

CANADIAN THESES ON MICROFICHE

THÈSES CANADIENNES SUR MICROFICHE



National Library of Canada
Collections Development Branch

Canadian Theses on
Microfiche Service

Ottawa, Canada
K1A 0N4

Bibliothèque nationale du Canada
Direction du développement des collections

Service des thèses canadiennes
sur microfiche

NOTICE

The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

THIS DISSERTATION
HAS BEEN MICROFILMED
EXACTLY AS RECEIVED

LA THÈSE A ÉTÉ
MICROFILMÉE TELLE QUE
NOUS L'AVONS REÇUE

Canada

DU PRIVE AU PUBLIC: LES ECOLES SECONDAIRES
FRANCO-ONTARIENNES A LA FIN DES ANNEES 1960

par

Gérard Boulay

Licence en Droit et en Sciences politiques

Université de Paris, 1967.

Thèse présentée à l'Ecole des Etudes Supérieures
en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts en
histoire.

Université d'Ottawa

Ottawa, Canada, 1985

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Monsieur Pierre Savard qui nous a suggéré le thème de cette recherche et qui nous a beaucoup aidé dans la mise au point de nos méthodes de travail.

La richesse des ressources du Centre de recherche en civilisation canadienne-française, l'excellente organisation de son fichier et le dévouement inlassable de son personnel, nous ont grandement facilité la tâche.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

I

TABLE DES MATIERES

II

TABLE DES SIGLES

IV

INTRODUCTION

1

CHAPITRE PREMIER: LE CONTEXTE

4

- Le contexte socio-économique.
- Le contexte éducatif.
- Le contexte politique.

CHAPITRE DEUXIEME: LES ECOLES SECONDAIRES PRIVEES FRANCO-ONTARIENNES

20

- Description du système francophone au secondaire.
- Régionalisation et faiblesse structurelle du système francophone.
- Comparaison avec le système catholique anglophone.
- Comparaison avec le système public de l'Ontario.
- Un programme scolaire inadapté aux besoins des élèves et aux aspirations des parents.

CHAPITRE TROISIEME: LA POPULATION FRANCO-ONTARIENNE

37

- Une société élitiste.
- Les moins de 30 ans.
- Les plus de 30 ans.
- Faiblesse et régionalisme des API.
- Manipulation de l'opinion publique.

CHAPITRE QUATRIEME: LA POSITION DE L'EGLISE

56

- Conflit entre les réformistes et les traditionalistes.
- Les rapports avec les catholiques anglophones.
- Les hésitations de l'épiscopat et du clergé.

CHAPITRE CINQUIEME: LA POLITIQUE DE L'ACFEO

68

- Nature et origine de l'élite laïque.
- La politique d'association au système séparé.
Tactique ou réalité?
- Politique d'intégration au secteur public.
- Opposition des élites traditionnelles.

CHAPITRE SIXIEME: L'ACFEO SE DONNE LES MOYENS DE SA POLITIQUE

86

- Politique de l'ACFEO vis-à-vis du gouvernement.
- Politique de l'ACFEO vis-à-vis des partisans de l'école.
privée,
- Politique de l'ACFEO vis-à-vis de la masse de la
population.
- Le hiatus entre la masse et l'élite, entre les réfor-
mateurs et les traditionalistes.

CONCLUSION

106

BIBLIOGRAPHIE

113

TABLES DES SIGLES

ACEBO	Association des commissions des écoles bilingues de l'Ontario.
ACFEO	Association canadienne française d'éducation de l'Ontario
AEFO	Association des enseignants franco-ontariens.
AESPFO	Association des écoles secondaires privées franco-ontariennes.
AFOIEBPEN	Association franco-ontarienne des inspecteurs de l'enseignement bilingue et des professeurs de l'école normale.
AJFO	Association de la jeunesse franco-ontarienne.
APRC	Archives personnelles Rosaire Cloutier.
COEC	Conseil ontarien d'éducation catholique.
CRCCF	Centre de recherche en civilisation canadienne-française.
FACFO	Fonds association canadienne-française de l'Ontario.
FAESPFO	Fonds association des écoles secondaires privées franco-ontariennes.
FAJFO	Fonds association de la jeunesse franco-ontarienne.
FAC	Fonds Adélard Chartrand.
FAPI	Fédération des associations de parents et instituteurs.
FFAPI	Fonds fédération des associations de parents et instituteurs.
FFCF	Fédération des Femmes canadiennes françaises.
FLI	Fonds Laurent Isabelle.
FRB	Fonds Roland Bériault.
FSSJBO	Fédération des sociétés St-Jean-Baptiste de l'Ontario.
FPW	Fonds Paul Wyczynski.
UCF	Union des cultivateurs franco-ontariens.
OSSTA	Ontario Secondary School Trustee Association.

INTRODUCTION

Dans l'idéologie traditionnelle franco-ontarienne l'école a toujours été considérée comme la sauvegarde de la langue et de la religion.

Nous pouvons alors à juste titre, nous poser la question suivante: Pourquoi le 18 février 1967, l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario a-t-elle décidé en "congrès général spécial" sinon de saborder le système d'éducation privé au secondaire, du moins de lui faire perdre son statut d'antan en décidant de l'intégrer au secteur public?

La minorité franco-ontarienne est-elle unie autour d'un projet de réforme unique? A-t-elle une idée précise des objectifs à atteindre et des moyens de les réaliser?

Nous allons voir que le système privé au secondaire est en crise. Loin de former un bloc homogène, la population francophone est profondément divisée au sujet de l'avenir d'un système d'éducation qui jusqu'ici a été le garant de sa survie.

Tout d'abord la masse de la population veut un changement. Elle veut s'instruire et réclame des cours techniques et commerciaux que le collège classique conçu pour une minorité ne peut et ne veut offrir! Elle veut une éducation polyvalente, et gratuite qui tarde à venir. Il s'ensuit une désaffection de la jeunesse francophone pour son système d'éducation.

Avec quel leadership les Franco-Ontariens vont-ils faire face à la crise de leur système d'éducation durant les années soixante? Nous allons voir que l'élite franco-ontarienne est profondément divisée.

L'Eglise déchirée entre une tendance réformatrice imbuë de l'esprit

de l'encyclique "Pacem in Terris" et une tendance traditionaliste ne peut agir efficacement. Ce sont les laïcs de l'ACFEO qui vont jouer le rôle de catalyseur et résoudre la crise scolaire. Loin d'avoir une opposition simpliste entre clercs et laïcs, nous avons plutôt un conflit entre deux visions du monde. La tendance réformatrice qui comprend les laïcs de l'ACFEO et les clercs de l'AESPFO s'oppose à un courant traditionaliste qui comprend lui aussi des clercs et des laïcs. Chaque groupe de pression a une base régionale solide. La région d'Ottawa appuie les réformateurs tandis que celle de Sudbury, Timmins favorise les traditionalistes.

A ce conflit idéologique et régional se greffe un conflit de génération. En 1967, au plus haut de la crise scolaire, la Jeune Garde des moins de 30 ans commence à prendre conscience de son identité et de sa force et réclame une plus grande participation aux prises de décisions affectant l'avenir de la minorité.

C'est dans ce contexte que nous allons analyser la montée du groupe de pression des laïcs de l'ACFEO comme seul représentant de la minorité auprès du gouvernement en ce qui concerne les affaires scolaires.

Nous allons voir que l'ACFEO de 1962 à 1968 a su utiliser au maximum un moment stratégique favorable au cours duquel une majorité modifie les structures de son système d'éducation pour satisfaire aux besoins d'une minorité. En 1970, l'opinion publique anglophone aurait-elle permis une telle concession?

Vu l'urgence de la situation et les oppositions irréductibles qui divisent la communauté francophone, l'ACFEO pour présenter au ministère de l'éducation l'image d'une minorité unie derrière un projet de

réforme scolaire, se devait de suivre une politique scolaire volontairement équivoque qui a court terme favorise l'intégration des écoles privées au système public. Quelle est la valeur de cette politique?

En tentant de répondre à toutes ces questions, nous avons accordé une importance déterminante aux témoignages des contemporains, soit spontanés comme les interventions publiques des lecteurs francophones dans les quotidiens sous forme de lettres ou d'articles, soit officiels comme les procès-verbaux des réunions des conseils d'administration des différentes sociétés francophones, en particulier ceux de l'ACFEO, la FAPI et la COEC.

Dans cette recherche les archives de l'ACFEO nous ont été d'un grand secours car elles ont mis à notre disposition une série quasiment ininterrompue de procès verbaux des réunions du conseil d'administration, du comité exécutif et surtout du comité d'orientation pédagogique de cette association de 1965 à 1968.

En ce qui concerne les archives de la FAPI, elles ne présentent ni la continuité, ni l'homogénéité de celles de l'ACFEO.

Malheureusement, l'AEFO, les communautés religieuses et les autorités ecclésiastiques ne nous ont pas donné la permission d'étudier leurs archives. Mais la correspondance des évêques avec l'ACFEO en 1967 nous a permis de combler partiellement cette lacune.

Les articles dans le Droit, au sujet de la crise scolaire, fort nombreux entre 1965 et 1968, nous ont permis de mieux saisir les différentes tendances de l'opinion publique.

1

2

CHAPITRE I

LE CONTEXTE

D'après l'historiographie traditionnelle franco-ontarienne, l'obtention d'un régime d'écoles secondaires françaises intégrées au secteur public en 1968, est le résultat d'une évolution normale, due aux efforts de l'élite franco-ontarienne¹.

Est-ce bien vrai? La mise en contexte économique, social et politique de la reconnaissance des droits scolaires des Franco-Ontariens au cours des années soixante nous permettra de mieux mettre en valeur la portée et les limites de cette victoire.

Le contexte socio-économique

La décade 1957-1968 a été la plus turbulente dans l'histoire politique du Canada; 5 élections fédérales, 4 gouvernements minoritaires et deux changements de gouvernement². Plus que le résultat de conflits de personnalité entre les chefs politiques du moment John Diefenbaker et Lester B. Pearson, cette agitation est due à des transformations en profondeur de la société canadienne³.

La transformation la plus profonde s'est opérée sur le plan économique. La révolution technologique des années soixante et un emploi judicieux des différents facteurs de production a donné naissance à une croissance économique sans précédent dans le domaine du produit national brut, de la réduction de chômage et du niveau de vie⁴.

A cette croissance correspond une transformation en profondeur du système économique. Nous n'avons pas de déclin absolu d'une industrie, mais un déclin relatif, de l'une par rapport à l'autre au Canada pendant cette période.

La production agricole tombe de 6% à 5% du PNB. Les activités manufacturières ralentissent et tombent de 33% à 30% du PNB et les activités gouvernemen-

tales passent, de 20% à 27% du PNB⁵.

Du fait du retard économique de cette province, ces changements sont encore plus brutaux au Québec. De 1961 à 1971 le nombre de fermiers tombe de 11,1% à 5,6% de la population. De 1946 à 1966 l'industrie manufacturière descend de 36 à 31,9% du PNB et les activités de services augmentent de 37,2% à 59,7%⁶.

A cette modification des modes de production correspond un changement d'emploi, les emplois agricoles sont en diminution de 11% à 6% et les emplois administratifs sont en augmentation de 48% à 60% de la population active entre 1960 et 1970. La population s'urbanise à un rythme accéléré. Associés à ces changements, nous avons les effets de l'explosion démographique de l'après guerre. En 1965, la moitié des Canadiens a moins de 25 ans⁷.

Nous avons donc au cours de cette décade une population jeune, urbanisée, jouissant d'un niveau de vie inégalé, avec une vision du monde qui lui est propre. Elle est optimiste. Même si elle n'a plus les certitudes traditionnelles, elle a confiance en l'avenir⁸. La révolution technologique des années soixante crée l'impression qu'une bonne application des connaissances scientifiques à un problème déterminé, va automatiquement le résoudre⁹. On fait confiance au gouvernement pour régler les problèmes du moment¹⁰ et la nouvelle classe des technocrates va transformer la société en la rendant plus libérale et plus efficace¹¹. Dans cette perspective on comprend que le gouvernement considère l'éducation comme un facteur d'enrichissement personnel et économique et comme un moyen de s'adapter à un contexte socio-économique nouveau¹².

Le contexte éducatif

Dès juillet 1960, J. Robarts ministre de l'Éducation de l'Ontario se rend compte que le programme scolaire de la province, centré sur un enseignement

académique traditionnel, étude des langues, de l'histoire, de la géographie, des mathématiques et des sciences ne correspond plus aux exigences d'une société technique¹³. Ce décalage explique le taux d'abandon élevé au secondaire. En septembre 1962, 51% des élèves de 9e des écoles publiques, abandonnent leurs études avant la 12e année¹⁴.

Aussi, Robarts décide-t-il de réformer de fond en comble le système d'éducation de la province; en tenant compte des quatre critères suivants:

- L'essentiel dans le processus éducatif est de respecter la personnalité de l'enfant, afin qu'il puisse développer son potentiel et être capable de s'adapter à des situations nouvelles¹⁵.

- Le système éducatif de l'Ontario doit être démocratisé¹⁶. L'éducation est un droit pour tous et non l'apanage d'une élite.

- Il doit être modernisé et procurer une formation scientifique et spécialisée¹⁷. En plus d'une formation classique, le système doit offrir des cours techniques et commerciaux.

- Enfin l'éducation "doit être un processus souple capable d'opérer sous une multitude d'influences"¹⁸.

On peut remarquer le caractère pragmatique d'une telle réforme. Robarts a une mentalité d'entrepreneur¹⁹. L'éducation est considérée comme un investissement rentable²⁰ et sera la première priorité de son gouvernement. Mais derrière le réalisme du personnage percent son respect et sa confiance en l'individu et l'obligation dans laquelle se trouve le gouvernement de le préparer au défi de la société post-industrielle. Ces considérations marquent l'unité d'un programme de réformes qui présente de multiples facettes.

En septembre 1962, donc très rapidement le Plan Robarts entre en vigueur. Au lieu de privilégier le secteur académique comme auparavant (75% des inscrits contre 25% pour les secteurs technique et commercial) le pro-

cessus éducatif va se diviser en 3 branches égales en statut: Arts et Sciences avec 40% des élèves, Affaires et Commerce, Sciences et Technologie avec respectivement 30% des inscriptions²¹. Les études dans ces 3 branches seront divisées en 4 niveaux de difficulté. Le programme de 5 ans pour ceux qui se dirigent vers l'université, le programme de 4 ans pour les élèves qui quittent après la 12e année, un programme de 4 ans modifié pour ceux qui abandonnent leurs études à 16 ans et un programme d'occupation pour les élèves transférés plutôt que promus du primaire au secondaire²².

Nous avons donc 12 options différentes qui prennent en considération la diversité des aptitudes de l'élève et lui permettent de mieux réaliser son potentiel. Il ne s'agit plus de répéter un cours de Belles-Lettres que seule peut suivre une élite. L'accent est mis sur l'éducation de la masse, et surtout des défavorisés.

Le programme de 4 ans du secteur académique constitue la pièce maîtresse de la réforme; loin d'être un cours de 5 ans dilué, ce programme avec des manuels scolaires adaptés au niveau des élèves, avec une approche pédagogique nouvelle (personnalisée, interdisciplinaire) compte motiver les élèves, les inciter à rester plus longtemps à l'école, et les préparer à la vie. Afin de permettre à ces élèves non-académiques de poursuivre leurs études²³, les collèges communautaires ont été créés par le ministère en 1966.

Cette diversité d'options technique, commerciale, scientifique, ne peut pas s'offrir dans la petite école du village, qui dévient une relique d'un temps révolu²⁴. L'éducation se concentre dans de grands ensembles régionaux qui pour être viables, doivent avoir un minimum de 1000 élèves. Ainsi apparaissent les riches écoles polyvalentes, qui dès septembre 1962, offrent le nouveau programme au niveau de la 9e année. En 1962, 124 nouvelles écoles polyvalentes sont construites et en 1967 ce chiffre atteint 335²⁵.

Le succès de la réforme est immédiat. Le taux d'abandon scolaire diminue parce que tous les élèves ont des cours qui correspondent à leurs intérêts. C'est la fin d'un siècle d'élitisme. Entre 1960 et 1968 le pourcentage d'élèves qui reste à l'école entre 15 et 19 ans passe de 67 à 77%. Les inscriptions dans les cours techniques augmentent de 15 à 21% et passent dans les cours commerciaux de 20 à 22%. Dans le secteur académique le nombre d'élèves inscrits descend de 65 à 57%²⁶.

Le coût d'un tel programme est exorbitant. L'Ontario consacre en 1965, 38% de son budget à l'éducation et les dépenses encourues en incluant le produit des taxes municipales, dépassent 1 milliard²⁷ de dollars. Le coût de 124 écoles polyvalentes est de 230 millions en 1962, le coût de 335 nouvelles unités en 1967 monte à 806 millions²⁸.

Le gouvernement provincial, dépense en 1965 plus de 683\$ par élève au niveau secondaire²⁹.

Le Plan Robarts ou la "Réorganisation du plan d'études" présenté à la Législature le 10 avril 1962 et introduit dans les écoles en septembre 1962 au niveau de la 9e année a été mis en vigueur rapidement, trop rapidement même³⁰. Il apparaît illusoire de penser qu'un élève de 9e année ait assez de maturité pour pouvoir choisir en connaissance de cause entre les trois grandes voies qui lui sont offertes. De plus il s'avère difficile, une fois engagé dans une branche de passer à une autre³¹.

Conscient de ces faiblesses, gardant à l'esprit que l'éducation est un processus souple qui doit permettre à l'individu de réaliser tout son potentiel, le gouvernement de l'Ontario, au milieu de cette décennie, va lancer 2 enquêtes fondamentales qui vont déterminer le cours de l'éducation en Ontario, pour les vingt années à venir.

Le 7 janvier 1965, le juge Hall commence une enquête sur les buts et objectifs de l'éducation qui sera publiée en juin 1968.

En janvier 1966, l'Honorable J. Keiler Mac Kay, ancien lieutenant gouverneur de l'Ontario, commence une enquête tout aussi importante sur l'évaluation des programmes d'éducation religieuse dans les écoles publiques.

Le rapport "Vivre et apprendre" reste fidèle au principe directeur du Plan Robarts³². L'objectif ultime de l'éducation est de trouver la vérité et l'enfant a en lui les moyens de faire cette découverte³³. En conséquence aucune vérité ne peut être imposée de l'extérieur. Le cours doit correspondre aux besoins de l'élève³⁴, pas uniquement à ses besoins intellectuels, mais aussi à ses besoins sociaux et affectifs³⁵. L'enseignement doit être individualisé, assuré par des professeurs compétents, qui sont au service de tous et non d'une minorité privilégiée³⁶.

Fidèle à ce respect de la personne, le ministère de l'Education va modifier le Plan Robarts. Au lieu de compartimenter l'instruction en 3 domaines bien distincts, il va donner à partir de septembre 1967 le choix à l'élève de prendre 32 crédits dans la branche et au niveau qu'il désire pour obtenir un diplôme de 13e année. Nous avons donc un programme souple adapté aux intérêts de la personne et aux exigences de l'économie³⁷.

Le rapport Mac Kay reste aussi fidèle au principe central du Plan Robarts, le respect du développement de l'individu par lui même, et le transpose dans le domaine délicat de l'éducation religieuse. Il repose sur deux recommandations fondamentales formulées en 1969.

- L'éducation morale doit remplacer dans les écoles l'endoctrinement religieux. Son objet sera d'inciter l'élève à faire des jugements de valeur, et lui permettre aussi de mieux intégrer les principes moraux à sa personnalité³⁸.

- Au lieu d'un cours de religion d'une demi-heure, 2 fois par semaine, dont il recommande l'abolition; le rapport propose au niveau supérieur, la création d'un cours de Religions Mondiales, qui inculquera à l'élève non pas la foi

aveugle en la supériorité de ses croyances, mais la compréhension et le respect des autres systèmes religieux³⁹.

Ces recommandations s'inscrivent dans la suite logique de la réforme du système éducatif de l'Ontario, durant les années soixante, mais elles ont fait l'effet d'une bombe dans les milieux catholiques traditionnels de la province qui avaient interprété la mise sur pied de la Commission Mac Kay, comme la première étape d'une politique de subvention publique au système privé⁴⁰.

Si en Ontario, les transformations économiques et sociales des années soixante ont donné naissance à une réforme en profondeur du système d'éducation; au Québec, les effets des changements de structure⁴¹ donnent naissance à une révolution idéologique⁴². La société québécoise est en train de changer de nature⁴³. L'idéal n'est plus un mode de vie agricole, basé sur la paroisse et tourné vers le passé, où rien ne change⁴⁴. Alors que le clergé reste divisé sur la direction à prendre, une élite professionnelle, urbaine, s'affirme comme guide de la communauté⁴⁵. S'agit-il de cette nouvelle classe de technocrates qui selon K. Galbraith va transformer la société, et la rendre plus libérale et plus compétitive? La montée des Libéraux de Jean Lesage au pouvoir le 22 juin 1960 représente une nouvelle façon de voir le monde⁴⁶. C'est la victoire des villes sur les campagnes, de la langue sur la religion comme instrument de survie nationale⁴⁷. Un nouveau nationalisme culturel prend la relève du nationalisme providentiel. Le nationalisme devient le moyen utilisé par les technocrates pour asseoir leur pouvoir⁴⁸. L'élite francophone ne pouvant percer dans le monde des affaires, réservé aux anglophones (si en 1952, 6.7% des postes de responsabilités appartiennent à des Canadiens français, ce chiffre ne s'élève qu'à 8.4% en 1972⁴⁹) va utiliser les services publics pour s'épanouir. L'appareil de l'Etat n'est plus considéré comme un ennemi mais comme un instrument de rénovation nationale⁵⁰. C'est dans cette perspective qu'il faut considérer la

nationalisation de l'Hydro et la création d'un ministère de l'Instruction publique en 1964. Au Québec, l'éducation est considérée simultanément comme un instrument de promotion sociale: "Qui s'instruit s'enrichit"⁵¹, et comme un moyen de renforcer l'identité d'un peuple. Le Québec ne veut plus être traité en minorité. A cet effet, il a deux exigences:

- Le français doit être traité sur un pied d'égalité avec l'anglais au sein de la Confédération.

- La reconnaissance d'un statut spécial pour la province du Québec, qui est la plus apte à défendre les droits des francophones à travers le pays⁵². Pour les anglophones le Québécois reste un minoritaire dans un pays exclusivement anglais et non bilingue. Il ne peut y avoir aucune égalité entre les deux partenaires⁵³. Ramsay Cook intitule ces deux perceptions de la réalité canadienne "les deux soliloques"⁵⁴.

L'initiative de combler le fossé entre les 2 communautés revint à deux chefs politiques anglophones; au fédéral le Premier ministre L. B. Pearson, et au provincial le Premier ministre conservateur John Robarts.

Le contexte politique

Le gouvernement fédéral durant les années soixante doit faire face à deux défis: moderniser le pays et le garder uni⁵⁵. La philosophie de L. B. Pearson lui permet de réussir dans cette entreprise. Comme J. Robarts il fait confiance non aux groupements d'intérêt, mais à la personne. Il fait confiance à la raison qui doit l'emporter selon lui sur les émotions, les préjugés et le poids du passé. Il veut ouvrir l'esprit des Canadiens; les éduquer sur les changements qui se produisent à l'intérieur et à l'extérieur du pays et établir un consensus entre gens raisonnables⁵⁶.

C'est pourquoi les Libéraux, élus en avril 1963, établissent le 19 juillet, donc très rapidement, vu l'urgence du problème une Commission royale

d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui a pour mandat de répondre à la question suivante "Au Canada, les deux langues et les deux cultures vivent-elles dans l'égalité, sinon quelles sont les causes des inégalités actuelles. Est-il possible de les redresser et par quels moyens⁵⁷".

La commission Laurendeau-Dunton veut obtenir non seulement "une photographie de la psychologie du pays"⁵⁸ au sujet de la coexistence des 2 cultures, mais encore provoquer un véritable examen de conscience nationale⁵⁹.

La commission va suivre la procédure inédite de la tribune publique. Dans 23 villes typiques, elle va tenir avec l'accord des provinces des audiences publiques et inciter les deux communautés linguistiques à s'exprimer publiquement l'une sur l'autre, c'est à dire à dialoguer par son intermédiaire⁶⁰. Deux questions reviennent avec fréquence au cours de ces interventions publiques, le statut du Québec et le traitement des minorités francophones hors-Québec. Le gouvernement fédéral va très habilement relier ces deux questions, en soi distinctes, et faire de la reconnaissance des droits linguistiques des francophones hors Québec le symbole d'un changement d'attitude des anglophones vis-à-vis du fait français, du Québec.

Trudeau entré au parti libéral en avril 1965 a une position très claire à ce sujet. L'essentiel pour l'avenir du Québec et de la Confédération est la défense de la langue française. La reconnaissance d'un "statut spécial", d'une nation québécoise ne pourrait conduire qu'à l'intolérance et à l'isolement⁶¹. Le Canada est une nation de deux langues⁶², et non 2 nations au sein d'un même état. Ce concept est intéressant, mais Trudeau s'est bien gardé de le définir. Nous allons remarquer au cours de notre étude, que lorsque deux visions bien précises du monde s'opposent, seul un peu de vague dans les définitions laisse une marge de manoeuvre suffisante pour arriver à un compromis.

Trudeau, comme Robarts et Pearson, a foi dans la raison de l'individu et non dans le groupe. C'est pourquoi il annonce en 1968 une politique de bilin-

guisme dans la fonction publique. L'individu francophone a des droits, non la nation⁶³. Cette reconnaissance a des limites bien précises. Les droits culturels des francophones sont détachés de leur contexte politique et économique. Le fédéral se pose en gardien des droits des francophones hors-Québec. La belle province perd ce monopole.

J. Robarts de son côté a une vision du monde, et une attitude vis-à-vis des droits des francophones proche de celle de Trudeau. L'essentiel est de donner à l'individu la chance de faire ses preuves. Cette politique raisonnable entre gens raisonnables ne peut que renforcer l'unité du pays. Il dit clairement en 1965 "Pour la survie du Canada, tentons de satisfaire les aspirations légitimes et raisonnables de nos résidents francophones"⁶⁴.

Ces droits légitimes et raisonnables s'incarnent dans la reconnaissance des droits scolaires. Les Franco-Ontariens sont en voie d'avoir une éducation en français dans le secteur public. Rompant avec la tradition conservatrice qui considérait le fait français avec méfiance⁶⁵, voulant effacer le souvenir de l'odieuse circulaire d'instruction no 17, n'étant pas un sectaire, J. Robarts nommé ministre de l'Éducation le 17 novembre 1959, et Premier ministre le 8 novembre 1961, avait déjà initié toute une série de réformes en faveur de la langue française.

En 1961, le ministre de l'Éducation autorise l'enseignement du latin en français à titre expérimental.

En 1963, le français est autorisé comme langue d'instruction en 9e et 10e année, à la discrétion des conseils scolaires.

1965, l'année de la crise de la Confédération, du rapport intérimaire de la Commission B & B, est aussi l'année des réformes majeures en Ontario. L'enseignement de l'histoire, de la géographie et du latin, est autorisé, en français, à la discrétion du directeur d'école⁶⁶.

Robarts peut donc faire d'une pierre deux coups. En proposant dès 1966 de faire du français une langue de communication et d'instruction dans toutes les matières du programme d'études du ministère de l'éducation, il reste fidèle à l'esprit du "Plan Robarts" respectueux des droits de la personne et de plus il se pose en sauveur de la Confédération. Le statut scolaire des Franco-Ontariens devient un symbole de la bonne volonté des anglophones vis-à-vis du fait français, du Québec⁶⁷.

Remarquons que Robarts comme Trudeau, dissocie soigneusement cette reconnaissance des droits linguistiques de tout attachement à une entité nationale francophone. Les Franco-Ontariens ne sont pas une extension du Québec, le gouvernement de l'Ontario s'arroge le droit exclusif de les représenter.

De plus l'éducation en français est considérée par Robarts comme un moyen d'acquérir des compétences techniques dans les écoles polyvalentes qui font cruellement défaut aux élèves francophones. L'éducation est pour lui un agent de promotion sociale, une cause de la croissance économique du pays. Il ne la perçoit pas premièrement en terme de renforcement de l'identité d'une minorité - l'essentiel est de préparer les jeunes au monde technique de l'an 2000!

En un sens, la politique du duo Robarts-Trudeau dans leur rapport avec le Québec repose sur une équivoque fondamentale. La promesse de reconnaissance des droits scolaires des francophones hors Québec est considérée par les Québécois comme le premier pas vers la revalorisation du fait français au Canada qui doit culminer par la reconnaissance d'un statut spécial pour la province de Québec. Pour les anglophones cette reconnaissance de droits scolaires, octroyée par une majorité à une minorité, n'est pas le début d'un processus, mais une fin en soi⁶⁸.

Quoique, les Franco-Ontariens soient les premiers bénéficiaires de cette opération, ils n'en ont pas été les auteurs principaux. La reconnaissance de leurs droits linguistiques par Robarts dans le domaine scolaire le 24 août 1967 a été réalisée afin de convaincre le Québec de la bonne volonté des anglophones vis-à-vis du fait français.

Sans un contexte socio-économique très favorable à la reconnaissance des droits de la personne, (nous émettons l'hypothèse qu'en période de croissance économique, l'opinion publique a tendance à avoir l'esprit plus ouvert, à redécouvrir la supériorité de la personne par rapport au groupe, à utiliser une approche rationnelle); sans la conjonction de vues du trio Robarts-Trudeau-Pearson sur la définition des droits linguistiques; sans l'attitude favorable des médias anglophones (tous les éditoriaux et articles du Globe & Mail durant la période clé de 1967-1968 sont favorables à un enseignement en français dans les écoles publiques); sans l'acquiescement du Québec qui voit sa demande de reconnaissance d'un statut spécial se dénaturer en une politique de reconnaissance des droits linguistiques des francophones, au fédéral comme au provincial; nous doutons fortement que durant cette décennie les Franco-Ontariens se soient vus octroyés la reconnaissance du français comme langue d'instruction et de communication dans les écoles du système d'éducation public.

NOTES DU CHAPITRE PREMIER

1. A. Godbout, Nos écoles franco-ontariennes, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1980, pp, 21 - 22,
2. J. L. Granatstein, I. M. Abella, D. J. Bercuson, R. C. Brown, H. B. Neatby, Twentieth Century Canada, Toronto, Mc Graw-Hill Ryerson Ltd, 1983, p. 350.
3. Loc. cit.
4. R. Bothwell, I. Drummond, J. English, Canada since 1945, Power, Politics and Provincialism, Toronto, University of Toronto Press, 1981, p. 23.
5. Ibid., p. 16.
6. Ibid., p. 284.
7. J. L. Granatstein et al., op. cit., p. 351.
8. R. Bothwell et al., op. cit., p. 6.
9. J. L. Granatstein, op. cit., p. 350.
10. Ibid., p. 351.
11. R. Bothwell, et al., op. cit., p. 279.
12. J. L. Granatstein, et al., op. cit., p. 370.
13. W. G. Fleming, Schools, pupils, and teachers, Toronto, University of Toronto Press, 1971, p. 94.
14. Ibid., p. 96.
15. Ibid., p. 95.
16. Ibid., p. 97.
17. Ibid., p. 95.
18. R. M. Stamp, The Schools of Ontario, 1876-1976, The Ontario Historical Studies series, A project of the Board of Trustees of the Ontario Historical Studies for the government of Ontario, Toronto, University of Toronto Press, 1982, p. 211.
19. J. Schull, Ontario since 1867, Toronto, McClelland & Stewart, 1971, p. 379.
20. Ibid., p. 341.

21. R. M. Stamp, op. cit., p. 204.
22. W. G. Fleming, op. cit., p. 93.
23. Ibid., p. 146.
24. Ibid., p. 96.
25. R. M. Stamp, op. cit., p. 204.
26. Ibid., p. 165.
27. Les écoles secondaires privées franco-ontariennes. Mémoire de la commission d'étude de l'Association des écoles secondaires privées franco-ontariennes, Ottawa, décembre 1966, pp. 34 - 35.
28. R. M. Stamp, op. cit., p. 204.
29. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 17.
30. W. G. Fleming, op. cit., p. 93.
31. Ibid., pp. 556 - 557.
32. Ibid., p. 555.
33. Ibid., p. 502.
34. Ibid., p. 505.
35. Ibid., p. 525.
36. Ibid., p. 526.
37. R. M. Stamp, op. cit., p. 221.
38. W. G. Fleming, op. cit., p. 247.
39. Ibid., p. 246.
40. ACRCF, FACFO, 8,3057, Rapport de la réunion du comité de contribuables tenue au Collège Sacré Coeur, 29 décembre 1966, pp. 1 - 2.
41. R. Bothwell, et al., op. cit., p. 16.
42. Ibid., p. 286.
43. J. L. Granatstein, et al., op. cit., p. 410.
44. Ibid., p. 401.
45. Ibid., p. 409.

46. ACRCF, FPW, 25, 873 B, p. 3. Allocution du Premier ministre Pearson [sic] au congrès de fondation de la section du Québec de la Fédération libérale du Canada, 30 mars 1966.
47. J. L. Granatstein, et al., op. cit., p. 402.
48. R. Bothwell, et al., op. cit., p. 287.
49. Ibid., p. 286.
50. Loc. cit.
51. Ibid., p. 288.
52. Ibid., p. 289.
53. ACRCF, FPW, 359 E, p. 2, R. Frith, Memo au sujet du rapport intérimaire, 8 juillet 1964 (notre traduction).
54. R. Cook, "Une commission pas comme les autres", dans Le Devoir, 5 mars 1965, p. 5.
55. J. L. Granatstein, et al., op. cit., pp. 400 - 401.
56. R. Bothwell, et al., op. cit., p. 270.
57. A. Laurendeau, "Pour une enquête sur le bilinguisme", dans Le Devoir, 20 janvier 1962, p. 4.
58. ACRCF, FPW, 9, 358 F, p. 1, Père C. Cormier, c.s.c., Rapport intérimaire sur la première phase de l'enquête: les séances régionales, 10 juillet 1964.
59. ACRCF, FPW, 10, 366 F, p. 2, P. Lacoste, Remarques en vue du rapport intérimaire, 17 juillet 1964.
60. ACRCF, FPW, 9, 358 F, p. 3, Père C. Cormier, c.s.c., Rapport intérimaire sur la première phase de l'enquête: les séances régionales, 10 juillet 1964.
61. ACRCF, FPW, 29, 1041 B, p. 34, P. E. Trudeau, le Québec et le problème constitutionnel, 7 octobre 1966.
62. P. C. Bom, Trudeau's Canada, Truth and Consequences, Guardian Publishing Company, St. Catharines, 1977, p. 71.
63. ACRCF, FPW, 37, 1480, Projet de la loi C-120 sur les langues officielles et débats, 23 octobre 1968.
64. ACRCF, FPW, 35, 1359 E, p. 271, J. Robarts, imprimé du discours du trône, compte rendu des débats parlementaires à la législature, 28e session de la 28e législature, 27 février 1968. (notre traduction).
65. J. Schull, op. cit., p. 31.

66. T.H. B. Symons, Ontario quiet Revolution, a Study of change in the position of the Franco-Ontarian Community, dans R. M. Burns, ed., One country or two, Montreal, McGill Queen's University Press, 1971, p. 178.
67. ACRCF, FPW, 21, 741 E, p. 13, Propos de l'Honorable J. Robarts à un séminaire de journalistes à Toronto, 8 octobre 1965 (notre traduction).
68. F. A. Angers, "Les langues officielles devant la commission Laurendeau-Dunton" dans l'Action nationale, vol. LVII, no.8 (avril 1968), p. 679.

CHAPITRE II

LES ECOLES SECONDAIRES PRIVEES FRANCO-ONTARIENNES

L'école franco-ontarienne touche de très près à l'identité des francophones. Dans le passé, avec la circulaire d'instruction numéro 17 du 26 juin 1912 qui interdit l'enseignement du français et en français dans les écoles élémentaires bilingues au delà de la 2^{ème} année; la question scolaire a été l'occasion d'une prise de conscience de la minorité et est devenue le symbole de l'affirmation de ses droits. Comme le dit bien Gérard Blais dans sa thèse sur le Collège Sacré Coeur de Sudbury, "le Collège c'est un peu leur refus de s'avouer vaincu"¹. L'école est perçue comme une "forteresse"²; le dernier rempart contre l'assimilation. Elle est "la gardienne des lignes de force de la race canadienne française"³.

On peut alors, à juste titre, se poser des questions sur la dégradation du système privé d'enseignement en français au secondaire durant les années soixante. L'école a-t-elle perdu sa fonction de gardienne de l'identité nationale, ou d'autres facteurs sont-ils entrés en jeu? Une étude du besoin objectif de réforme du système francophone nous permettra de mieux répondre à cette question.

Description du système francophone au secondaire

L'implantation d'un système d'éducation privé au secondaire dans l'Ontario français s'est effectué en 3 étapes:

De 1848 à 1900, nous voyons la création de 5 écoles secondaires, toutes à Ottawa⁴.

De 1900 à 1950, nous avons la création de 15 écoles nouvelles, 5 dans le nord, 2 dans le sud, 2 à Cornwall et 5 autres à Ottawa⁵.

De 1950 à 1962 nous assistons à une véritable explosion scolaire;

33 établissements nouveaux sont créés dans un laps de temps très court: 15 dans le nord, 12 dans le sud-est et 6 dans le sud-ouest⁶.

De 1962 à 1966, nous assistons après cette montée spectaculaire des inscriptions à une désintégration tout aussi rapide du système scolaire qui tombe de 53 à 32 établissements.

Régionalisation et faiblesse structurelle du système francophone

L'analyse de ces chiffres nous permet de faire ressortir certaines caractéristiques propres au système scolaire franco-ontarien. Nous remarquons d'abord la régionalisation du système entre l'est, le nord et le sud, correspondant aux trois migrations des francophones en Ontario, au cours du XIXe et du XXe siècle. En 1966 nous avons: 16 écoles dans la région du sud-est

12 écoles dans le moyen et le grand nord

4 écoles dans le sud-ouest⁸.

Le nord et l'est apparaissent comme les deux pôles de la culture française en Ontario. Le nord se subdivise en deux régions: le moyen nord comprenant les centres de North Bay, Sturgeon Falls, Sudbury, Hammer⁹ et le nord proprement dit incluant Haileybury, Timmins, Kapuskasing et Hearst¹⁰. La région de l'est englobe principalement Ottawa¹¹.

Par rapport à celle du nord, la région d'Ottawa reste privilégiée au point de vue scolaire: Par son ancienneté; 5 écoles secondaires privées créées avant 1900. Par le nombre de ses élèves francophones;

En 1966 nous avons 4458 élèves partagés en 16 écoles, alors que le nord n'en présente que 2319 dispersés en 12 établissements¹².

Par la présence de l'école normale de l'Université d'Ottawa qui depuis 1927 assure la relève du corps enseignant au primaire.

Nous sommes également frappés par la soudaineté de l'expansion du système après la deuxième guerre mondiale. En l'espace de 12 ans (1950-1962) nous assistons à un accroissement de 165% des institutions privées d'enseignement¹³. Quelles en sont les raisons? La commission d'étude de l'AESPFO cite le phénomène de l'urbanisation (13 de ces nouvelles écoles sont urbaines)¹⁴ ainsi que la réalisation tardive de la part des Franco-Ontariens¹⁵ que l'éducation est un bienfait¹⁶, un agent de promotion sociale et économique.

Nous sommes tout aussi surpris par la désintégration brutale du système à partir de 1962 qui tombe de 53 à 32 écoles. Quelles sont les causes de la désaffection de la population vis-à-vis du système privé? Le système confessionnel anglophone est-il affecté de la même manière?

Une des raisons de cette désintégration soudaine est la faiblesse structurelle du système francophone. En 1966 sur 32 écoles privées, 6 ont moins de 100 élèves, 14 se situent entre 100 et 200, 8 entre 200 et 400 et 5 établissements seulement (dont 4 dans la région d'Ottawa) ont 400 élèves et plus¹⁷. Comment ces établissements peuvent-ils rivaliser avec les riches écoles polyvalentes du système public? Comment peuvent-ils offrir les douze options du plan Robarts dont l'application des programmes, suppose, pour être viable, un minimum de 1000 élèves? Mgr C. A. Demers, membre du comité spécial de l'ACFEO sur les écoles privées en 1964, membre du comité d'orientation pédagogique de l'ACFEO en 1966, conseiller moral de l'ACFEO,

qui a une vue d'ensemble de la situation scolaire annonce publiquement. dans le Droit du 7 mars 1966: "La médiocrité condamne ces institutions à une mort certaine...Nous ne sommes pas si forts pour nous permettre la division, la dispersion, et la multiplication...avec 10, 20 élèves que peut valoir une école dans la conjoncture actuelle...Que d'efforts gaspillés, d'énergies dépensées pour de piètres résultats"¹⁸.

Il s'ensuit que la majorité des élèves Franco-Ontariens, fréquente le secteur public anglophone au secondaire. D'après le mémoire de l'ACFEO du 20 mars 1967, sur 25200 francophones qui poursuivent leurs études au secondaire, 10 000 se dirigent vers les écoles publiques anglaises qui n'offrent aucun cours en français, 8000 d'entre eux s'orientent vers 40 écoles publiques anglophones qui offrent certains cours en français depuis 1965 - à savoir l'histoire, la géographie et le latin; 4013 se dirigent vers les écoles secondaires privées françaises et 3187 suivent les cours de 9e et 10e année du système séparé¹⁹.

A partir de 1965, date à partir de laquelle il est permis de chiffrer les effectifs des écoles privées, nous remarquons une baisse continue des inscriptions.

- De septembre 1965 à septembre 1966, le nombre total des élèves inscrits est tombé à 3752. Une baisse de 230 par rapport à l'année précédente²⁰.
- De 1966 à 1967, le nombre des inscriptions baisse de 516²¹.
- De 1967 à 1968, la baisse est de 206²².

Le déclin paraît inéluctable dans le secteur privé francophone. Ces chiffres globaux d'ailleurs, ne soulignent pas l'extrême gravité de la situation locale pour les établissements qui ont de faibles effectifs. Durant l'année scolaire 1964-1965, R. Carlton montre qu'à l'Académie de Youville à Kapuskasing, le nombre total des inscrits en 12e année a diminué de 60 sur un total de 150 soit 40%²³. A Sudbury, selon le père jésuite Stéphane Valiquette 84% des élèves de 12e année ne s'inscrivent pas au cours de 13e année²⁴.

Les écoles secondaires privées francophones sont entrées dans un cercle vicieux. La fragmentation de la population scolaire en 25 centres d'enseignement de moins de 100 élèves, payant des frais de scolarité variant de 15 à 26\$ par mois, rapporte peu d'argent aux communautés enseignantes²⁵.

Ce manque de fonds ne permet pas de créer des programmes d'Arts et Sciences, et des cours dans les matières techniques et commerciales, comparables à ceux offerts dans les écoles publiques, d'où une nouvelle baisse des inscriptions qui va entraîner un nouveau resserrement des fonds disponibles.

L'importance des problèmes financiers des écoles privées est perçue de tous. En juin 1966, l'état financier de ces écoles est le suivant:

Normal; 6 écoles

Grave; 18 cas

Alarmant; 8 cas²⁶

6 établissements en 1966 sur 53 en 1962 sont viables? La désintégration du système suit un rythme effarant.

Les sources traditionnelles de financement des écoles privées se tarissent. Les communautés, comme celle des Oblats avec l'école secondaire de l'université d'Ottawa ne peuvent plus absorber le "déficit très substantiel" des écoles privées²⁷. La source traditionnelle de revenu, le terrain, s'épuise²⁸. Elles se sont endettées²⁹. Les parents ne veulent plus payer pour l'éducation de leurs enfants. Ils veulent une instruction polyvalente et gratuite³⁰. Comme le dit bien le mémoire de l'AESPFO "ces situations exceptionnelles, pour ne pas dire héroïques, ne peuvent durer"³¹. Un don de l'évêché de \$50 000 à l'école Notre Dame de l'Assomption à North Bay ou la collecte des fidèles d'un montant de \$50 000 pour le Collège Notre Dame de Sudbury, constituent des mesures d'exception et non des sources de revenu régulières³². A l'heure des "grands ensembles scolaires et des riches écoles polyvalentes, la concurrence devient intenable"³³.

Comparaison avec le système catholique anglophone

La baisse des effectifs scolaires du système d'éducation catholique en Ontario n'est pas universelle. Le système privé anglophone est en bien meilleure

posture que le système francophone. En décembre 1966, il possède 87 établissements pour un nombre total de 26,953 élèves³⁴, (4013 du côté francophone) et 43 de ces écoles ont plus de 400 élèves³⁵, contre 5 seulement du côté français. Ce nombre élevé d'inscriptions crée une base financière, qui permet avec la création de cours spécialisés, surtout dans les sciences, une application du Plan Robarts. Les écoles anglophones, peut-être par élitisme, concentrent principalement leurs ressources sur le développement des programmes nouveaux dans le secteur académique³⁶. Leur grand nombre d'élèves leur permet également d'offrir des cours techniques et commerciaux qui sont viables dans 18 établissements, alors que les francophones n'ont qu'une seule école³⁷ offrant un cours technique.

A cette force structurelle du système anglophone s'ajoute une grande stabilité et même une légère hausse des inscriptions durant les années scolaires 1963-1964, 1965-1966. Si l'on compare les inscriptions dans les écoles privées francophones et anglophones à Ottawa, durant cette période, nous avons les résultats suivants:

Les écoles françaises subissent une perte d'effectifs de 22,9% (de 2042 à 1573 élèves)³⁸

Les écoles privées anglophones au contraire voient leurs effectifs augmenter de 3,5% (de 1298 à 1343 élèves)³⁹

Il s'ensuit que le système privé anglophone jouit d'une base financière plus stable, et la préférence de ses élèves pour le secteur académique (alors que les parents francophones réclament des cours techniques et commerciaux) suggère également une base sociale plus riche que celle du secteur francophone.

Les causes d'une telle différence entre les deux systèmes se trouvent selon R. Carlton, dans la conception différente de l'éducation des deux groupes ethniques. Pour les anglophones catholiques et majoritaires, l'éduca-

tion n'est qu'un moyen d'acquérir des connaissances et réussir dans la vie⁴⁰. Pour les catholiques francophones l'éducation reste aux yeux de l'élite, le moyen de préserver l'identité nationale. Au lieu d'un phénomène d'ouverture au monde, nous avons un mouvement de repli volontaire. Jacques Rondeau, affirme en toute sincérité: "Qu'il faille fermer certaines écoles privées, cela s'entend; là n'est pas l'enjeu principal puisque en ce moment nous ne comptons qu'une faible partie de nos jeunes franco-ontariens dans ces écoles, où le cours difficile de 5 ans en admettra de moins en moins (...il faudra donc...) continuer de recruter l'élite que le système public conçu pour la masse ne peut supporter"⁴¹.

Comparaison avec le système public de l'Ontario

En 1956, en Ontario nous avons 499 écoles publiques pour un total de 418 736 élèves. 334 de ces écoles ont plus de 500 élèves et 183 en ont plus de 1000. Nous mesurons alors toute la force des structures du système public, qui appliquant le Plan Roberts depuis septembre 1962, voit ses dépenses en capital immobilier financées à 75% la première année par le fédéral, à 50% la deuxième année et à 25% la troisième année⁴³.

Nous avons vu que, pour l'Ontario, l'éducation durant les années soixante est devenue un investissement prioritaire. Le capital investi par élève dans le système public est 4 fois plus élevé que le montant dépensé par le secteur privé (683\$ contre 167\$)⁴⁴. On ne s'étonnera pas alors, que dès la 1ère année d'application du Plan Roberts, le taux d'abandon scolaire dans les écoles publiques diminue de 2,6%⁴⁵ et que le nombre d'élèves francophones inscrits dans les écoles publiques augmente sans cesse au cours des années suivantes:

Année scolaire	Nombre d'écoles publiques avec élèves francophones	9e - 12e		Nombre total
1962 - 1963 ⁴⁶	30	2138	181	6097
1963 - 1964 ⁴⁷	30	2406	268	7005
1964 - 1965 ⁴⁸	39	2825	293	7935
1965 - 1966 ⁴⁹	41	3176	-	8739

Non seulement le système public offre (en anglais) des cours de commerce et de technologie que les écoles privées francophones ne peuvent se permettre, mais sur le terrain même de l'enseignement du français, en 1967-1968, le nombre d'élèves qui prennent cette matière dans le secteur public est 3 fois plus élevé que celui des élèves du secteur privé (9680 contre 3030)⁵⁰.

Un programme scolaire inadapté aux besoins des élèves et aux aspirations des parents

L'analyse du programme scolaire des écoles privées va nous permettre de mieux comprendre la désaffection de la population à leur égard. Leur cours d'étude est basé sur une vision du monde traditionnelle. On présuppose que l'individu seul, est incapable de trouver sa voie, la vérité⁵¹. Il a besoin de cadres moraux et institutionnels pour s'épanouir⁵². "L'éducation doit inspirer une crainte filiale"⁵³ et les institutions d'éducation n'existent non pas pour les aider à réaliser leurs aspirations, mais pour "les aider à bien remplir leurs devoirs, à savoir instruire chrétiennement les âmes"⁵⁴. Les prêtres enseignants inculquent cette conception du monde à des élèves choisis, "Ils veulent des jeunes prometteurs, des gens qui puissent devenir prêtres, avocats, médecins, des gens qui correspondent à leur conception de l'élite"⁵⁵...En conséquence l'éducation est réservée à une minorité privilégiée et non à la masse, "Ce qui fait la force d'une région c'est un bon curé, un bon médecin, un bon avocat"⁵⁶. La nature humaine étant considérée intangible, le programme scolaire, fixé une fois pour toute, ne change pas.

Alors que l'objectif du Plan Robarts est d'offrir une éducation souple, universelle, et d'augmenter la durée de scolarité, en individualisant les cours d'étude, en s'occupant des défavorisés, en présentant des cours spécialisés en Affaire, Commerce et Technologie à 60% des élèves du secondaire; tout le système d'enseignement privé français en Ontario, n'offre qu'un cours d'art industriel

dans une seule école, le Collège Sacré Coeur de Timmins⁵⁷, seulement 10 écoles offrent la sténographie, 13 la dactylographie et 8 la comptabilité pour l'enseignement des matières commerciales⁵⁸. Pourtant, au cours des années cinquante, les parents de Sudbury par exemple ont réclamé des cours techniques et commerciaux mais ils n'ont pas été écoutés⁵⁹.

Si les écoles privées centrent leur enseignement sur le programme d'Art et Sciences, quelle est la valeur de ce programme? Il est difficile de le comparer au programme du secteur public et de porter un jugement, car, comme nous l'avons vu, ces deux programmes obéissent à des objectifs différents. Le système public s'intéresse à la masse, en particulier aux défavorisés, le système privé limite son enseignement à une élite. Un système se tourne vers le monde technique de demain, l'autre se fonde sur les Lettres classiques. L'un a une vision optimiste de la nature humaine, l'autre a un point de vue pessimiste.

Nous allons juger de la valeur de ce programme en nous posant la question suivante: Forme-t-il une population scolaire, de langue française, dont la compétence répond aux besoins économiques et sociaux de la conjoncture?

Tout d'abord, nous nous rendons compte que le système privé perçu comme étant au service de tous⁶⁰ ne dessert qu'une infime proportion de la population, non pas la masse, non pas l'élite, mais l'élite de l'élite. Laissons parler les chiffres. Seulement 17% des francophones du primaire (4006 par rapport aux 24934 Franco-Ontariens éligibles d'après le recensement de 1961) se sont inscrits aux écoles secondaires⁶¹.

De ce nombre déjà restreint, auquel s'ajoutent 3200 élèves des 9e et 10e du système séparé, 19,5% atteignent la 12e année, 9% la 13e année⁶². 3% seulement des élèves de 9e année des écoles privées réussissent aux examens du ministère alors que dans les écoles publiques la proportion est de 13%⁶³. De même le chiffre des diplômés de 12e année est si bas, que les inscriptions à l'école

Normale de l'université d'Ottawa sont en baisse à partir de 1962⁶⁴. Quelle est la valeur d'un système qui n'arrive même pas à assurer la relève de ses propres élites? Pouvons nous émettre l'hypothèse que le 3% d'élèves francophones qui a passé avec succès les examens de la 13e année du ministère, forme une élite naturelle, qui aurait réussi, quelle que soit la filière éducative suivie, publique ou privée?

Quelle est la place de l'enseignement du français dans ces écoles qui sont considérées comme des "forteresses"⁶⁵ de la culture. Le niveau d'enseignement de cette matière est très inégal. A l'exception des 7 écoles privées qui préparent aux examens de 13e année⁶⁶ et qui présentent une formation solide, le reste du système est très hétérogène. Seulement 10 écoles sur 22 ont un département de français organisé⁶⁷, 8 écoles sur 32 ont plus de 75% de livres français dans leur bibliothèque⁶⁸. Bien que depuis 1965, le ministère d'Education ait donné le droit aux écoles privées d'enseigner l'histoire, la géographie, les mathématiques en français, toutes ne se sont pas prévaluées de ce droit.

Les raisons qu'elles donnent sont révélatrices. "Les élèves continuent en majeure partie dans les écoles secondaires publiques environnantes où tout s'enseigne en anglais...la présence en classe d'élèves d'expression anglaise... le manque de professeurs bilingues dûment qualifiés en ces matières"⁶⁹. Les professeurs⁷⁰ comme les parents⁷¹ paraissent avoir des doutes sur la sagesse d'enseigner toutes les matières en français. Nous voyons que le slogan "école forteresse de la langue" est un mythe bien établi. Une telle attitude, qui s'efforce de conserver une certaine culture française, tout en gardant certains cours en anglais, pour se préparer à vivre dans la culture de la majorité est typique du comportement d'un minoritaire.

Le programme du système privé francophone répond-il, durant les années

soixante aux besoins de la conjoncture économique et sociale?

Comme le remarquent les clercs de la commission d'étude de l'AESPFO "ne sont bien servis que les futurs universitaires et les aspirants à l'école normale"⁷² c'est-à-dire une infime minorité qui vit en circuit fermé.

En contraste, la masse des élèves qui sort de la filière éducative du système séparé et qui doit faire face aux exigences du monde moderne paraît, en 9e année, souffrir d'un "handicap culturel"⁷³. L'étude de Carnegie sur l'identification et l'utilisation des aptitudes à l'école secondaire confirme ce point. Cette enquête a commencé en 1959 avec tous les élèves de 9e année inscrits dans les écoles publiques et privées de l'Ontario et les a suivis, pendant 5 ans, jusqu'à la 13e année. Chaque élève a reçu trois séries d'épreuves. Le test d'aptitude académique canadienne qui se subdivise en trois parties: raisonnement verbal, mathématique et non verbal, un test de connaissance de la langue anglaise et un test de mathématiques, eux-mêmes divisés en trois parties. Les résultats de ces tests ont été analysés par l'OISE pour la commission B & B. Les données obtenues ont été classées d'après la langue maternelle des élèves en trois groupes: 71, 819 anglophones, 4850 francophones et 5831 autres élèves⁷⁴.

Les résultats montrent que les élèves anglophones ont réussi légèrement mieux que les 5831 élèves non francophones et non anglophones. Les résultats mettent aussi en évidence les piètres résultats obtenus par les élèves francophones. En ce qui concerne le test de raisonnement verbal et mathématique 80% de ces élèves sont en dessous de la moyenne et plus de la moitié de ce nombre sont en dessous de la note de 25%. En ce qui concerne le test d'aptitude non verbale, les résultats des francophones bien que moins bas sont également inférieurs à ceux des deux autres groupes⁷⁵.

Comment expliquer cet handicap académique, en 9e année, qui hypothèque

le développement scolaire des Franco-Ontariens? La commission B & B a tenu compte des facteurs socio-économiques de la difficulté du passage du système élémentaire séparé au système secondaire⁷⁶, de la perception des élèves de leur propre avenir⁷⁷ (et il est capital de noter que 75% d'entre eux s'attendent à réussir et à terminer leurs études secondaires). Le fait que les tests ont été donnés en anglais a aussi été évoqué pour expliquer la performance médiocre des francophones. La commission B & B a également rejeté ce facteur d'explication, car dans l'épreuve non verbale même; les francophones ont aussi des résultats inférieurs à ceux des deux autres groupes..

De plus R. Carlton dans son étude de la région de Kapuskasing en 1964 a pris la peine de traduire toute la série de tests en français et les résultats obtenus sont analogues⁷⁸. Le groupe francophone se retrouve bon dernier!

La commission B & B en est réduite à soumettre l'hypothèse que l'orientation du système d'éducation privé des francophones suit un ordre de valeurs tout à fait différent de celui du système public. Il s'ensuit une telle discordance entre les programmes scolaires des deux groupes ethniques que les Franco-Ontariens ne reçoivent pas une formation académique qui leur permette de répondre aux exigences culturelles d'un monde moderne, tel que conçu et mesuré par les normes de la majorité anglophone.

L'école est une institution déterminante pour la survie de la minorité franco-ontarienne. La mise en cause de leur statut scolaire en 1912, a été l'occasion d'une prise de conscience violente de la part des Franco-Ontariens. Prise de conscience négative; pour survivre la minorité s'est repliée sur soi et a même coupé les ponts avec ses coreligionnaires anglophones, gardant à l'esprit les propos peu flatteurs de Mgr Fallon au sujet de la culture française. L'école franco-ontarienne est devenue une forteresse qui forme une élite dont la fonction est de maintenir l'identité du groupe. Jusqu'en 1945, la masse de la population, rurale, vivant dans des îlots francophones, était satisfaite du niveau et de l'orientation de ce système d'éducation. La deuxième guerre mondiale a joué le rôle de catalyseur dans le psyché ontariois. Il s'ouvre au monde extérieur. L'éducation est maintenant perçue sous un nouvel angle. C'est un agent de promotion économique et sociale. Il s'agit d'une nouvelle prise de conscience de la population, non violente, mais tout aussi puissante. Après l'affirmation de son être en 1912, le Franco-Ontarien désire le mieux-être. L'éducation est un moyen d'arriver à cette fin. C'est pourquoi 33 établissements scolaires ont été créés entre 1950 et 1962. Malheureusement l'école privée n'a pas répondu à leur attente. L'introduction du Plan Robarts en septembre 1962, au niveau de la 9^e année, n'a fait qu'accentuer la déception de la masse, qui doutant de l'institution scolaire pour assurer son épanouissement dans un monde moderne commence à douter de ses élites traditionnelles. Il s'est produit une coupure entre 1962 et 1968, entre la masse et l'élite qu'il sera difficile à combler et que nous allons analyser.

NOTES DU CHAPITRE DEUXIEME

1. G. Blais, le collège du Sacré-Coeur, Sudbury, Ontario, Ottawa, Université d'Ottawa, these de maitrise 1968, p. 11.
2. ACRCF, FAESPFO, 2, 7, p. 2, Entrevue avec le Père L. P. Pigeon, o.m.i., principal de l'école normale d'Ottawa, 25 juillet 1966.
3. G. Blais, op. cit., p. 50.
4. Les écoles secondaires privées franco-ontariennes. Mémoire de la commission d'étude de l'Association des écoles secondaires privées franco-ontariennes, Ottawa, décembre 1966, p. 4.
5. Ibid., p. 4-5.
6. Ibid., p. 6.
7. Ibid., p. 3.
8. Ibid., p. 8.
9. Ibid., p. 130.
10. Ibid., p. 131.
11. Ibid., p. 128.
12. Ibid., p. 8.
13. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 7.
14. Ibid., p. 6.
15. Ibid., p. 31.
16. Ibid., p. 7.
17. Ibid., pp. 122 - 125.
18. H. Potvin, "La médiocrité est une menace à la réalité scolaire franco-ontarienne" dans Le Droit, 7 mars 1966, p. 5.
19. L'ACRCF, FACFO, 19, 168, p. 3, mémoire concernant un régime d'écoles secondaires bilingues en Ontario soumis par l'Association canadienne française d'éducation d'Ontario, 20 mars 1967.
20. Quelques statistiques scolaires franco-ontariennes dans La vie Franco-Ontarienne, vol. 11, no. 1, octobre 1966, p. 3.

21. ACRCCE, FRB, 31, 2, Statistiques compilées par B. Michaud, surintendant adjoint, section de la Supervision, ministère de l'Education de l'Ontario, septembre 1967.
22. Statistiques scolaires franco-ontariennes dans La Vie Franco-Ontarienne, vol. 3, no. 111, février 1968, p. 5.
23. R. A. M. Carlton, Differential Educational Achievement in a Bilingual Community, Toronto, University of Toronto, thèse de doctorat, 1967, p. 125.
24. ACRCCE, FACFO, 41, 17, p. 2-3, Rapport de la réunion des directeurs des écoles secondaires privées bilingues d'Ontario, North Bay, 9 février 1962.
25. ACRCCE, FACFO, 42, 7, Tableau synoptique de la situation financière des écoles secondaires privées, août 1964.
26. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 18.
27. ACRCCE, FACFO, 14, 3057, Père R. Cloutier, o.m.i., Lettre au s. g. de l'ACFEO, 10 août 1964.
28. G. Blais, op. cit., p. 81.
29. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 17.
30. ACRCCE, FACFO, 19, dossier 167, CA 31-32, procès verbal de la réunion du conseil d'administration Ottawa, 22 octobre 1966.
31. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 18.
32. ACRCCE, FACFO, 42, 7, Tableau synoptique de la situation financière des écoles secondaires privées, août 1964.
33. R. Cloutier, o.m.i., "Une commission d'étude sur les écoles secondaires privées", dans La Vie Franco-Ontarienne, vol. 2, no. 1, octobre 1966, p. 2.
34. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 19.
35. ACRCCE, FAESPFO, 2, 16, C. J. Matthews, Rapport de l'année 1966-1967 sur le questionnaire soumis aux directeurs des écoles secondaires, 2 décembre 1966.
36. ACRCCE, FRB, 21, 11, E-82, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue à la maison franco-ontarienne, 13 octobre 1966.
37. ACRCCE, FAESPFO, 2, 4, p. 20, Compilation des réponses aux questionnaires envoyés par la Commission d'Etude dans les écoles secondaires privées franco-ontariennes, s.d.
38. ACRCCE, FAESPFO, 2, 17, les écoles secondaires privées franco-ontariennes, taux d'abandon: système français, échantillon régional, Ottawa, Tableau 2-2-1, s.d.

39. ACRCCE, FAESPFO, 2, 17, les écoles anglaises privées: taux d'abandon document no. 6, s.d.
40. R. A. M. Carlton, op. cit., p. 67.
41. J. Rondeau, "Ecole secondaire publique ou école secondaire française confessionnelle", dans Ecole Ontarienne, mars-avril 1966, vol. 22, no. 4, p. 160.
42. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 34.
43. J. L. Granatstein, et al., Twentieth Century Canada, Toronto, Mc Graw-Hill Ryerson Ltd, 1983, p. 370-371.
44. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 17.
45. Ibid., p. 55.
46. Report of the minister: 1962-1963, Ontario Department of Education; Printed by order of the Legislative assembly of Ontario, Session Paper no. 7, 1963, S-107.
47. Report of the minister 1963-1964, Ontario Department of Education, printed by Order of the Legislative assembly of Ontario, Session Paper no. 7, 1964, S-103.
48. Report of the minister 1964-1965, Ontario Department of Education, printed by Order of the Legislative assembly of Ontario, Session-Paper, no. 7, 1965, p. 105.
49. Report of the minister 1965-1966, Ontario Department of Education, printed by Order of the Legislative assembly of Ontario, Session Paper, no 7, 1966, p. 129.
50. Statistiques scolaires franco-ontariennes dans La Vie Franco-Ontarienne, vol. 111, no. 3, février 1968, p. 5.
51. ACRCCE, FACFO, 8, 3057, p. 2, Considérations au sujet du système secondaire en Ontario, s.d.
52. ACRCCE, FLI, 6, 5, p. 1, 17e congrès général de l'ACFEO, documentation pour les séances d'études, thème: Coordination de nos forces au palier régional et local, avril 1965.
53. G. Blais, op. cit., p. 16.
54. Ibid., p. 60.
55. Ibid., p. 57.
56. Ibid., p. 67.
57. ACRCCE, FAESPFO, 2, 4, p. 20, Réponse au questionnaire de l'AESPFO, juin 1966.
58. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 13.
59. G. Blais, op. cit., p. 25.

60. R. Carlton, op. cit., p. 269.
61. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 26.
62. Ibid., pp. 122 - 125.
63. Report of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, Book II, Education, Ottawa, Queen's Printer, 23 mai 1968, p. 87.
64. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 24.
65. ACRCCF, FAESPFO, 2, 7, p. 2, Entrevue avec le Père L. P. Pigeon, o. m. i., principal de l'école normale d'Ottawa, 25 juillet 1966.
66. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 12.
67. ACRCCF, FAESPFO, 2, 4, p. 22, Réponse au questionnaire de l'AESPFO, juin 1966.
68. ACRCCF, FAESPFO, 2, 4, p. 23, Réponse au questionnaire de l'AESPFO, juin 1966.
69. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 14.
70. ACRCCF, FACFO, 41, 17, p. 3, Rapport de la réunion des directeurs des écoles secondaires privées bilingues de l'Ontario, North Bay, 9 février 1962.
71. ACRCCF, FACFO, 19, dossier 168, p. 1, Rapport des récentes réunions des sous-comités sur l'école secondaire pour Frango-Ontariens, décembre 1967.
72. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 13.
73. Report of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, Book II, op. cit., p. 92.
74. Ibid., p. 80.
75. Ibid., pp. 80 - 81.
76. Ibid., pp. 88 - 89.
77. Ibid., p. 89.
78. R. Carlton, op. cit., p. 215, Table XIII.

CHAPITRE III

LA POPULATION FRANCO-ONTARIENNE

Que veut la population franco-ontarienne? Cette question nous amène à essayer de cerner cette population. Plutôt que de plaquer des catégories extérieures nous allons passer en revue divers groupes qui se dégagent tels qu'ils se perçoivent et qu'ils sont perçus. Les témoignages de l'époque nous permettent de parler de quatre catégories quelque peu floues mais qui permettent d'y voir un peu plus clair dans les attitudes. Une "élite" dont il faut préciser la nature bien particulière continue encore d'exercer un leadership qui à la vérité glisse d'une faction religieuse de cette élite à une autre, laïque. Un second groupe est formé des moins de trente ans en ébullition dans les années 1960 mais qui participe, tardivement et bien marginalement au débat. Un autre groupe, et c'est le plus nombreux est composé des plus de trente ans, masse dont l'opinion reste difficile à saisir, mais dont le comportement reste éloquent. Enfin les associations de parents instituteurs, quatrième groupe formé des personnes des trois groupes précédents, constitue une autre composante de cette société en pyramide tronquée, c'est à dire privée d'une grande bourgeoisie qui fournit des modèles de promotion sociale à l'intérieur du groupe ethnique.

La société franco-ontarienne se définit comme une société élitiste. Il ne s'agit pas d'une élite fondée sur l'argent. Les communautés religieuses passent par une crise financière grave. Nous n'avons pas non plus entre 1962 et 1968 une élite basée sur des sommités intellectuelles de réputation internationale. Il est intéressant de noter que parmi les commissaires nommés à la commission B & B nous ne retrouvons aucun franco-ontarien. Si un acadien

le père C. Cormier représente les Maritimes c'est un francophone d'origine européenne, P. Wyczynski qui représente l'Ontario.

Nous avons affaire à l'origine à une élite basée sur une hiérarchie religieuse avec une vision du monde propre. Par vision du monde nous voulons dire "cet ensemble d'aspirations, de sentiments et d'idées qui réunit les membres d'un groupe...et les oppose aux autres groupes"¹ ou plus précisément "Ce foyer d'attitudes fondamentales envers le monde...à partir desquelles les hommes d'une culture donnée donnent un sens à leur rapport avec l'histoire"² Les laïcs formés par le clergé ne font que perpétuer ces vues.

L'idéal est un mode de vie agricole, loin des villes corruptrices et près de Dieu. Même si la population franco-ontarienne s'urbanise à un rythme accéléré (13 écoles urbaines sont créées entre 1952 et 1962), la mentalité reste traditionnelle. Une mosaïque de petites enclaves francophones vont se trouver sous l'autorité absolue d'un chef tribal qui bénéficie du poids de la tradition et de la sanction de l'Eglise pour garder son troupeau uni. Chaque îlot francophone est une forteresse avec une mentalité d'assiégé. Dans cette perspective une éducation moderne, spécialisée n'est pas une nécessité puisque la condition de la survie de la minorité est l'isolement du monde extérieur. La-masse n'a besoin que des rudiments d'instruction à l'élémentaire et l'élite se concentre sur les études classiques au secondaire.

Nous allons voir dans les chapitres 4 et 5 que cette vision traditionnelle de la hiérarchie religieuse est remise en question et par des clercs, enseignants imbus de l'esprit de "Pacem in Terris" et par des laïcs de l'ACFEO dont l'objectif est d'ouvrir les Franco-Ontariens au monde moderne.

Si l'élite franco-ontarienne est partagée entre un courant novateur et une tendance conservatrice, elle est unie dans le peu de cas qu'elle fait de la masse.

Un petit groupe de personnes; que ce soit la faction religieuse c'est-à-dire le COEC comprenant les 6 évêques francophones et les évêques anglophones³, ou la faction laïque c'est-à-dire les 600 personnes réunies lors du congrès extraordinaire de l'ACFEO le 17 février 1967; s'arroge le droit de parler au nom de la minorité francophone tout entière⁴ sans avoir été démocratiquement élu ni même plébiscité. Leurs décisions sont prises à huis-clos. Cet état d'esprit est tout à fait différent de celui de John Robarts qui lors de la Conférence de Demain en novembre 1967, demande que les débats des Premiers ministres provinciaux au sujet de l'avenir de la Confédération soient télévisés afin de parfaire l'éducation du peuple.

De 1965 à 1968 les commentaires de l'élite vis-à-vis de la masse sont peu flatteurs. Elle est accusée "d'ignorer la tradition"⁵ ... "d'être complexée"⁶, "amorphe"⁷ et "de manquer d'intérêt pour la cause française"⁸. Sa seule chance de survie et de rester homogène, unie; et cet esprit d'union se définit comme l'absence de toute critique. Unité équivaut à unanimité.

La masse est considérée comme une armée qui pour survivre doit être bien guidée⁹.

Nous approfondirons la nature et le rôle des élites dans les chapitres 4 et 5, nous ne les avons présentées que pour mieux mettre en contexte l'étude du comportement de la masse de la population.

Nous pouvons définir la masse de la population d'après ses parties constituantes en utilisant comme critères de différenciation deux facteurs: l'âge et la façon dont chaque groupe se situe par rapport à la crise scolaire.

Les moins de 30 ans

D'un côté nous avons les plus de 30 ans et de l'autre les moins de 30 ans. Les jeunes franco-ontariens se définissent comme des personnes de 15 à 30 ans¹⁰ ce qui inclut les élèves du secondaire, les étudiants de

l'université, les animateurs de l'action catholique et des loisirs, ainsi que les leaders de l'AJFO¹¹. Cette Jeune Garde se définit de façon claire et réaliste. Pour la première fois en 1968, nous avons le début d'une série d'études sur la minorité franco-ontarienne, par de jeunes intellectuels franco-ontariens. Victor Lapalme en 1968 dans sa thèse "Les Franco-Ontariens et la politique provinciale" et Gérard Blais dans son étude du Collège Sacré Coeur de Sudbury ne se contentent plus du discours rituel d'autosatisfaction de la part des élites pour expliquer la situation des leurs. Au delà des mots, ils examinent les faits, étudient les statistiques "Un tiers des Ontariens d'origine française...(est)...complètement assimilé... à cette allure, il n'y a aucun espoir pour nous et notre culture en Ontario... la situation est critique; si on n'agit pas maintenant notre groupe a peu de chance de survivre encore moins de s'épanouir; car notre avenir dépend des jeunes, des mêmes jeunes qui subissent la situation présente dans les écoles secondaires"¹².

La Jeunesse franco-ontarienne se tourne vers l'avenir. "L'influence du clergé sur les écoles diminue partout... la séparation de la langue et de la religion s'affirme également... Une prise de position en faveur de l'école confessionnelle s'oppose à l'évolution sociale normale qui tôt ou tard prendra le dessus quoiqu'on y fasse... Les Franco-Ontariens qui ne désirent pas un cours classique ou commercial sont relégués aux écoles secondaires anglaises puisque nous ne possédons aucune école polyvalente"¹³.

Aux yeux de la Jeune Garde, l'institution privée au secondaire n'est pas une fin en soi, mais un moyen au service de l'éducation de tous "L'urgence de la situation est telle que la solution s'impose d'elle même: il faut l'école secondaire française dans le plus bref délai possible, que les structures soient confessionnelles ou non, cela a une importance relative...

l'aspect le plus important... est l'accès à la compétence¹⁴. Ils demandent aux plus vieux de ne pas sous-estimer la voix des jeunes. Ils constituent 25% de la population et ce seront eux les bénéficiaires ou les victimes de la réforme scolaire¹⁵.

Insatisfaits du statu-quo scolaire, les moins de 30 ans sont disponibles politiquement. Une étude de Victor Lapalme montre que 30% d'entre eux croient que la survivance de la minorité serait mieux assurée par la province du Québec; 16% font plus confiance au gouvernement fédéral pour assurer cette tâche, et 24% seulement estiment que ce rôle revient au gouvernement de l'Ontario. Le nombre des abstentions est révélateur, 26%¹⁶.

La majorité des moins de 30 ans est également insatisfaite de sa situation socio-économique. Seulement 29% sont satisfaits de leur sort et ils rendent le système scolaire actuel responsable de cette "citoyenneté de seconde zone"¹⁷.

Fait encore plus grave pour les élites religieuses et laïques traditionnelles; d'après le sondage de Victor Lapalme 51, 6% des moins de 30 ans "sont très peu renseignés sur les mouvements chargés de les représenter"¹⁸ (des associations comme l'ACFEO, la FAPI, la COEC etc). La coupure entre une jeunesse dynamique et ses tuteurs traditionnels est grande. Elle est disponible, prête à toute les aventures.

Un laïc, Roger Séguin, président de l'ACFEO de 1963 à 1968 a eu le sens politique de canaliser cette énergie montante par une série de concessions graduées.

- En 1966, l'AJFO, est représentée au conseil régional de l'ACFEO¹⁹
- Le 10 février 1967, l'AJFO est représentée au comité pédagogique de l'ACFEO²⁰
- Les représentants des jeunes ont droit à 5 voix délibératives seulement

au congrès spécial du 17 février 1967 qui va décider de l'avenir des écoles franco-ontariennes²¹.

Jusqu'ici, la Jeune Garde a un pouvoir de participation et non de décision.

Le 22 mai 1967, à North Bay, elle prend conscience de son manque d'unité (212 associations dispersées à travers la province) de son manque d'information, mais aussi de sa force et de son identité. Elle représente 25% du groupe minoritaire et est garante de son avenir²². Réunis en une association unique, les jeunes franco-ontariens exigent et obtiennent au 21e congrès de l'ACFEO en 1969 une plus grande participation à la direction des affaires ontariennes: 12 sièges sur 46 au comité de direction de cette association²³.

Il est regrettable que cette Jeune Garde ait pris conscience de sa force en mai 1967, alors que la politique scolaire qui scellait son sort, était décidée le 17-18 février 1967, lors du congrès général spécial de l'ACFEO.

Les plus de 30 ans

Face à la crise scolaire, qui menace l'identité du groupe, ces derniers se définissent dans des articles publiés dans le Droit de façon beaucoup plus traditionnelle: "Être français ce n'est pas que parler une langue dont on se sert comme un outil pittoresque ou dispendieux... c'est plutôt vivre au son d'une certaine musique intérieure; c'est réagir, vibrer, aimer, pleurer suivant une éthique, un code qui pousse ses racines très loin dans le temps"²⁴. Cette première approche souligne le poids du passé et le sentiment vague mais puissant d'être différent. Le même auteur dans un autre article sur le même thème souligne que l'homogénéité du corps social est un autre élément essentiel de la nature ontarioise: "Le Canadien français

qui s'abandonne à lui-même trahit son ascendance"²⁵. Tentant lui aussi de préciser la réalité franco-ontarienne Ryan Paquette, vice-président de l'ACFEO, la centre sur un critère racial plutôt vague "Le véritable Franco-Ontarien est celui qui d'origine canadienne française est né en Ontario ou celui qui venant de l'extérieur s'est adapté à la vie franco-ontarienne, pas fanatique, encore moins séparatiste, par pour autant tiède en matière de patriotisme, ce qui explique la raison pour laquelle il n'a pas perdu son français"²⁶. Madame Solange Plourde Gagnon, journaliste du Droit, fait aussi du facteur racial un élément de base de la définition: "Cette race énergique, inébranlable et déterminée...est...le chateau fort de la francophonie"²⁷.

De ces articles ressort une vision traditionnelle du monde basée sur la fidélité à l'ethnie, à la langue. Pourtant nous avons vu que plus de 70% des Franco-Ontariens envoient leurs enfants dans des écoles anglaises publiques! Avons-nous une façon d'écrire ou de parler du minoritaire qui ne correspond pas à sa façon d'agir? Le discours est-il pour lui un moyen de se réaliser psychologiquement, s'il ne peut le faire dans les faits?

D'après le mémoire présenté par la Fédération des API en février 1967, les parents paraissent vouloir simultanément préserver leur identité en exigeant des cours de religion et de français ce qui est caractéristique du système privé et demander des cours polyvalents, spécialisés où l'anglais tient une grande place²⁸, ce qui est typique du système public. Pouvons-nous émettre l'hypothèse que cette demande de français et d'anglais, de cours spécialisés et de religion, est aussi typique de la psychologie du minoritaire qui doit continuellement établir un compromis difficile entre ce qu'il est et ce qu'il veut avoir.

D. Chaperon-Lor souligne le manque de confiance du Franco-Ontarien.

Dans le nord, les parents hésitent à exprimer leurs opinions en public. Ils n'ont pas l'habitude d'être consultés²⁹. D'autres parents encore manquent d'information sur l'éducation³⁰.

La masse des parents, depuis mars 1966 se trouve sollicitée de toutes parts.

- 1) Mars 1966: Publication du plan de Timmins qui propose la création d'un système scolaire catholique de 1 à 13, avec les anglophones catholiques; ~~parallèle au système public~~ et financé par les deniers publics (donc en faveur de l'école française privée).
- 2) De juin à août 1966: Enquête de la commission d'étude de l'AESPFO sur la situation réelle des écoles secondaires privées à travers la province (en faveur de l'école française publique).
- 3) Juin-décembre 1966: Campagne d'information des représentants de l'ACFEO dans le sud et le nord de la province pour sensibiliser la population aux difficultés des écoles privées (en faveur de l'école française publique).
- 4) Décembre 1966: Plan de l'ACFEO qui propose un système scolaire francophone intégré au secteur public
- 5) Décembre 1966-janvier 1967: Sondage de la Fédération des API auprès des API locales pour connaître les désirs des Franco-Ontariens au sujet de la future école française (en faveur de l'école française publique).
- 6) 10 janvier 1967: Publication à travers l'ACFEO et dans le Droit de l'enquête du comité d'orientation pédagogique de l'ACFEO au sujet de l'assimilation des élèves francophones dans les classes

françaises du système séparé à l'élémentaire (en faveur de l'école française publique)

- 7) Lettre ouverte au Droit du 4 janvier 1967 où l'Eglise ne se définit plus comme une institution hiérarchique, mais comme l'Eglise du peuple (en faveur de l'école française privée).

On peut comprendre les hésitations, le refus de parler, la confusion de nombreux parents devant cette avalanche de points de vue contradictoires.

L'élite veut-elle honnêtement connaître leur point de vue sur la question scolaire ou cherche-t-elle à les manipuler? Nous sommes d'accord avec le commentaire de Roland Bériault, francophone du ministère de l'éducation, qui avoue dans une note confidentielle au ministre de l'Education "Depuis mars 1966, les parents sont soumis à une foule de pressions ³¹.

Faiblesse des organisations de parents

Soumis à de nombreuses pressions, les parents sont-ils bien organisés? Nous soumettons l'hypothèse que les parents sont mal représentés par leur association, que celle-ci est divisée en clans régionaux et qu'enfin les parents sont manipulés par le propre organisme qui est chargé de les représenter, la FAPI.

Tout d'abord les API ne sont pas efficaces. Contrairement aux écoles anglophones où l'API a un pouvoir au moins égal à celui du directeur d'école et où la politique scolaire est le résultat d'une interaction fructueuse entre parents et éducateurs; l'API dans les écoles francophones, joue un rôle différent. Elle est simplement conçue comme le moyen de transmettre à la masse de la population les vues du clergé. Les API ne paraissent prendre conscience de leur force qu'en 1968, lorsque la partie est déjà jouée. En 1965, l'association qui parle au nom des parents paraît souffrir de léthargie

Le rapport du président général, Marcel Boulay, lors de la 14e assemblée annuelle est révélateur:

140 API sont affiliées à la Fédération sur un total possible de 615 soit 23%. Ce 23% est-il une minorité active? Non, 51 n'ont pas donné signe de vie, et 59 seulement ont fait parvenir à l'Association un rapport annuel. L'Association paraît en perte de vitesse. Ses fonds ont baissé de 800\$ sur l'année précédente pour un total de 5800\$ ³².

En 1966, le nombre d'API affiliées n'a pas sensiblement augmenté; de 140 à 150. Bien que leur système d'éducation privé au secondaire traverse la crise la plus grave de son histoire, la FAPI ne paraît pas consciente de l'urgence du problème. Une personnalité hors du commun est seule à vouloir faire prendre conscience à la fédération du rôle qu'elle a à jouer. Lionel Desjarlais, professeur à l'université d'Ottawa "dénonce les arrangements fébriles" et "prédit que le niveau d'excellence des écoles dépendra de l'excellence de la participation des parents" ³³.

En 1967, la FAPI; lors du congrès spécial du 18 février qui va décider de l'orientation de la politique scolaire de la minorité franco-ontarienne; n'a que 15 voix sur 600 ³⁴.

La FAPI ne prend conscience de sa force que trop tard en novembre 1968: "Nous suggérons que le nombre de membres (au congrès annuel de l'ACFEO) ne soit pas identique pour chaque société affiliée ... (C'est un) fait incontestable que toutes les sociétés affiliées ne contribuent pas de la même façon à la vie franco-ontarienne" ³⁵.

Régionalisme des API

En réclamant l'école française publique la FAPI ne représente pas toutes ses associations locales mais principalement les vues d'Ottawa. Elle ne s'en cache pas: "Dans la région d'Ottawa, les API des écoles secondaires...appuient fortement la formule d'associa-

tion au secteur public"³⁶

La réponse de la région du nord est immédiate. L. Latulipe critique la procédure d'enquête menée par les API pour connaître le point de vue des parents au sujet des nouvelles écoles³⁷.

Manipulation de l'opinion publique

La Fédération des API par un sondage qui dure de décembre 1966 à janvier 1967 et à travers toute une série d'articles publiés dans le Droit en janvier-février 1967 tente de manipuler l'opinion publique; en faisant apparaître la solution de l'école publique comme la seule valable pour résoudre la crise scolaire franco-ontarienne.

Le 28 octobre 1966, "le bureau de direction de la Fédération a accepté d'étudier le principe de l'école secondaire publique franco-ontarienne, à condition que le ministère accorde en même temps des garanties sérieuses respectant le droit des élèves à recevoir un enseignement religieux"³⁸. Il importe que les parents fassent connaître leur position en répondant au questionnaire suivant:

Questionnaire sur l'école secondaire publique franco-ontarienne.

1. Accès à la compétence intellectuelle et professionnelle.

Etes vous en faveur de l'école polyvalente? Oui Non³⁹

2. Présence française à l'école secondaire franco-ontarienne.

Que les élèves francophones soient groupés de façon homogène dans une école lorsque leur nombre le permet? Oui Non

Que les programmes ne soient pas des décalques des programmes anglais mais soient conçus et structurés selon l'esprit de la culture française? Oui Non

Que le français soit la langue d'enseignement pour la plupart des matières? Oui Non

Que l'anglais soit étudié comme une langue seconde dont on veut.

assurer aux élèves une connaissance pratique. Oui Non

Que les professeurs reçoivent une préparation adéquate dans un collège de pédagogie adapté aux besoins des Franco-Ontariens

3. Présence religieuse à l'école secondaire publique franco-ontarienne ⁴⁰

Etes-vous d'accord que les Franco-Ontariens n'acceptent pas du ministère l'école secondaire publique sans demander en même temps des garanties pour que ces écoles soient effectivement chrétiennes

Oui Non

Devrions nous exiger les critères suivants:

- Que l'instruction religieuse reçoive le même traitement que les autres disciplines Oui Non
- soit intégrée dans l'horaire des cours " "
- dispensée par des spécialistes laïcs ou religieux " "
- Que les professeurs d'instruction religieuse soient rémunérés ⁴¹ et de plein droit membres du personnel enseignant de l'école

Oui Non

L'objectif de l'enquête de la FAPI est triple:

- Etudier à fond une question capitale; le principe de l'école secondaire publique
- Obtenir une réponse massive des parents
- Trouver une manifestation claire de leur volonté ⁴²

Fortes des résultats de ce sondage la FAPI publie un article dans le Droit du 6 février 1967: "les parents ont participé nombreux aux réunions et ont émis leur opinion par un vote écrit. C'est un fait avéré que l'élite de la paroisse s'est rendue à ces réunions de sorte que l'opinion émise par le vote représente la pensée de la classe dirigeante et des parents ⁴³."

Hubert Potvin dans le Droit du 16 février précise "La FAPI de l'Ontario (sur 7500 parents consultés) se rend aux désirs de 90% de ses membres...et ...fait savoir publiquement qu'elle exige du gouvernement de la province

un système d'écoles secondaires franco-ontariennes financé par les deniers publics et qui respecte nos exigences religieuses fondamentales"⁴⁴.

Nous allons analyser le caractère massif, démocratique, des résultats de ce sondage.

- En ce qui concerne la procédure employée, nous avons de nombreuses critiques à faire.

Il n'y a pas toujours eu de réunion publique des parents concernés, parfois, seul le comité exécutif de l'API s'est réuni et a répondu au questionnaire au nom des parents (API de Sturgeon Falls, de Ste Bernadette de Blossom Park - Ottawa).

Dans la région d'Ottawa, lorsque les parents ont été consultés l'API a conservé le questionnaire réponse de chaque famille, ce qui donne une vue beaucoup plus exacte des variations de l'opinion publique. Dans tout le nord au contraire, nous n'avons qu'une feuille réponse par API. 27 questionnaires sur 74 ne sont pas identifiés et 42 sur 74 ne sont pas chiffrés. Quelle est la valeur d'une feuille réponse anonyme, sans chiffre qui donne un oui global?

A l'exception de Noelville, aucune API du Nord n'a tenu compte des abstentions.

Au cours de l'enquête, le nord et le sud ont reçu des questionnaires différents.

A Cornwall certains parents prétendent que seules les personnes favorables au projet d'écoles publiques ont été consultées.

- En ce qui concerne les résultats obtenus, nous avons également d'autres critiques à formuler:

Avons nous une réponse massive, démocratique? Seulement 97 API sur 250 affiliées et (650 potentielles) ont répondu au questionnaire soit 38%.

Ce qui frappe dans ces réponses est leur régionalisme et le faible taux de participation des parents.

- Seules les régions d'Ottawa et de Sudbury ont fourni un bloc solide de réponses. A Ottawa 24 API sur 31 ont répondu au questionnaire, à Sudbury nous n'avons aucune abstention.
- Pouvons nous parler de réponse massive lorsque nous avons 83 parents sur 600 familles à l'école Ste Anne, ou 60 parents sur 400 familles à l'école Vanier, et 20 parents sur 120 familles à l'école St Laurent à Ottawa⁴⁵ ? La même tendance se retrouve à Sudbury, 32 parents présents sur 130 familles à l'API St Pierre par exemple⁴⁶.
- La réponse des parents manifeste-t-elle une volonté claire?

Ce qui frappe à Ottawa est le fossé qui existe entre les aspirations de l'élite des API représentée par le professeur Desjarlais en faveur d'un enseignement en français dans les écoles publiques sans garanties religieuses et les aspirations de la masse des parents.

Par exemple, en ce qui concerne la question de la langue d'enseignement dans les futures écoles publiques, à Ottawa:

11 API sur 24 sont en faveur de garder l'anglais dans un grand nombre de matières .

6 API sur 24 seulement sont en faveur de l'enseignement du français dans toutes les matières: ce sont St. Charles, Barette, St. Rémi, Ste Genevieve, St. Laurent, St. Thomas d'Aquin et Sacré Coeur.

Tout autant que les chiffres les commentaires des parents au sujet de la langue d'enseignement sont significatifs.

A l'API Ste Geneviève, à laquelle appartient le professeur Desjarlais, les parents ne veulent pas d'un enseignement en anglais de seconde classe⁴⁷.

A l'API Duhamel-Guiges-Routhier, malgré une conférence d'ouverture donnée par

Omer Deslauriers, un des chantres du fait français, les parents votent pour que l'anglais soit à parité avec le français⁴⁸.

L'API Mazenod va même plus loin: "Il ne faut pas trop faire mousser le français (ce) qui (par) excès de zèle ou de chauvinisme heurterait d'autres groupes"⁴⁹.

A Ottawa, nous avons un comportement typique de minoritaire. Si dans les commentaires personnels des API la question de la langue d'enseignement paraît plus importante que la question de la présence religieuse; les parents hésitent à s'engager dans une éducation purement française.

Dans le nord, à l'exception de Sudbury, la procédure suivie interdit de chiffrer les réponses données, nous remarquons l'importance du facteur religieux. On ne se pose jamais de question à son sujet, mais l'on questionne l'importance de l'enseignement de toutes les matières en français.

Dans le sud, l'opinion publique ne paraît pas sensibilisée à l'urgence du renouvellement du système d'enseignement traditionnel⁵⁰. Le 10 février, M. Donat Potvin, professeur de Cornwall, accuse publiquement dans le Droit la FAPI d'avoir organisé un faux sondage et affirme que le chiffre de 90% des parents en faveur de l'école publique est faux⁵¹.

Robert Millette de Timmins voit dans les résultats de ce sondage la mise en application d'un vaste plan orchestré par les tenants de l'école publique pour faire accepter par la masse le concept de l'intégration des écoles privées au secteur public⁵².

Selon nous, trois faits ressortent de ce sondage: la force du régionalisme, la distance qui sépare les aspirations de l'élite de celles de la masse, et la confusion d'un grand nombre de parents.

La population franco-ontarienne est loin de former un tout homogène. En ce qui concerne les plus de 30 ans, elle reste profondément divisée en

trois grandes tendances régionales qui ont des points de vue différents sur l'avenir de l'école secondaire. Si le nord (Timmins) et l'est (Ottawa) se disent d'accord sur la nature du service éducatif à obtenir, une éducation gratuite et polyvalente; ils diffèrent sur le caractère de cette éducation et les moyens de la réaliser. Les gens d'Ottawa croient à l'intégration d'écoles françaises dans le système public tandis que ceux du nord soulignent le caractère vital de l'enseignement religieux dans un système séparé parallèle au système public et financé par ce dernier.

Les gens du sud, quant à eux, restent en faveur du statu-quo scolaire.

Ce qui frappe est le désarroi des parents. En aucune région nous n'avons de majorité massive en faveur d'une tendance ou d'une autre.

En ce qui concerne les moins de 30 ans, nous obtenons un consensus, à travers toute la province, mais trop tard, la Jeune Garde a pris conscience de sa force après le vote historique de février 1967.

Nous avons donc un double conflit au sein de la population franco-ontarienne, un conflit régional et un conflit de génération. Prisonnière de ces conflits, la masse n'a pu intervenir effectivement dans la détermination des affaires scolaires. Le choix de la nature et de l'orientation de la future école francophone qui s'effectuera le 18 février 1967 va être le résultat d'une lutte d'influence entre deux factions au sein de l'élite franco-ontarienne, l'élite laïque et l'élite religieuse.

NOTES DU CHAPITRE TROISIEME

1. J. P. Hautecoeur, l'Acadie du discours, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1975, p. 13.
2. Ibid., p. 14.
3. ACRCCF, FRB, 23, 17, p. 7, Procès-verbal de l'assemblée du conseil ontarien d'éducation catholique, Ottawa, 22 mars 1966.
4. ACRCCF, FACFO, 14, 3021, p. 2, Procès-verbal du symposium de l'ACFEO et des sociétés affiliées, 13-14 février 1965.
5. ACRCCF, FLI, 6, 5, p. 1, L'affiliation des sociétés, exposé de Mgr C. A. Demers au symposium de l'ACFEO, 13 février 1965.
6. ACRCCF, FACFO, 35, 1, p. 1, Procès-verbal de la réunion du comité d'orientation pédagogique, 8 mars 1966.
7. ACRCCF, FRB, 34, 2, p. 7, Colloque sur les écoles bilingues en Ontario, 22-23 février 1967.
8. ACRCCF, FACFO, 33, 4, p. 2, Procès-verbal de la réunion du comité d'orientation pédagogique, 16 novembre, 1965.
9. ACRCCF, FRB, 6, 5, p. 1, 17e congrès général de l'ACFEO, documentation pour les séances d'études, coordination de nos forces au palier régional et local, avril 1965.
10. ACRCCF, FACFO, 4, 69, p. 1, A la conférence consultative de North Bay, la jeunesse à la recherche de l'unité, 23 mai 1967.
11. ACRCCF, FSSJBO, 19, 3, p. 1, Inventaire sommaire des associations de jeunes, avril 1966.
12. ACRCCF, FAESPFO, 4, 7, p. 1, Association de la jeunesse franco-ontarienne, document numéro 1: situation de fait, février 1967.
13. Id.
14. ACRCCF, FAESPFO, 4, 7, p. 2, Association de la jeunesse franco-ontarienne, congrès général de l'ACFEO, document numéro 1, situation de fait, février 1967.
15. Id.
16. ACRCCF, FACFO, 4, 69, p. 1, le Québec ferait davantage que les autres gouvernements; 25 mai 1967.
17. Id.
18. ACRCCF, FACFO, 4, 69, p. 2, Le Québec ferait davantage que les autres gouvernements, 25 mai 1967.

19. ACRCCF, FACFO, 2, 31, p. 3, Discours du président général de l'ACFEO à l'ouverture du 17e congrès général, 20 avril 1965.
20. ACRCCF, FACFO, 35, 1, p. 1, Procès-verbal de la réunion du comité d'orientation pédagogique, 10 janvier 1967.
21. ACRCCF, FRB, 8, 1, p. 2, Convocation aux membres du congrès général de l'Association d'éducation, 19 décembre 1966.
22. ACRCCF, FAJFO, 9, 11, p. 5, V. Lapalme, Procès-verbal de la conférence consultation de la jeunesse franco-ontarienne, 21 mai 1967.
23. "21e congrès de l'ACFEO", dans Le Droit, 21 mai 1969, p. 1.
24. J. G. Bruneau, "Ou allons-nous Franco-Ontariens?", dans Le Droit, 4 mars 1968, p. 1.
25. J. G. Bruneau, "Ou allons-nous Franco-Ontariens?", dans Le Droit, 8 mars 1968, p. 1.
26. R. Paquette, "Le Franco-Ontarien, prototype du Canadien bilingue d'aujourd'hui", dans le Droit, 8 mars 1968, p. 1.
27. S. Plourde-Gagnon, "Conseil des sociétés canadiennes-françaises du sud de l'Ontario", dans Le Droit, 9 avril 1968, p. 9.
28. Archives privées Rosaire Cloutier, p. 3, Prise de position concernant un régime d'écoles secondaires pour les Franco-Ontariens de la FAPI au dix-neuvième congrès général de l'ACFEO, février 1967.
29. D. Chaperon-Lor, Une minorité s'explique, attitude de la population du nord-est de l'Ontario envers l'éducation de langue française, Occasional Papers 14, OISE, Toronto, 1974, p. 29.
30. Ibid., p. 5.
31. ACRCCF, FRB, 21, 3, p. 1, R. Bériault, Conseil de planification et de développement, Circulaire à l'Hon. W. G. Davis, ministre de l'Éducation, 14 juillet 1966 (notre traduction).
32. ACRCCF, FFAPI, 1, 18, p. 1, Procès-verbal de la 14e assemblée annuelle des API, 22 avril 1965.
33. ACRCCF, FFAPI, 1, 20, p. 1, Procès-verbal du 15e congrès annuel de la fédération des API, 12 avril 1966.
34. Archives privées de Rosaire Cloutier, p. 1, Prise de position concernant un régime d'écoles secondaires pour les Franco-Ontariens de la FAPI au 19e congrès général de l'ACFEO, février 1967.
35. ACRCCF, FLI, 7, 1, p. 3, Mémoire de la FAPI concernant la restructuration de l'ACFEO, novembre 1968.

36. Archives privées de Rosaire Cloutier, p. 5, Prise de position concernant un régime d'écoles secondaires pour les Franco-Ontariens de la FAPI aux 19e congrès général de l'ACFEO, février 1967.
37. ACRCCF, FACFO, 8, 3057, pp. 1-2, Lettre de André Richard s.a. de la Fédération des API à Laurent Latulipe, Président général de l'ACFEO de Timmins, 10 janvier 1967.
38. ACRCCF, FFAPI, 11, 1, p. 1, Circulaire de l'exécutif de l'API des écoles Duhamel, Guiges et Routhier aux parents, janvier 1967.
39. ACRCCF, FFAPI, 11, 1, p. 2, Questionnaire sur l'école secondaire publique franco-ontarienne soumis par le comité d'orientation de l'association parents-instituteurs, s.d.
40. ACRCCF, FFAPI, 11, 1, p. 2, Questionnaire sur l'école secondaire publique franco-ontarienne.
41. ACRCCF, FFAPI, 11, 1, p. 3, Questionnaire sur l'école secondaire publique franco-ontarienne.
42. H. Potvin, "Des écoles secondaires publiques françaises réclamées par les API", dans Le Droit, 16 février 1967, p. 1.
43. Résultat du questionnaire des API à propos de l'école secondaire franco-ontarienne, dans Le Droit, 6 février 1967, p. 9.
44. H. Potvin, "Des écoles secondaires publiques françaises réclamées par les API", dans Le Droit, 16 février 1967, p. 1.
45. ACRCCF, FFAPI, 11, 1, Réponse de l'API St-Laurent au questionnaire de FAPI, 15 décembre 1966.
46. ACRCCF, FFAPI, 10, 4 Réponse des API de Sudbury au questionnaire de FAPI, 14 décembre 1966.
47. ACRCCF, FFAPI, 11, 1, Réponse de l'API Ste-Geneviève au questionnaire de FAPI, 15 décembre 1966.
48. ACRCCF, FFAPI, 11, 1, Réponse de l'API Duhamel, Guiges Routhier, au questionnaire de FAPI, 15 décembre 1966.
49. ACRCCF, FFAPI, 11, 1, Réponse de l'API Mazenod au questionnaire de FAPI, 18 janvier 1967.
50. ACRCCF, FFAPI, 10, 3, Réponse de l'API de l'Immaculée Conception de Cornwall au questionnaire de FAPI, s.d.
51. D. Potvin, "L'enseignement secondaire à Cornwall, la majorité des Canadiens Français approuve le système actuel", dans Le Droit, 10 février 1967, p. 13.
52. R. Millette, "Le foyer peut-il remédier à l'école?", dans Le Droit, 22 décembre 1966, p. 4.

CHAPITRE IV

LA POSITION DE L'EGLISE

Pourquoi l'Eglise et le clergé francophone, conscients dès le 14 février 1962 des difficultés du système privé d'éducation franco-ontarien, ont-ils perpétué le statu-quo scolaire jusqu'au 26 janvier 1967? Etaient-ils figés dans une résistance obstinée, monolithique? Nous allons voir que loin d'être un bloc homogène l'Eglise est divisée idéologiquement en deux tendances: un courant réformateur dont la commission d'enquête de l'AESPFO s'est faite le porte-parole et un courant conservateur. Cette division idéologique transcende la séparation entre haut et bas clergé. Les évêques du nord paraissent appuyer le courant traditionaliste tandis que l'archevêque d'Ottawa apporte son appui à l'AESPFO.

L'épiscopat francophone est également divisé entre son allégeance religieuse à la majorité catholique anglophone qui a une politique scolaire très claire; à savoir continuer le statu-quo, et son rôle de protecteur traditionnel de la minorité franco-ontarienne, minorité qui passe par une crise scolaire nécessitant une modification immédiate du régime actuel.

Conflit entre les réformistes et les traditionalistes

Loin d'être aveugles, les autorités religieuses ont toujours eu conscience de la gravité de la situation. Dès le 9 février 1962, à North Bay, à la demande des évêques se rencontrent les directeurs de 45 écoles secondaires privées bilingues de l'Ontario. Ces derniers se rendent parfaitement compte que, par rapport au Plan Robarts qui va être appliqué dans le système public en septembre 1962, leurs écoles font figure de parent pauvre¹. R. P. Rosaire Cloutier, o.m.i.; professeur et ancien directeur de l'école secondaire de l'Université d'Ottawa dans un article d'octobre 1966, publié dans "La Vie Franco-Ontarienne"

Le bulletin de l'ACFEO, place le problème des écoles secondaires privées dans son contexte global, "les développements récents dans la réorganisation des structures scolaires et des programmes d'études placent ces écoles dans une situation précaire. Faute d'un nombre d'élèves suffisants ou par manque de fonds certaines écoles privées françaises ont dû cesser d'exister ces années-ci. En Ontario...la démocratisation de l'enseignement amène la centralisation des effectifs scolaires en de grosses unités permettant ainsi d'offrir gratuitement une plus grande variété de cours à une population scolaire plus vaste. Ce phénomène sociologique, comparable à l'avènement des supermarchés et des centres d'achat menace l'existence des écoles plus modestes..."².

Le R. P. Cloutier est membre de la commission d'enquête de l'AESPFO. Cette commission créée le 31 mai 1966, à l'instigation des supérieurs des 9 communautés enseignantes, comprend un représentant de chaque communauté et publie le 30 août 1966³, donc très rapidement, un rapport sur la situation du système d'enseignement des francophones au secondaire. Ce rapport loin de répéter le mythe de l'école forteresse, bastion de la race et de la religion, au contraire le détruit. A la suite d'une enquête à travers toute la province, il donne des faits qui confirment les observations de Carlton sur la région de Kapuskasing en 1964-1965, et l'étude de Blais sur l'évolution du collège Notre Dame de Sudbury de 1949 à 1964. A savoir; les écoles privées ne touchent qu'une minorité de la population en âge scolaire⁴. Le système actuel même s'il est perçu comme étant au service de tous ne résoud pas les problèmes d'une éducation de masse. "...enveloppées et débordées par la rapide évolution d'un monde en devenir, ces institutions ne peuvent se satisfaire de la gloire passée"⁵... "Elles ne sont plus à même d'offrir des services comparables à ceux des écoles publiques, quant à la variété et même à la qualité. La situation ne peut aller qu'en se détériorant et alors nous perdrons les bons élèves et nous servirons

mal ceux qu'on nous confiera"⁶.

La commission d'étude remonte aux causes mêmes de la crise du système privé. Elle a "analysé les phénomènes sociaux...de démocratisation de l'école, de massification de la culture...et de la sécularisation"⁷... "Grâce à Dieu, les Franco-Ontariens ont dépassé le stage de porteurs d'eau et de scieurs de bois. Ils aspirent à l'instruction bien qu'avec du retard sur leurs concitoyens, croyons-nous. Pour eux...l'accès à la compétence intellectuelle et professionnelle, nous paraît exiger au niveau de l'école secondaire.

- 1) la gratuité scolaire
- 2) la polyvalence scolaire
- 3) la scolarisation prolongée"⁸

Ce rapport a dû faire l'effet d'une bombe parmi les milieux d'obédience traditionnelle. En 1965-1966, en pleine désintégration du système d'éducation franco-ontarien, nombreux sont les religieux opposés à tout changement des structures scolaires qui expriment leurs opinions à travers journaux et revues.

Gérard W. Matte, professeur, jésuite, estime que seule la valeur d'un enseignement de qualité, réservé à l'élite permettra de faire face à la concurrence de l'école publique conçue pour la masse⁹.

Marcel Duguay, président de l'AESPFO, ne veut pas abandonner le caractère catholique des écoles, "Ca c'est de l'acquis...que les nôtres ont obtenu au prix de tant de luttes et de sacrifices". Selon lui, l'option école publique représente un "suicide national" pour les Franco-Ontariens¹⁰.

De même le père Pigeon o.m.i., directeur d'école secondaire, ne peut imaginer de survie possible du peuple canadien français sans la continuation des écoles privées "élément de stabilité nécessaire"¹¹.

Frère Jacques Rondeau, s.c., ancien directeur à l'école secondaire Fatima à Haileybury, directeur de l'école Cary à Kapuskasing se méfie de ce

mouvement de réforme au sein de l'Eglise. "L'ère est au révisionnisme elle paraît être aussi à la démission. Pour nous Franco-Ontariens la question de l'enseignement garde un goût âcre, l'atmosphère de lutte nécessite une surveillance étroite... Au niveau secondaire (nous avons) un abandon de position qui ressemble à une défaite"¹².

A la lecture de ces prises de position, on a l'impression de faire face à la récitation d'un rituel totalement coupé de son contexte.

Mgr Tessier de Haileybury est également le 13 octobre 1966, opposé à toute association du système privé au secteur public: "Nous devons continuer à demander l'école secondaire catholique et...on doit attendre le rapport de la Commission Hall".¹³ Le 6 janvier 1967, à une réunion publique à l'Académie Ste Marie de Haileybury, à laquelle étaient présents Mgrs J. Landriault et M. Tessier, le mémoire de l'ACFEO est fortement critiqué. Il a été fait trop rapidement, veut imposer une solution unique, à une réalité régionale.¹⁴

En février 1967, on mettra même en doute les intentions de l'AESPFO. Veut-elle défendre les intérêts des Franco-Ontariens ou les intérêts des propriétaires d'écoles privées?¹⁵

Mgr J. A. Plourde, promu archevêque d'Ottawa, en février 1967, a une position beaucoup plus souple, très proche du mémoire de l'AESPFO. Il fait connaître ses vues dans un article au Droit du 4 mars 1967: selon lui en acceptant l'intégration aux écoles publiques, le mémoire n'a pas trahi la doctrine du concile. "Je ne le crois pas puisqu'il admet également que la présence de l'Eglise à l'école puisse revêtir des formes diverses selon les circonstances locales. Or si l'idéal est d'avoir des écoles confessionnelles, ici comme en bien d'autres domaines, l'idéal n'est pas toujours possible... Dès qu'un changement est un progrès, une marche vers l'idéal, je pense qu'on peut l'accepter sans pour autant renoncer à l'idéal... Si, l'on entend par

séparation de la religion et de la langue que pour la première fois on n'a pas exigé l'étiquette confessionnelle, cela est vrai, mais il faut bien réaliser que c'est la première fois, à notre avis, que les Franco-Ontariens ont la chance d'avoir des écoles qui répondent à leurs exigences culturelles ... Il devenait de plus en plus urgent si nous voulons survivre comme groupe ethnique de trouver un moyen de récupérer notre jeunesse. C'est cette situation d'urgence dont il faut tenir compte pour bien comprendre le problème. Les autorités gouvernementales en sont conscientes et elles voudraient apporter une solution"¹⁶.

Ces deux visions du rôle de l'école divisent d'autant plus l'Eglise et le clergé francophone que les laïcs de l'ACFEO, le 7 décembre 1966, vont intégrer les demandes de réforme de l'AESPFO à leur propre mémoire¹⁷.

A ces querelles internes qui empêchent la formation d'un consensus au sujet de l'avenir scolaire des Franco-Ontariens, s'ajoutent les rapports tendus existant entre les francophones et leurs coreligionnaires anglophones, au sujet de la détermination de l'avenir scolaire des élèves catholiques en Ontario.

Les rapports avec les catholiques anglophones

L'Eglise et le clergé francophone, lors de la crise de leur système privé d'éducation entre 1962 et 1967, sont placés dans une situation très particulière. D'un côté ils doivent faire bloc avec leurs coreligionnaires anglophones qui ont un objectif précis, tel qu'exprimé par le mémoire de la COEC à la commission Hall sur les buts et objectifs de l'éducation en 1966: "Que en tout temps, les écoles publiques et catholiques soient reconnues comme des formes authentiques d'éducation publique en Ontario".¹⁸ En d'autres termes les catholiques demandent la subvention publique d'un système confessionnel d'éducation de la 1ère à la 13e année. La reconnaissance des droits

linguistiques des francophones au niveau scolaire est aussi incluse dans leur requête: " Que le problème particulier de donner une égalité de chance aux élèves dont la langue maternelle est le français soit l'objet de considérations particulières"¹⁹. Les catholiques anglophones suivent un plan déterminé qui vise le long terme. Il faut attendre que les commissions Hall et Mac Kay remettent leur rapport au gouvernement. Ils sont persuadés que ces rapports leur seront favorables, bien que le gouvernement n'ait fait aucun geste ou déclaration officielle à cet effet²⁰.

La réponse favorable du ministère de l'Éducation dépend de deux conditions. Le bloc catholique doit rester uni dans ses demandes²¹, et il ne faut pas forcer la main au gouvernement qui doit, pour l'instant, faire face à une opinion publique opposée à toute subvention publique au système privé, mais "dans un ou deux ans cette politique pourrait être changée"²².

De l'autre côté, l'Eglise et le clergé francophone restent le protecteur traditionnel de l'ethnie française en Ontario. Or le système d'éducation de cette ethnie, qui est le garant de sa survie est en pleine désintégration et a besoin d'une réforme immédiate. Le contexte politique et social favorise pour l'instant la réalisation d'une telle réforme scolaire. Dès mars 1966, le ministre de l'Éducation se déclare en faveur de reconnaître l'enseignement en français et du français dans les écoles publiques²³. Des groupes de parents intéressés à Ottawa, Plantagenet, Noëlville et North Bay ont déjà fait des démarches à cet effet²⁴. Le mémoire des laïcs de l'ACFEO²⁵ et celui des clercs de l'AESPFO sont en faveur de l'intégration²⁶ des écoles privées au secteur public. Alors, que faire?

Jusqu'au 26 janvier 1967, le clergé et l'épiscopat francophone vont rester fidèle à la stratégie à long terme des catholiques anglophones. A cette date l'épiscopat francophone va rompre le front uni catholique en matière

scolaire et opter pour l'intégration immédiate des écoles privées françaises dans le secteur public.

Quelles sont les raisons d'un tel changement d'attitude? Nous avons vu que les écoles privées françaises; à l'encontre de leurs homologues anglophones, en nombre suffisant, aux inscriptions stables, au programme d'étude centré sur la section académique; ne peuvent se payer le luxe d'attendre.

En deuxième lieu, les rapports entre les catholiques anglais et français ont lieu dans un climat de suspicion mutuelle qui ne facilite pas la continuation d'une politique commune. Les Franco-Ontariens ont des craintes, devant cette union des deux groupes catholiques à cause du traitement qui leur est fait au primaire²⁷. Par exemple en 1966, les élèves francophones dans 40 écoles du système séparé, n'ont pas droit à un enseignement dans la langue de leur choix. Cette situation est si grave que de 1941 à 1961, le Conseil Ontarien d'éducation catholique ne s'est pas réuni "à cause de disputes au sujet du problème linguistique"²⁸. De 1962 à 1967, les francophones demandent mais n'obtiennent pas la préparation commune d'un amendement de la section 45, paragraphe 4, de la loi scolaire, aux termes duquel les élèves de l'ethnie minoritaire pourraient recevoir, dans les classes du système séparé un enseignement dans la langue de leur choix.

Le 13 janvier 1967 lorsque le comité exécutif de l'ACEBO annonce qu'un tel projet d'amendement a été accepté par les représentants des deux associations de conseils scolaires, anglaise et française (ACEBO et OSSTA), il est trop tard; les représentants de la francophonie, ont opté pour l'école publique²⁹.

Les autorités religieuses anglophones de leur côté ont peur que les Franco-Ontariens fassent bande à part et orientent leur politique scolaire suivant des considérations exclusivement ethniques. Le 29 avril 1965 Mgr G. E. Carter s'inquiète "du manque de coordination entre catholiques anglais

et français"³⁰ c'est à dire de la rumeur selon laquelle les catholiques francophones vont demander l'école publique. Malgré les déclarations optimistes de leurs chefs religieux "depuis quelques années, les dirigeants des deux associations (ACEBO et OSSTA) travaillent en amitié vers la solution de problèmes mutuels et l'harmonie déployée nous aide grandement dans nos revendications"³¹, l'union de pensée entre les francophones et les anglophones catholiques est loin d'être faite, surtout au niveau des applications concrètes au plan local.

En troisième lieu, l'épiscopat français a brisé sa politique de front uni avec les anglophones parce que le groupe de pression de l'ACFEO, dominé par les laïcs est en train de prendre en main la direction des affaires scolaires de la minorité en proposant une solution simple, immédiate et gratuite aux difficultés du système d'éducation secondaire des Franco-Ontariens: l'intégration au secteur public.

Pourquoi l'épiscopat conscient dès le 14 février 1962 des difficultés du système éducatif a-t-il tant tardé à se prononcer? Lorsqu'il doit publiquement prendre position l'épiscopat est pris dans un dilemme, qui se présente sous trois aspects différents.

Au niveau des groupes intéressés, si l'épiscopat préserve l'unité des demandes des catholiques au sujet de l'obtention d'un système confessionnel de la 1ère à la 13e année, parallèle au système public et à même les fonds publics, il va diviser la minorité franco-ontarienne dont une partie va rester fidèle au système confessionnel et l'autre partie suivant les directives des mémoires de l'AESPFO et de l'ACFEO va opter pour le système public.

Si l'épiscopat brise l'homogénéité du bloc catholique en Ontario et s'associe au plan des laïcs de l'ACFEO, la question de la reconnaissance globale des écoles confessionnelles sur un pied d'égalité avec le système public risque d'être compromise.

Au niveau de la détermination de la nature des institutions d'enseignement; soit l'épiscopat francophone décide de défendre globalement le principe de l'école catholique non sans détriment pour l'école française, soit il décide de défendre l'école française au risque de sacrifier la confessionnalité.

Au niveau de l'identité franco-ontarienne; soit l'épiscopat insiste sur l'importance de l'aspect religieux de cette identité et compromet les chances d'enrichissement humain de la minorité (car le système éducatif ne correspond plus aux impératifs de la conjoncture économique-sociale), soit il insiste sur l'acquisition de connaissances techniques et commerciales et il relègue au second plan la dimension religieuse.

Pour masquer ces hésitations sur la marche à suivre, l'Eglise durant cette période fait preuve de casuistique et rend volontairement la situation floue.

Rosaire Cloutier, o.m.i., directeur de l'école de l'Université d'Ottawa parle "d'union sur les fins ultimes, mais de désaccord sur les moyens de la réaliser"³². Mgr Plourde fait la distinction entre l'idéal (système séparé de 1 à 13) et la réalité (l'école publique avec des garanties d'enseignement religieux)³³.

Stéphane Valiquette, directeur du Collège Sacré Coeur de Sudbury, distingue le droit du fait: Les futures écoles publiques selon lui avec des classes et des professeurs catholiques; publiques en droit seront confessionnelles en fait³⁴.

Selon l'historien français F. Braudel les façons de penser sont des prisons de longue durée. Nous voyons dès le 14 février 1962, se développer une tendance réformatrice au sein du clergé francophone, mais le statu-quo scolaire se prolonge jusqu'au 26 janvier 1967, car l'épiscopat et le clergé,

hésitent à choisir. La politique des catholiques anglophones qui est de continuer le statu-quo scolaire en attendant les conclusions des commissions d'enquête Hall et Mac Kay ne fait qu'aggraver les divisions internes des francophones. Deux facteurs ont incité l'épiscopat à résoudre son dilemme. La nomination à l'archévêché d'Ottawa, le 8 février 1967 de Mgr J. A. Plourde, permet de trouver un compromis entre les positions conservatrices et réformatrices. Mgr Plourde accepte dans le court terme des écoles publiques avec des garanties religieuses pour les francophones, en attendant la création d'un système séparé de 1 à 13, à même les fonds publics.

Le deuxième facteur de résolution de la crise a été la montée spectaculaire des laïcs qui du 8 juin 1965 au 26 janvier 1967 s'affirment comme les représentants et les chefs de la francophonie en matière de politique scolaire. Plutôt que d'augmenter les tensions internes de la minorité, l'épiscopat francophone a la sagesse de partager son autorité avec l'ACFEO tout en gardant son prestige intact.

NOTES DU CHAPITRE QUATRIEME

1. ACRCCF, FACFO, 41, 17, p. 2, Rapport de la réunion des directeurs des écoles secondaires privées bilingues de l'Ontario, février 1962.
2. R. Cloutier, o.m.i., "Une commission d'étude sur les écoles secondaires privées" dans Vie Franco-Ontarienne, vol. 2, no. 1, octobre 1966, p. 1 - 2.
3. ACRCCF, FAESPFO, 2, 3, p. 1, Rapport préliminaire présenté à l'exécutif de l'AESPFO, 30 août 1966.
4. Les écoles secondaires privées franco-ontariennes. Mémoire de la commission d'étude de l'association des écoles secondaires privées franco-ontariennes, Ottawa, décembre 1966, p. 62.
5. Mémoire de la commission d'étude de l'AESPFO, op. cit., p. 28.
6. Ibid., p. 61.
7. Ibid., p. 60.
8. Ibid., p. 31.
9. G. W. Matte, "Ecole secondaire bilingue en Ontario, utopie ou réalité", dans Vie Franco-Ontarienne, vol. 1, no. 2, septembre 1965, p. 7.
10. M. Duguay, "L'avenir des écoles secondaires franco-ontariennes", dans Vie Franco-Ontarienne, vol. 1, no. 1, juin 1965, p. 2.
11. ACRCCF, FAESPFO, 2, 7, p. 2, Entrevue avec le Père L. P. Pigeon, o.m.i., principal de l'école normale d'Ottawa, 25 juillet 1966.
12. J. Rondeau, "L'école secondaire publique ou l'école secondaire confessionnelle", dans L'Ecole Ontarienne, vol. 22, no. 4, mars-avril 1966, p. 159.
13. ACRCCF, FRB, 21, 11, E-81, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'ACFEO, Ottawa, 13 octobre 1966 (confidentiel).
14. ACRCCF, FACFO, 8, 3057, p. 3, Compte rendu d'une session d'étude spéciale ...à l'Académie Ste Marie d'Haileybury, janvier 1967.
15. ACRCCF, FAESPFO, 3, 3, Document no. 6, Commentaires sur le mémoire de l'AESPFO, décembre 1966.
16. ACRCCF, FRB, 42, 110, Mgr Plourde favorise la formule d'association au secteur public, 29 mars 1967.
17. ACRCCF, FACFO, 7, 207, E-89, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue à la maison franco-ontarienne le 7 décembre 1966, décembre 1966.

18. ACRCCF, FACFO, 8, 3057, p. 2, Document no. 5, Rapport de la réunion du comité des contribuables tenue au Collège Sacré-Coeur le 29 décembre 1966, janvier 1967 (notre traduction).
19. Loc. cit.
20. AGRCCF, FAESPFO, 3, 3, p. 4, Considérations sur l'inopportunité de présenter un mémoire pour l'obtention d'écoles secondaires franco-ontariennes avant que la commission Hall ne présente son rapport au gouvernement ontarien, 27 décembre 1966.
21. Loc. cit.
22. ACRCCF, FRB, 32, 6, p. 2, Report prepared by Rev. Patrick Fogarty, c.s.c., Meeting with the minister of Education, thursday, January 26th 1967 (notre traduction).
23. ACRCCF, FACFO, 8, 117, CA-24, Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration tenue à l'occasion du XVIIIe congrès général le 13 avril 1966, juin 1966.
24. ACRCCF, FRB, 21, 11, E-82, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'ACFEO avec N. S. les évêques Tessier, Audet, Proulx, Landriault, 13 octobre 1966.
25. ACRCCF, FACFO, 9, 126, p. 2, Projet de mémoire...école secondaire...décembre 1966.
26. S. Valiquette, s.j., directeur du collège Notre Dame, Sudbury, Message de l'association des écoles secondaires privées franco-ontariennes, dans Vie Franco-Ontarienne, vol. 2, no. 4, mars 1967, p. 6.
27. ACRCCF, FACFO, 8, 117, CA-23, Rapport de la réunion du Conseil Ontarien d'éducation catholique au sujet de l'école secondaire française. Amendement aux lois (régissant) les classes bilingues, juin 1966.
28. ACRCCF, FACFO, 47, 4, p. 2, Bref résumé des démarches conjointes officielles, pour demander l'école secondaire confessionnelle, 25 septembre 1969 (commentaire manuscrit).
29. ACRCCF, FACFO, 18, 157, p. 1, Réunion conjointe OSSTA-ACEBO, 13 janvier 1967 (notre traduction).
30. ACRCCF, FRB, 17, p. 1, Addenda au procès-verbal de la réunion du COEC, 29 avril 1965 (notre traduction).
31. ACRCCF, FRB, 19, 1, p. 1, lettre de Raymond Côté, président de l'ACEBO et de Frank Carter président de l'OSSTA à son E. R. Mgr Marc Joseph Lemieux, archevêque d'Ottawa, 11 septembre 1961.
32. R. Cloutier, o.m.i., "Une commission d'étude sur les écoles secondaires privées", dans Vie Franco-Ontarienne, vol. 11, no. 1, octobre 1966, p. 2.
33. "Le congrès spécial de l'ACFEO et Mgr Plourde", dans Ecole Ontarienne, vol. 23, no. 4, mars-avril 1967, p. 146.
34. S. Valiquette, l'Information, 15 janvier 1966.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE DE L'ACFEO

Avec quel leadership, les Franco-Ontariens vont-ils faire face à la crise par laquelle passe leur système d'éducation? Nous allons voir que c'est l'élite laïque à travers l'ACFEO qui va s'affirmer comme le groupe de pression dominant. Après avoir analysé la nature, l'origine de cette élite; nous allons mettre en valeur sa politique qui est claire et précise à partir de juin 1965. L'essentiel pour l'Association est d'éduquer non pas l'élite dans les Lettres classiques mais de préparer la masse des jeunes au monde technique de demain, dans un milieu francophone. L'éducation se doit d'être universelle, polyvalente, gratuite et française. L'ACFEO fait preuve d'une grande souplesse sur la façon dont cet objectif peut être réalisé. L'Association est en faveur jusqu'au 22 octobre 1966 de la création d'un système privé de 1 à 13, avec ses coreligionnaires anglophones, parallèle au système public et subventionné par le gouvernement. Après cette date elle favorise l'intégration des écoles privées francophones au secteur public. Nous soumettons l'hypothèse que à partir du 8 juin 1965, l'ACFEO a été en faveur de cette deuxième solution, mais que cette dernière n'a pu être imposée immédiatement car elle était loin de faire l'unanimité au sein de la population franco-ontarienne.

Nature et origine de l'élite laïque

La politique scolaire de l'ACFEO a été établie par le comité d'orientation pédagogique, créé le 8 juin 1965. Il constitue la tête pensante de l'Association en matière d'éducation¹. Définissons cette élite laïque. Neuf de ces onze membres sont ou ont été des professeurs au palier élémentaire, secondaire ou universitaire de la région d'Ottawa. Nous avons en effet:

R. St. Denis Ottawa représentant les écoles normales

G. Proulx	Eastview	les inspecteurs des écoles secondaires
J. P. Thibault	Ottawa	le secteur secondaire technique
R. Groulx	Ottawa	les commissaires d'écoles
M. Chagnon	Ottawa	le secteur secondaire public
J. Pichette	Ottawa	le secteur primaire
L. Lacroix	Plantagenet	les inspecteurs du primaire
R. Beauregard	Ottawa	secrétaire adjoint ACPEO
Dr. B. Boivin	Ottawa	les parents

Nous avons affaire à une élite urbaine, originaire d'une seule ville Ottawa, et composée à 80% de professeurs laïcs. Son mandat est clair:

"Etablir par ordre de priorité la liste des problèmes qui se posent à la minorité franco-ontarienne...(il s'agit) d'une politique à long terme, lourde de conséquences"...L'objectif à atteindre est clairement défini "le développement d'une culture française au secondaire"².

Le comité d'orientation pédagogique est conscient de l'urgence de la situation et de la nécessité de suivre une politique souple qui lui permette de présenter au gouvernement ontarien une vue et une solution unique à la crise scolaire.

C'est pourquoi, le comité a favorisé jusqu'au 22 octobre 1966 le plan de Timmins, c'est à dire l'obtention d'un système d'éducation catholique, parallèle au système public et financé par ce dernier. La poursuite de cette politique dépendait de la réalisation de trois conditions:

1) Les catholiques anglophones doivent accorder des garanties claires et précises permettant l'enseignement du français, là où les francophones sont minoritaires dans les classes du système séparé.

2) La population francophone doit rester unie derrière les revendications de l'ACPEO pour l'obtention d'un système privé parallèle au système public.

3) Le ministère de l'Education doit accéder rapidement aux demandes des catholiques vu la rapidité de la désintégration du système scolaire francophone.

La politique d'association au système séparé: Tactique ou réalité?

Loin de rester aveuglement uni à la politique scolaire des catholiques anglophones, tout au long de l'année 1966, le comité d'orientation pédagogique va tester la validité de cette politique en mettant sur pied deux enquêtes, respectivement du 8 mars 1966 et du 10 janvier 1967 qui vont donner des chiffres précis sur le degré d'assimilation des élèves francophones dans les classes du système séparé et permettre de connaître l'attitude des parents vis-à-vis de l'emploi de l'anglais et du français comme langue d'enseignement.

La première enquête du 8 mars montre qu'il y a problème mais le peu de données recueillies empêchent de tirer des conclusions valables. Cette absence de réponse, aux yeux du comité, est en soi symptomatique "Dans certains milieux les nôtres n'ont pas voulu fournir les renseignements, ou semblaient craindre une réaction de la part des gens de langue anglaise. C'est là notre vrai problème" ...Il ajoute plus loin "Il faudrait faire l'éducation des parents qui craignent l'école française parce qu'elle ne fera pas de leurs enfants des bilingues"³. On voit bien la distance à combler entre les aspirations de l'élite laïque et celles de la masse de la population.

La deuxième enquête, commencée fin mars 1966 et rendue publique en janvier 1967, mais dont les principales conclusions étaient selon nous, connues de l'ACFEO, bien avant cette date, était basée sur deux questions:

1) La présence d'élèves de langue anglaise a-t-elle pour résultat de retarder l'enseignement

a) oui ou non?

b) Cette présence a-t-elle pour effet de rendre plus difficile l'usage de la langue française en dehors de la salle de classe?

2) Depuis 5 ans la présence des élèves de langue anglaise a-t-elle augmenté dans nos classes de première année?⁴

- 44,39% des écoles consultées (198 sur 446) ont répondu au questionnaire.

- 38,3% (76 sur 198) affirment que la présence d'élèves de langue anglaise retarde "l'avancement des francophones" et 16,16% ont plus de 25% d'élèves anglophones.

- 16% des élèves recensés en 1ère année (1964 sur 120 84) ne sont pas francophones. N'oublions pas que le comité a donné une définition très large du francophone: "un élève qui utilise l'anglais de façon courante mais qui a des parents français". Cette proportion est supérieure à la moyenne d'élèves anglophones dans toutes les classes francophones qui s'élève à 12,8% (6751 sur 52 800 élèves).

Le comité d'orientation pédagogique souligne que le degré d'assimilation des élèves francophones varie de régions en régions et qu'il est très grave à Ottawa "où la situation sera difficile à corriger"⁵. On comprend mieux alors, la forte tendance dans cette région pour une éducation en français! Cette enquête a selon nous une importance capitale. Pour la première fois à l'aide de statistiques si limitées soient-elles un groupe de laïcs prouve que le système séparé à l'élémentaire loin d'être le gardien de la culture française est en réalité un puissant agent d'assimilation.

Non seulement les francophones s'assimilent dans le système séparé, là où des classes existent, mais de nombreux conseils séparés locaux refusent même d'ouvrir des classes pour francophones là où le nombre le justifie. Le 27 juin 1966, Roger Charbonneau, secrétaire-général de l'ACFEO dresse "la liste d'une quarantaine de localités où le nombre d'élèves justifie l'établissement de classes bilingues"⁶. Les revendications de l'ACFEO au sujet des droits des élèves francophones dans le système séparé à majorité anglophone, ont une longue histoire.

Dès novembre 1962 le conseil d'administration de l'ACFEO déclare:
 "les Franco-Ontariens ont décidé de terminer la politique de compromis qui existe déjà depuis trop longtemps avec leurs coreligionnaires de langue anglaise et ils y ont été forcés par les récents événements qui se sont produits à la commission scolaire séparée de Toronto, Kingston, Galt, Belleville et Stoney Creek"⁷.

En mai 1963, Louis Vincent soumet un rapport confidentiel au conseil d'administration qui souligne: "le refus des responsables irlandais... (ils) nous ont toujours fait subir l'opposition la plus concertée"⁸.

Le 7 avril 1964, dans un mémoire à Davis, l'ACFEO donne l'exemple de Brantford, où la commission scolaire refuse d'ouvrir des classes bilingues à 175 enfants⁹. Il en est de même à Burlington¹⁰.

Le revirement historique du 22 octobre 1966 de la part de l'ACFEO s'inscrit dans cette perspective. La continuation de l'alliance avec l'élément catholique anglophone dépendait du respect des droits scolaires des siens.

La deuxième condition de la continuation de la politique scolaire commune avec les coreligionnaires anglophones dépendait du comportement de la masse des élèves franco-ontariens. Or 70% de ces derniers sont en train de perdre leur identité dans les écoles publiques anglaises afin d'acquérir les connaissances techniques que les écoles privées françaises sont incapables d'offrir et le rythme va en s'accéléralant. L'ACFEO ne peut se payer le luxe d'attendre au rythme où va l'acculturation. Dès le 13 avril 1966, bien avant le 22 octobre, l'Association laisse percer sa pensée véritable sur l'éducation: "Il faut distinguer entre la théorie et la réalité... En théorie nous sommes tous d'accord pour demander des écoles avec des caractéristiques catholiques et françaises... Mais en pratique il faut choisir entre deux maux car il y a 70% des élèves qui quittent l'école avant d'avoir complété le cours secondaire

et c'est troublant. Dans le passé l'éducation était pour l'élite et le peuple demeurait dans l'ignorance, aujourd'hui il y a démocratisation et le peuple doit et veut être éduqué. Ce 70% est bien plus exposé au communisme car il est révolté contre la société. Si en théorie et même en pratique on veut développer en Ontario une culture française et catholique, il ne faut pas pour autant négliger la masse, la laisser dans cet état, c'est la condamner au chômage, et on ne fait pas des catholiques avec des chômeurs on fait des incompetents"¹¹.

L'ACFEO est consciente que la masse est en train de lui échapper. En 1966 à North Bay, Noëlville, Plantagenet et Ottawa, des groupes de parents se sont organisés spontanément, hors des cadres de la FAPI pour demander aux conseils scolaires publics de leur offrir des écoles françaises polyvalentes¹².

La troisième condition de la poursuite du front uni avec les catholiques anglophones était l'assurance que le gouvernement allait subventionner le système séparé de la 1ère à la 13e année. Or l'ACFEO a des doutes quant à cette promesse. Tout au long de l'année 1966, les représentants de l'ACFEO vont harceler le gouvernement et le COEC pour avoir une réponse précise à ce sujet.

En mars 1966, l'ACFEO constate que "le ministère aurait répété encore dernièrement que le cabinet ne pouvait pas accorder de subventions aux écoles secondaires catholiques"¹³.

En mai 1966, l'Association demande la convocation du COEC afin que ce dernier rencontre le ministre de l'Education mais "le COEC n'est pas convoqué"¹⁴.

Début septembre 1966, l'ACFEO accuse les catholiques anglais de faire preuve de trop de lenteur pour organiser leur rencontre avec le ministre¹⁵.

Lorsque cette réunion ministre de l'Education - COEC a finalement lieu (l'ACFEO en est exclue) le 28 septembre 1966; à la demande de subvention publique

du système séparé faite par les évêques, le ministre a selon les laïcs "une réponse très vague qui équivaut à un refus"¹⁶.

Politique d'intégration au secteur public

Nous comprenons mieux maintenant les raisons qui ont incité le conseil d'administration de l'ACFEO à prendre à l'unanimité, le 22 octobre 1966, la décision de demander au ministre de l'éducation "un système secondaire bilingue public comportant des garanties prévues par la loi afin d'assurer l'épanouissement des jeunes franco-ontariens"¹⁷, et de convoquer pour le 17 février 1967 un congrès général spécial afin d'obtenir un mandat à cette fin¹⁸.

Le projet de mémoire de l'ACFEO envoyé pour étude en décembre 1966 aux 600 délégués inscrits au "congrès général spécial" du 17 février 1967, à Ottawa, met bien en valeur la nouveauté de la politique scolaire de l'Association.

Bien que sa devise soit "de conserver le dépôt" l'ACFEO se tourne résolument vers l'avenir: "Il n'est pas besoin de nous étendre ici sur le passé historique, ni sur les droits qui sont les nôtres"¹⁹.

Elle a une vue réaliste de la situation: "l'allure à laquelle nos jeunes franco-ontariens quittent l'école avec le temps et leur manque d'entraînement dans les écoles techniques et commerciales nous alarment profondément"²⁰. Elle fonde sa politique sur l'acquisition des compétences car: "Ce n'est que par cette compétence accrue qu'ils réussiront à remonter leur niveau"²¹. En conséquence l'Association croit que "les Franco-Ontariens sont prêts à accepter un système d'enseignement bilingue intégré dans les écoles secondaires publiques pourvu qu'une législation décrète les garanties suivantes".

Aspect culturel: Dans les écoles secondaires bilingues le français est la langue d'instruction pour la plupart des matières. Les élèves francophones de ces écoles secondaires sont groupés de façon homogène.

Le français et l'anglais sont des matières obligatoires.

A cette fin il faut des programmes et des manuels conçus et rédigés suivant les exigences de la culture française...et la formation de professeurs compétents...assurée par les universités bilingues à Ottawa et Sudbury²².

Aspect religieux: Le régime secondaire bilingue...assure en conformité avec les principes chrétiens l'épanouissement des étudiants.

L'enseignement religieux (est) reconnu comme une matière régulière au programme d'étude avec un minimum de deux périodes par semaine.

Les élèves (ont) la liberté de mettre sur pied des organisations connexes à l'enseignement religieux.

A cette fin, les professeurs d'enseignement religieux, dûment attitrés: laïcs ou religieux, (sont) de plein droit membres du personnel enseignant et rémunérés en conséquence²³.

Aspect administratif: Le régime des écoles secondaires bilingues reçoit la même part des impôts et des octrois au per capita des élèves que les autres écoles secondaires de l'Ontario.

Il (est) établi un secteur du ministère de l'Education, sous la direction d'un officier supérieur (de rang équivalent à sous-ministre adjoint) responsable de la bonne marche des écoles:

Ces écoles (sont) régies par des corps publics au sein desquels les Franco-Ontariens auront une représentation équitable.

Les cadres administratifs au niveau supérieur et les inspecteurs de ces écoles (sont) constitués par des personnes dont la langue maternelle est le français²⁴.

Admirez la souplesse de la prise de position de l'ACFEO. Quel est l'élément le plus important de son projet de mémoire; l'intégration des écoles privées au système public ou les garanties qui l'accompagnent? Le

choix du vocabulaire laisse une grande marge de manoeuvre. On parle "d'écoles secondaire bilingues"²⁵ et non françaises, pour calmer les appréhensions des francophones minoritaires, au sujet d'un enseignement entièrement en français. On parle de "principes chrétiens"²⁶ terme vague, et non de principes catholiques. On ne demande pas un système scolaire homogène mais un simple "régime". Remarquons que ce projet de mémoire est destiné à l'élite exclusivement: "Il est donc interdit de le reproduire dans la presse, à la radio, où à la télévision"²⁷. La masse reste dans l'ignorance.

Opposition des élites traditionnelles

Ce projet de mémoire suscite une forte opposition des élites traditionnelles aussi bien cléricales que laïques. L'opposition paraît avoir une base régionale très forte dans le nord. Trois jours après la remise du projet de l'ACFEO un laïc, Robert Millette, le condamne, dans un article du Droit du 22 décembre 1966: "L'ACFEO organise un appel au peuple pour faire approuver un projet qui a été mijoté pendant au moins 5 ans et veut endormir (notre) vigilance. Notre espérance n'est pas dans l'exécutif (de l'ACFEO) mais dans la masse du peuple"²⁸. Le prêtre Ulric Ouellet est tout aussi catégorique dans un article du 15 février 1967. "M. Gingras demande aux parents de laisser tomber leurs préjugés - (mais il faut) - nous donner la preuve que nous en avons. Les parents ne sont pas prêts à laisser tomber l'adjectif catholique, même si on nous en assure l'équivalent"²⁹.

Conrad Lavigne, un francophone millionnaire, propriétaire d'un réseau de télévision écrit au secrétaire général de l'ACFEO: "Nos évêques nous assurent qu'ils ont l'unanimité...l'Association n'a jamais donné d'explication sur les 40 supposés centres où les conseils scolaires séparés à majorité anglaise refusent des classes en français à nos enfants...enfin notre 8% en Ontario a moins de chance d'obtenir...(que) 40% d'anglophones catholiques"³⁰.

Le projet de l'Association est jugé "imprécis, décevant, pas de contrôle de la part des catholiques"³¹. A Sudbury, au cours d'une réunion publique de parents on critique l'absence de garanties religieuses précises: "Depuis 8 mois qu'on nous parle de certaines garanties mais on n'a pas encore réussi à les définir. - Sur l'aspect religieux - ne voit pas comment le gouvernement peut nous garantir certains privilèges ou droits avant que la commission Mac Kay n'ait fait son rapport"³². N'oublions pas que le plan de Timmins qui préconise la création d'un système séparé de la 1ère à la 13e année, à même les fonds publics, a vu le jour dans cette région en mars 1966.

L'opposition est tenace, profonde et organisée. Elle peut revêtir des formes diverses. L'analyse de la marche des événements du 28 septembre 1966 au 26 janvier 1967 se doit d'être analysée avec soin.

L'opposition des évêques au projet de l'ACFEO est très souple. Lors de la réunion du comité exécutif de l'Association du 13 octobre 1966, les évêques francophones sont présents et donnent à l'élite laïque assemblée pour l'occasion, leur interprétation de la rencontre du COEC avec Davis le 28 septembre.

Remarquons que la présence de cinq évêques (Mgr M. Tessier de Haileybury, Mgr R. Audet d'Ottawa, Mgr J. Leguerrier de Moosonee, Mgr A. Proulx de North Bay et Mgr J. Landriault de Hearst) ainsi que celle des représentants des associations-clés de la francophonie (AESFPO, FAPI, AFOIEPEN, FSSJBO, ACEBO, UCF, AEFO, AJFO) donne une idée de l'importance de cette réunion³³.

Il s'agit d'un effort de la dernière heure de la part de l'épiscopat pour persuader l'ACFEO de changer de politique scolaire. Mgr M. Tessier, dans son compte-rendu de la rencontre du 28 septembre donne une impression d'optimisme:

"Le problème des écoles secondaires a été discuté, les évêques de langue française ont expliqué les problèmes particuliers des Franco-Ontariens.

L'archevêque de Toronto a promis... de vider une fois pour toute les différends

qui existent entre les deux groupes au niveau primaire..."³⁴. A la demande des évêques de subvention publique du système catholique, M. Davis a répondu "qu'il était heureux de connaître leurs vues et qu'il en tiendrait compte..." le gouvernement attendant le rapport de la commission d'enquête Hall. M. Davis a admis que la meilleure formule serait que nos commissions scolaires aient juridiction sur un système qui s'étendrait de la première à la treizième année"³⁵. On a l'impression que le gouvernement, après le rapport Hall va subventionner sans hésitation le système catholique. Il suffit de savoir attendre. Nous avons vu pourquoi l'ACFEO rompt, le 22 octobre 1966, le front uni catholique.

Le 30 décembre 1966, l'épiscopat francophone revient à la charge et demande une nouvelle rencontre avec les laïcs de l'ACFEO³⁶. L'épiscopat veut gagner du temps. Selon les évêques l'ACFEO a mal interprété les propos de Davis, lors de la réunion du 28 septembre dont d'ailleurs elle était absente. Il s'agissait de propos officieux. Officiellement le ministre n'a pas dit non à la demande de subvention publique du système confessionnel. Il faut donc attendre³⁷. L'ACFEO ne peut se lancer dans la voie de l'intégration au secteur public avant d'avoir de réponse officielle du ministre. Il est intéressant de noter que dorénavant c'est l'épiscopat qui doit expliquer sinon justifier sa position vis-à-vis de l'élite laïque.

M. Seguin, président de l'ACFEO, affirme ses qualités de chef et force la main des évêques: "Il propose que le COEC rencontre le ministre...avant le 15 janvier...advenant l'impossibilité d'une telle rencontre, l'ACFEO et ses sociétés affiliées accepterait (seule) de rencontrer le ministre de l'Education pour demander l'école confessionnelle"³⁸. Précisons la position de l'ACFEO; elle ne croit plus si elle y a jamais cru, à la viabilité de l'école confessionnelle de la 1ère à la 13e année. Elle veut simplement lever cette hypothèque. En mettant le ministre et l'épiscopat au pied du mur, étant certaine d'obtenir

un "non officiel" vu l'état de l'opinion publique en Ontario; elle va déblayer le terrain et laisser la voie libre à la solution qui lui paraît la plus valable: l'intégration au secteur public.

La rencontre COEC - ministre de l'éducation est finalement fixée pour le 26 janvier 1967. Le 24, les laïcs puis les évêques de langue anglaise du COEC "se désistent de cette réunion avec le ministre"³⁹. Le 25 janvier, le COEC demande à rencontrer une nouvelle fois, la délégation de l'ACFEO à Toronto qui ne change pas d'avis. Le 26 janvier comme l'avait prévu M. Seguin la réponse du ministre est sans équivoque: "Le gouvernement actuel n'est pas prêt à accorder l'école secondaire confessionnelle, par contre il serait disposé à établir un régime d'écoles secondaires bilingues non confessionnelles"⁴⁰ pour les francophones!

Il est à remarquer que les évêques francophones ont accompagné les laïcs de l'ACFEO, lors de cette rencontre⁴¹. Le clergé francophone placé devant le choix, fidélité au front uni de tous les catholiques et fidélité à l'ethnie franco-ontarienne, a choisi en faveur de l'ethnie.

L'affirmation publique du leadership des laïcs a suscité des réactions variées de la part de l'épiscopat. Mgr J. A. Plourde d'Ottawa émet l'opinion que "les évêques ont aussi un rôle de leadership à jouer dans la question de l'éducation"⁴² le mot-clé est "aussi", l'épiscopat qui le 28 septembre 1966 avait le monopole de la politique scolaire, reconnaît publiquement le leadership, sinon la suprématie de l'ACFEO.

La réaction des évêques du nord est beaucoup plus forte. Le 10 janvier 1967, Mgr J. Landriault écrit à Roger Charbonneau secrétaire-général de l'ACFEO, "Le projet manifeste un manque d'approfondissement de la question surtout en ce qui a rapport à l'aspect administratif et religieux"⁴³ et il ajoute "Pourquoi ne pas présenter en même temps à l'étude aux délégués le plan de l'école confes-

sionnelle (de Timmins)...ce qui permettrait aux délégués de faire une honnête confrontation des deux plans"⁴⁴. De même Mgr Tessier reproche à l'ACFEO de laisser planer trop d'équivoque dans son projet de mémoire.

Le nord cristallise toutes les oppositions. L'épiscopat, le clergé, une forte proportion de parents sont en faveur du plan de Timmins qui est très clair sur les principes qui sous-tendent son action: "Devant le courant insidieux qui voudrait qu'on mette toute son espérance en un monde bâti par l'homme seul et pour l'homme seul, la conscience chrétienne se dresse ancrée qu'elle est dans la certitude que, sans système scolaire confessionnel tout autant que sans une église militante, la lassitude et la faiblesse de l'homme conduiraient à moins d'un miracle à la paganisation progressive"⁴⁵.

En conséquence le mémoire de Timmins refuse le principe de l'intégration au secteur public et se prononce en faveur d'un système d'écoles catholiques sous la juridiction des conseils scolaires séparés, financés soit par des taxes qu'ils pourraient lever, soit par des octrois qu'ils pourraient recevoir en fonction du nombre d'élèves⁴⁶. Ces opposants à l'école publique sont conscients des faiblesses du système d'éducation actuel qui prépare mal les futurs professeurs francophones et anglicise les élèves; mais ils restent fermement opposés à toute forme de "compromis dans la poursuite de l'éducation - même si (l'école publique) peut nous satisfaire au point de vue langue, elle ne saurait nous satisfaire au point de vue religieux"⁴⁷.

Ils réclament simultanément la continuation du système privé, gardien de l'identité de la race, et l'octroi de cours techniques et commerciaux aux frais du gouvernement comme garants d'une promotion sociale et économique. Selon eux il est sage d'attendre. Le 29 décembre 1966, au Collège Sacré Coeur de Sudbury un groupe de parents déclare: "Il est inopportun de présenter un nouveau mémoire au ministre avant que la commission Hall n'ait publié son rapport, et fait ses

recommandations au gouvernement, recommandations qui pourraient nous être des plus favorables"⁴⁸.

Ce sont les laïcs francophones qui rompent publiquement un statu-quo scolaire qui s'est prolongé jusqu'au 26 janvier 1967, alors que le système est en crise depuis l'introduction du plan Robarts en septembre 1962. Pourquoi avoir tant attendu? Nous pouvons donner deux raisons: les laïcs de l'ACFEO ne sont pas de jeunes impétueux, mais une vieille garde expérimentée, conservatrice, qui sait jauger avec exactitude les variations de l'opinion publique francophone. D'un côté il est nécessaire que les laïcs prennent le leadership des affaires scolaires parce que l'avenir du système d'éducation, le garant de la survie de la minorité est compromis. De l'autre côté il faut tenir compte de la forte opposition du nord au projet d'école publique et de la confusion des parents pour qui l'institution privée est fortement imbriquée à leur identité.

L'ACFEO doit lutter contre un sentiment doublement minoritaire. Elle doit amener les Franco-Ontariens à s'affirmer en tant que groupe distinct et demander une éducation technique et commerciale en français. Elle doit également les amener à rompre le lien qui les unit aux anglophones catholiques en choisissant une école publique pour arriver à cette fin.

Plus qu'une lutte entre laïcs et clercs pour la détermination de la politique scolaire de la minorité franco-ontarienne, nous avons une opposition entre deux façons de voir l'éducation. Certains laïcs et religieux, surtout dans le nord restent en faveur d'une éducation basée sur les valeurs traditionnelles, à forte composante religieuse. On peut adjoindre au programme d'étude des matières techniques et commerciales, mais le contenu religieux et le caractère privé de l'institution d'enseignement demeurent des valeurs intangibles. D'autres laïcs et religieux (le comité d'orientation pédagogique de l'ACFEO

et la commission d'enquête de l'AESPFO) sont en faveur d'une éducation plus
securalisée. L'essentiel pour eux n'est pas le maintien d'une institution
privée, envers et contre tout, mais le développement académique des élèves,
l'adaptation aux exigences culturelles d'une société moderne.

NOTES DU CHAPITRE CINQUIEME

1. ACRCCF, FACFO, 8, 117, p. 1, Procès-verbal de la réunion du comité d'orientation pédagogique de l'association, 8 juin 1965.
2. ACRCCF, FACFO, 8, 117, R-2, Procès-verbal de la réunion du comité de régie, 10 mai 1965.
3. ACRCCF, FACFO, 35, 1, p. 1, Procès-verbal de la réunion du comité d'orientation pédagogique, 8 mars 1966.
4. ACRCCF, FACFO, 35, 1, pp. 1-2, Rapport de l'enquête menée dans les écoles franco-ontariennes relativement à la présence des élèves de langue anglaise dans les classes franco-ontariennes, 4 janvier 1967.
5. ACRCCF, FACFO, 35, 1, p. 2, Procès-verbal de la réunion du comité d'action pédagogique, 10 janvier 1967.
6. ACRCCF, FAESPFO, 4, 65, p. 2, R. Charbonneau, Memo aux membres du conseil d'administration de l'ACFEO, 27 juin 1966.
7. ACRCCF, FACFO, 43, 6, p. 2, Discours prononcé à la maison franco-ontarienne devant le ministre de l'Education et les députés francophones, Ottawa, 12 novembre 1962.
8. ACRCCF, FACFO, 16, C3003, 3, p. 1, L. Vincent, Rapport confidentiel préparé pour le conseil d'administration de l'ACFEO, mai 1963.
9. ACRCCF, FACFO, 2, 31, p. 2, Présentation du mémoire de l'ACFEO au Premier ministre de l'Ontario et au ministère de l'Education, 7 avril 1964.
10. ACRCCF, FACFO, 8, 117, p. 2, Procès-verbal de la réunion du comité des griefs, 30 décembre 1964.
11. ACRCCF, FACFO, 8, 117, CA-25, Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration tenue à l'occasion du XVIIIe congrès général, Ottawa, 13 avril 1966.
12. ACRCCF, FRB, 11, E-82, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'ACFEO avec N. S. les évêques Tessier, Audet, Proulx, Landriault, 13 octobre 1966.
13. ACRCCF, FACFO, 8, 3057, E-66, Procès-verbal de la réunion spéciale du comité exécutif de l'ACFEO, 30 mars 1966.
14. ACRCCF, FRB, 8, 1, p. 1, Résumé des événements depuis le congrès de l'ACFEO tenu en avril 1966, février 1967.
15. ACRCCF, FACFO, 6, 95, p. 3, Aux conseils régionaux et aux sections locales de l'ACFEO, 3 octobre 1966.
16. ACRCCF, FACFO, 19, 167, CA-30, Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'ACFEO, 22 octobre 1966.

17. ACRCCF, FACFO, 19, 167, CA-34, Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'ACFEO, 22 octobre 1966.
18. ACRCCF, FRB, 8, 1, p. 1, R. Charbonneau, convocation aux membres du congrès général de l'ACFEO, 19 décembre 1966.
19. ACRCCF, FACFO, 9, 126, p. 2, Projet de mémoire (sur) l'école secondaire française soumis au congrès spécial de l'Association C.- F. d'éducation d'Ontario décembre 1966.
20. Loc. cit.
21. ACRCCF, FACFO, 9, 126, p. 6, Projet de mémoire sur l'école secondaire française soumis au congrès spécial de l'Association C. - F. d'éducation d'Ontario décembre 1966.
22. ACRCCF, FACFO, 19, 168, p. 7, Mémoire concernant un régime d'écoles secondaires bilingues en Ontario soumis par l'ACFEO, s.d.
23. ACRCCF, FACFO, 19, 168, p. 8, Mémoire concernant un régime d'écoles secondaires bilingues en Ontario soumis par l'ACFEO, s.d.
24. Loc. cit.
25. ACRCCF, FACFO, 19, 168, p. 3, Mémoire concernant un régime d'écoles secondaires bilingues en Ontario soumis par l'ACFEO, s.d.
26. ACRCCF, FACFO, 19, 168, p. 7, Mémoire concernant un régime d'écoles secondaires bilingues en Ontario soumis par l'ACFEO, s.d.
27. ACRCCF, FACFO, 9, 126, p. 1, Projet de mémoire sur l'école secondaire française soumis au congrès spécial de l'Association, décembre 1966.
28. R. Millette, "Le foyer peut-il remédier à l'école", dans Le Droit, 22 décembre 1966, p. 4.
29. U. Ouellet, "L'école franco-ontarienne", dans Le Droit, 15 février 1967, p. 7.
30. ACRCCF, FACFO, 8, 3057, Lettre de C. Lavigne à R. Charbonneau, 7 janvier 1967.
31. ACRCCF, FACFO, 8, 3057, p. 2, Compte rendu d'une session d'étude spéciale afin d'étudier un plan d'administration et de financement de la nouvelle école secondaire, 6 janvier 1967.
32. ACRCCF, FACFO, 8, 3057, p. 1, Rapport de la réunion du comité de contribuables tenue au collège Sacré-Coeur, Sudbury, 29 décembre 1966.
33. ACRCCF, FRB, 21, 11, E-81, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'ACFEO, 13 octobre 1966 (confidentiel).
34. Loc. cit.

35. Loc. cit.
36. ACRCCF, FACFO, 7, 107, E94-95, Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'ACFEO, 18 janvier 1967.
37. ACRCCF, FACFO, 8, 3057, p. 1, Procès-verbal de la réunion organisée par Mgr René Audet à l'archevêché, avec le conseil exécutif de l'ACFEO, 30 décembre 1966.
38. ACRCCF, FACFO, 8, 3057, p. 2, Procès-verbal de la réunion organisée par Mgr René Audet à l'archevêché, 30 décembre 1966.
39. ACRCCF, FACFO, 7, 107, E-97, Procès-verbal de la réunion spéciale du comité exécutif, 1er février 1967.
40. ACRCCF, FACFO, 7, 107, E-98, Procès-verbal de la réunion spéciale du comité exécutif, 1er février 1967.
41. ACRCCF, FACFO, 7, 107, E-98, Procès-verbal de la réunion spéciale du comité exécutif, 1er février 1967.
42. ACRCCF, FACFO, 8, 3057, p. 2, Procès-verbal de la réunion organisée par Mgr Audet à l'archevêché, avec le conseil exécutif de l'ACFEO, 30 décembre 1966.
43. ACRCCF, FACFO, 8, 3057, p. 2, Lettre de J. Landriault, évêque de Hearst, à R. Charbonneau, s.g. de l'ACFEO, 10 janvier 1967.
44. Loc. cit.
45. ACRCCF, FRB, 21, 3, Préambule de Robert Millette, mémoire de Timmins, 12 mars 1966.
46. ACRCCF, FRB, 21, 3, p. 11, Mémoire aux Franco-Ontariens au sujet des écoles secondaires en Ontario (mémoire de Timmins), 12 mars 1966.
47. ACRCCF, FRB, 21, 3, p. 5, Mémoire aux Franco-Ontariens au sujet des écoles secondaires en Ontario, 12 mars 1966.
48. ACRCCF, FACFO, 8, 3057, p. 1, Rapport de la réunion du comité de contribuables tenue au collège Sacré-Coeur, Sudbury, 29 décembre 1966.

CHAPITRE VI

L'ACFEO SE DONNE LES MOYENS DE SA POLITIQUE

La politique scolaire de l'ACFEO suit-elle une démarche démocratique, sinon à quelles règles obéit-elle?

Nous allons voir que de 1964 à 1968, l'ACFEO doit surmonter deux séries de difficulté. Elle doit d'abord se faire admettre comme représentant crédible de la francophonie auprès du gouvernement. Jusqu'à la date du 28 septembre 1965 c'était le COEC qui remplissait ce rôle. A cette fin elle doit présenter une politique scolaire unie qui reflète les aspirations de la minorité franco-ontarienne. La première difficulté provient du fait que la masse des parents a été tenue à l'écart des débats scolaires et est totalement confuse quant à la nature (publique ou confessionnelle), le degré de francisation, et l'orientation de la nouvelle école. L'élite pour sa part est divisée en deux tendances avec des bases régionales très fortes. Au plan de Timmins s'oppose le projet d'Ottawa. Comment alors créer un programme commun qui prouverait au ministre de l'Education que les Franco-Ontariens savent ce qu'ils veulent?

La deuxième difficulté provient du fait que l'ACFEO doit faire vite et ceci pour deux raisons. La jeunesse s'acculture à un rythme accéléré et d'autre part l'Association veut profiter au maximum d'une conjoncture politique favorable pour l'instant; mais qui n'est pas éternelle. Les moments stratégiques où une majorité accède à certaines aspirations d'une minorité sont rares!

Face à l'urgence de la situation, aux nombreuses divisions des siens, l'ACFEO prend sur elle-même de décider la politique scolaire qui lui paraît la plus conforme aux intérêts du groupe ethnique. Se faisant, elle utilise différentes techniques de mise en condition psychologique suivant un échéancier précis.

En ce qui concerne ses rapports avec le gouvernement l'ACFEO a eu la sagesse.

- Dès octobre 1964 de dépolitiser la question scolaire.
- Dès février 1965 d'utiliser des hommes-clés qui servent d'intermédiaires officiels entre l'Association et le ministère de l'Education.
- Dès décembre 1966 de dissocier l'aspect langue de l'aspect religieux dans sa requête pour l'école publique franco-ontarienne.

En ce qui concerne ses relations avec la minorité franco-ontarienne.

Au niveau des élites.

- Dès mars 1966, l'ACFEO a utilisé la technique de l'enquête publique pour découvrir le degré d'assimilation des élèves francophones du système séparé.
- Dès décembre 1966, la FAPI (en accord avec l'ACFEO) a organisé un "sondage" aux termes duquel 90% des parents sont en faveur de l'école publique.
- Dès décembre 1966, l'ACFEO définit son concept de l'étapisme qui permet de trouver un compromis entre Timmins et Ottawa.
- Dès décembre 1966, le projet de l'ACFEO tout en étant novateur (insertion de l'école privée dans le système public) utilise une phraséologie traditionnelle, prêtant volontairement à équivoque.

Au niveau de la masse

- De décembre 1965 à mars 1968 nous avons une campagne d'information dans le Droit sous l'égide de Marcel Gingras, qui représente exclusivement les vues de l'ACFEO.

Politique de l'ACFEO vis-à-vis du gouvernement

Dès le 27 octobre 1964, R. Séguin, dans la présentation du mémoire de l'ACFEO à la commission B & B, évite de répéter les thèmes traditionnels de la survivance scolaire: " Le ciment qui tient uni toutes les pierres de l'édifice national n'est pas l'unité souvent factice de langue ou de foi, mais plutôt un sentiment de justice et d'équité"¹. En avril 1965, dans son discours

d'ouverture au 17e congrès général, le président de l'Association affirme:

"L'heure n'est peut-être pas aux luttes retentissantes du Règlement 17, mais elle est lourde de conséquences. Il nous faut déployer une action réfléchie, ferme, précise"². L'ACFEO, à l'encontre de 1911 ne veut pas politiser la question scolaire, mais trouver une solution raisonnable entre gens raisonnables.

Roger Seguin, président de l'Association est parfaitement conscient que l'avancement des écoles françaises publiques en Ontario est le prix payé par l'élite laïque anglo-saxonne (J. Robarts, K. Speicer, Ramsay Cook) pour sauver la Confédération. Aussi n'hésite-t-il pas à proclamer bien haut dans le Globe & Mail ses sentiments fédéralistes "Nous sommes tout à fait opposés au séparatisme"³. Le président de l'ACFEO est sensible à l'esprit positif du ministre de l'Education: "Le comité se propose de faire tout son possible pour se garder la sympathie qui nous est déjà acquise. Il s'efforce de rappeler "que le miel est plus efficace que le vinaigre"⁴.

Il connaît très bien l'étendue et les limites des concessions que le gouvernement est prêt à accorder: "Dans le contexte actuel...de nouvelles voies semblent s'ouvrir à nous au point de vue de langue française.. Pas d'animosité contre l'enseignement du français, mais animosité contre l'école publique catholique" écrit-il le 21 février 1967⁵.

En fait il y a toujours eu une ligne de communication directe et officieuse entre l'ACFEO et le gouvernement. Nous soumettons l'hypothèse que les contacts personnels de certaines personnalités-clés ont fait autant, sinon plus pour

l'avancement du concept de l'école française, que la remise officielle du mémoire de l'ACFEO, au gouvernement le 20 mars 1967. Une de ces personnes est M. Roland Bériault, nommé le 1er octobre 1965 à un poste très important: Le Conseil d'orientation et de planification du ministère de l'Education. A ce poste il a une vue d'ensemble de la situation scolaire dans la province et l'oreille du ministre. M. Bériault comme M. Robarts a une mentalité pragmatique. C'est un réaliste; le fait prime sur l'idéologie. Son objectif principal est de donner aux élèves francophones les compétences requises pour réussir dans la société industrielle de demain⁶. Il brosse pour le ministre de l'Education un tableau réaliste de la situation des écoles privées. Il montre que les difficultés financières des écoles privées sont la motivation profonde "derrière l'agitation, les déclarations et les demandes d'aide des différents organismes francophones"...et souligne la confusion qui règne parmi les demandes. Selon lui, il y a confusion entre la fin et les moyens à employer, entre les solutions à long terme et à court terme. Un moyen financier, une subvention du gouvernement ne va pas sauver les écoles privées⁷. "Avant les finances (il y a)... d'autres considérations de base...l'éducation catholique prépare-t-elle les jeunes au monde de (l'an) 2000...l'éducation catholique (forme-t-elle) tout le monde?"⁸. Le 14 juillet 1966, dans une lettre à Davis, R. Bériault dégage les orientations idéologiques profondes des francophones: "Depuis Pâques 1966, les parents et éducateurs...dans le contexte actuel...semblent accepter le fait que la demande d'écoles privées bilingues est irréaliste.." Il ajoute deux commentaires révélateurs: "Les parents sont soumis à des pressions de partout depuis Pâques...et la vue des laïcs (c'est-à-dire l'ACFEO) est très importante, car ils ont plus le pouls de la population que le clergé"⁹.

Le 6 avril 1967, dans un mémoire confidentiel au ministre de l'Education R. Bériault dégage les grandes lignes du mémoire de l'ACFEO du 20 mars 1967.

Il signale que "le principe des écoles secondaires publiques bilingues a été adopté" par les représentants de la francophonie le 18 février 1967.

Il souligne et c'est capital que "les garanties religieuses et administratives (demandées par les francophones pour leurs écoles publiques) ne représentent pas nécessairement le point de vue final sur lequel le système doit opérer. M. Seguin, président (de l'ACFEO) a été très clair à ce sujet"¹⁰.

Ce dernier commentaire montre avec quelle virtuosité l'ACFEO pratique la politique de l'équivoque. Elle ne demande officieusement au ministre de l'Éducation que l'intégration des écoles privées au secteur public, sans garanties aucunes, religieuses ou administratives, mais officiellement la demande de l'ACFEO inclut des garanties d'ordre culturel, administratif et religieux, car l'ACFEO doit satisfaire les traditionalistes.

Politique de l'ACFEO vis-à-vis des partisans de l'école privée de 1 à 13.

L'étapisme est un concept qui n'apparaît pas dans les procès-verbaux de l'Association avant la réunion du conseil d'administration du 22 octobre 1966¹¹. C'est une technique qui permet de faire l'unité entre les demandes des partisans de l'école française publique et les tenants de l'école privée. Au lieu de résoudre le problème de l'école secondaire française en bloc, l'étapisme permet de le décomposer en ses différentes parties constituantes (aspect français, aspect administratif, et aspect religieux). L'avantage d'un tel processus est triple:

1) Il permet de dissocier l'aspect émotif et idéologique de la question (la religion) de l'aspect technique du problème (l'acquisition de compétences en français)

2) Il permet de trouver un consensus entre le mémoire de l'ACFEO et la philosophie du gouvernement Davis prêt à reconnaître le fait français sous l'aspect acquisition de compétence.

3) Il permet à l'ACFEO de trouver une solution immédiate aux besoins

des élèves francophones, en leur donnant des écoles publiques, polyvalentes et gratuites, et en reportant à une date ultérieure, indéterminée le règlement de la question de l'instruction religieuse dans ces mêmes écoles.

Question qui autrement aurait risqué de bloquer les négociations vu la politique précise du ministère de l'éducation à ce sujet et l'intransigeance du groupe de Timmins.

M. Roger Seguin, dans son discours d'ouverture, lors du congrès spécial du 17 février 1967, souligne que "le mémoire de l'ACFEO n'est pas considéré comme le point final dans la recherche du meilleur système d'écoles secondaires pour les Franco-Ontariens. Au contraire, ce mémoire n'est qu'une base pour les négociations futures...et l'acceptation du principe du mémoire ne signifie pas que l'Association cessera sa demande pour l'école confessionnelle"¹².

M. Seguin invite les délégués à ne pas remettre le problème à plus tard; "Il brosse...un tableau de l'impasse de l'enseignement secondaire"¹³, et souligne que le contexte politique actuel, au fédéral comme au provincial, est favorable à la reconnaissance de la langue française.

Ainsi, grâce à la technique de l'étapisme, l'ACFEO réussit à engager les délégués du congrès du 17 février à prendre position sur la question de l'avenir global des écoles françaises, tout en n'ayant défini et garanti qu'un seul aspect du problème, celui de l'acquisition de compétence en français.

Il s'ensuit que le mandat donné à l'ACFEO par le congrès spécial n'est pas clair: Si le congrès "approuve le projet de mémoire concernant un régime d'écoles secondaires bilingues en Ontario...mandate le conseil d'administration...à présenter ce mémoire aussitôt que possible au gouvernement de l'Ontario"¹⁴, autorise le comité exécutif à organiser rapidement la négociation avec le gouvernement pour obtenir le plus tôt possible l'établissement du régime d'écoles secondaires préconisées"¹⁵. Les délégués ajoutent une dernière recommandation selon nous, capitale: "Le congrès demande au conseil d'administration de

consulter la population franco-ontarienne par voie d'un congrès général si les garanties légales ou principes de base ne sont pas agréés par le gouvernement de l'Ontario"¹⁶ (C'est-à-dire si l'intégration au secteur public ne s'accompagne pas d'une reconnaissance légale du droit à une éducation religieuse).

Il règne donc une équivoque fondamentale autour du mandat de l'ACFEO. L'essentiel est-il le concept de l'intégration du système privé au secteur public ou la définition et l'obtention de garanties religieuses qui devront accompagner cette intégration? Chacun peut interpréter ce mandat comme il l'entend.

Selon l'ACFEO, qui se réfère à la première partie du mandat, le point essentiel est l'intégration au secteur public.

Pour les gens du nord, dont Robert Millette s'est fait le porte-parole, l'intégration est une sorte de mal nécessaire: "Pacifiés par l'assurance que l'ACFEO continuera de demander des écoles confessionnelles, les gens du nord sont prêts à accepter une solution temporaire, pourvu qu'elle ne ferme pas la porte à l'obtention de la confessionnalité"¹⁷.

De même l'épiscopat accepte l'école publique comme un compromis.

Toutefois cela ne doit pas être une renonciation pure et simple à l'école confessionnelle¹⁸.

André Richard, président de la FAPI, définit lors de ce congrès, l'école secondaire publique comme "subventionnée par les deniers publics et visant à la confessionnalité"¹⁹.

Est-ce à dire que le nord, l'épiscopat et la FAPI rejèteront l'école secondaire publique si la confessionnalité tarde à venir?

Politique de l'ACFEO vis-à-vis de la masse de la population

L'ACFEO a utilisé le Droit, de façon systématique, et unilatérale, pour faire connaître ses vues sur l'école française publique. De 1965 à 1968 elle a lancé une campagne de presse sous la plume d'une seule personne M. Marcel Gingras.

Dès décembre 1965, bien avant le revirement du 22 octobre 1966, les éditoriaux de Marcel Gingras ont pour objectif de dissocier les valeurs langue et foi: "Pour les Canadiens français dans la plupart des provinces anglophones, la foi est un obstacle à la survie de la langue"²⁰.

En février 1966, Marcel Gingras prépare les Franco-Ontariens à l'idée de l'étapisme: "Les écoles confessionnelles ne peuvent vivre de l'air du temps. Ne serait-ce pas un moindre mal, en attendant mieux, d'ouvrir des écoles secondaires publiques pour les francophones"²¹.

En septembre 1966, il souligne que les écoles publiques franco-ontariennes resteront fidèles à l'esprit de la culture française. "Avec des enseignants catholiques et des étudiants catholiques, l'esprit chrétien même persiste"²².

En février 1967, juste avant le congrès du 17 il joue la corde de l'unité: "La collectivité franco-ontarienne ne peut s'offrir le luxe de fauteurs de trouble...de pusillanimes hypocrites qui applaudissent samedi une décision qu'ils condamneraient ensuite, une fois de retour...(il faut) dire ses objections au congrès et (nous ne voulons pas)...de cliques dictatoriales"²³.

Il est intéressant de remarquer que même après la décision du congrès de l'ACFEO du 17 février 1967 d'intégrer l'école privée au secteur public, même après l'acceptation du mémoire de l'Association par le ministère de l'Education le 20 mars 1967, même après la nomination de R. Bériault, le 26 novembre 1967, au comité ministériel dont le mandat est "d'offrir un

enseignement (moderne) au niveau secondaire (public) dans la langue de la communauté franco-ontarienne"²⁴; le grand public paraît confus, certains parents hésitent toujours à envoyer leurs enfants dans les écoles françaises publiques.

En mars 1968 Marcel Gingras doit encore justifier la politique de l'ACFEO "Plutôt que de s'en tenir à un refus (du ministre) comme d'habitude, (les représentants de l'ACFEO) ont alors, avec l'assentiment des évêques de langue anglaise, décidé de faire cavalier seul et de relancer l'école secondaire publique française...Des scrupules mis dans le coeur de certains les font hésiter...mieux vaut une école secondaire neutre, mais française, que pas d'école du tout"²⁵. En mars 1968, encore, (n'oublions pas que le "comité Bériault" a publié son rapport intérimaire sur l'intégration des écoles privées au secteur public le 30 mars 1968). Marcel Gingras tente de démystifier l'école publique: "Que les parents laissent enfin tomber les préjugés qu'ils ont eux-mêmes contre l'école secondaire publique...(et en ce qui concerne la religion)...exiger...tout simplement ce que permet la loi ontarienne"²⁶.

Au 17e congrès annuel de la FAPI, Jean Louis Bourdeau, remarque la confusion de pensée qui règne au sein des parents et donne les exemples suivants:

- Le terme "public" veut-il dire "non confessionnel" comme l'affirme l'ACFEO ou "financé par les deniers publics" comme le prétend la fédération des API?
- L'école publique de droit est-elle catholique de fait?
- L'école sera française mais jusqu'à quel point?
- L'école publique française est-elle perçue comme une solution définitive ou une étape?²⁷

Après le congrès du 17 février 1967, l'ACFEO se rend compte que sa politique d'intégration au service public n'est pas suivie avec empressement par les parents. Elle s'en inquiète et redouble ses efforts de sensibilisation de l'opinion publique.

Dès mars 1967, M. E. A. Côté, membre du comité exécutif du conseil d'administration de l'ACFEO "révèle une inquiétude...partagée par plusieurs membres...(du) comité exécutif. Le Globe & Mail du 4 mars y faisait allusion. C'est...plutôt le manque d'intérêt dont témoignent certains parents franco-ontariens en ce qui touche leurs écoles secondaires françaises"²⁸...N'y a-t-il pas lieu de se demander comme l'a fait récemment nos évêques, s'il n'y a pas chez nos compatriotes un certain fléchissement dans leurs requêtes"²⁹.

En novembre 1967, André Lécuyer fait part "des incertitudes au sujet de la viabilité de telles écoles (polyvalentes) dans certains milieux"³⁰ et il définit pour les parents la nature de l'école polyvalente, au sujet de laquelle les Franco-Ontariens se sont prononcés le 17 février 1967:

En décembre 1967, Jacques Leduc du conseil d'administration de l'Association remarque que l'ACFEO ne contrôle pas la préférence pour le "French" (du français langue seconde) de la population franco-ontarienne³¹ et il suggère de surveiller de près les demandes des Franco-Ontariens auprès des commissions scolaires³².

Aussi de octobre 1967 à juin 1968, l'ACFEO a mis au point tout un projet de visite, par son agent de liaison J. M. Berthiaume afin de sensibiliser l'opinion à l'école publique. Nous avons 12 visites dans le nord pour une durée de 58 jours, opposé à 5 visites dans l'est pour une durée de 9 jours. On voit d'où vient l'opposition à l'école publique³³.

En avril 1968, on décide d'adjoindre à J. A. Berthiaume, R. Charbonneau, et le Dr Leblond dans ses visites du nord³⁴.

Le 22 mai 1968 Roger Charbonneau, secrétaire général de l'ACFEO envoie une lettre circulaire à tous les curés de la province qui est un modèle du genre

"Il invite messieurs les curés à des réunions interrégionales afin d'y rencontrer un représentant du comité exécutif de l'ACFEO...

Nous aimerions par la suite qu'une allocution portant sur l'aspect religieux et français (de la future école publique) soit donné en chaire à l'occasion de la messe du dimanche. Cette allocution pourrait être donnée par vous-même ou par un laïc... Nous vous adressons... des suggestions pour une telle allocution. Le texte provient de deux sources... Nous vous avons adressé sous pli séparé, une quantité de feuillets publicitaires sur l'école secondaire; ceux-ci pourraient être distribués après la messe"³⁵.

La montée des laïcs est foudroyante. Le 28 septembre 1966, ils ne participent pas aux réunions COEC-Davis sur l'éducation, le 22 octobre 1966 ils optent pour l'intégration des écoles privées au secteur public, le 26 janvier l'épiscopat francophone les suit dans cette voie et le 22 mai 1968 ils disent aux curés comment faire leur sermon: L'ACFEO est-elle devenue une seconde Eglise!

L'ACFEO se trouve dans une position délicate. Pour unir la francophonie autour d'une politique commune, elle a suivi une politique scolaire volontairement vague. Si les élites traditionnelles se sont finalement ralliées à son point de vue à court terme, une partie importante des parents peu informée, reste confuse et hésite à envoyer ses enfants dans la future école publique franco-ontarienne. Malgré les déclarations officielles optimistes des chantes de l'époque; selon Laurent Isabelle, il s'agit: "d'une étape que les historiens qualifieront de tournant majeur"³⁶, selon Séraphin Marion, "Nous avons eu la revanche des berceaux, maintenant nous avons la revanche des cerveaux"³⁷,

L'ACFEO a conscience de n'avoir réalisé qu'un consensus fragile. Elle voudrait forcer le rythme des négociations. Mandatée pour négocier avec le gouvernement le 18 février 1967, elle lui présente le 20 mars donc très rapidement son mémoire sur l'intégration du privé au public³⁸. Elle voudrait obtenir un amendement à la loi scolaire, instituant l'école publique franco-ontarienne, avant qu'un grand nombre de parents ne rejette cette solution.

La difficulté provient du fait qu'à l'empressement de l'ACFEO, qui pratique une sorte de fuite en avant, s'oppose la sage lenteur du gouvernement. Robarts, toujours à l'écoute de l'opinion publique se rend compte que celle-ci est en train de se durcir vis-à-vis de la reconnaissance des droits linguistiques des francophones. Parler du bilinguisme au niveau des principes comme le faisait la commission d'enquête B & B dans son rapport intérimaire du 25 février 1965 est une chose, mais donner des applications concrètes à cette politique en recommandant par exemple que l'Ontario devienne une province bilingue le 5 décembre 1967, est tout autre chose. La majorité anglophone a un mouvement de recul. Elle a l'impression qu'on accorde trop, trop vite, à une simple minorité.

L'étude de l'évolution de la terminologie utilisée par le Premier ministre Robarts dans ses rapports avec les francophones de 1965 à 1968 est symptomatique:

Robarts affirmait le 8 octobre 1965 que "le biculturalisme est l'élément-clé de toute discussion au sujet de l'avenir de la Confédération"³⁹.

Le 23 novembre 1966, il limite cette reconnaissance des droits des francophones à une politique de bilinguisme, "l'anglais ayant une place prépondérante en Ontario"⁴⁰.

Le 24 août 1967, M. Robarts limite ce bilinguisme à l'acquisition de compétences en français dans les écoles publiques⁴¹.

Le 9 décembre 1967 pour rassurer l'opinion publique anglophone (le premier rapport de la commission B & B du 5 décembre 1967 a demandé que l'Ontario se déclare officiellement bilingue) il déclare: "Les Franco-Ontariens auront un système d'éducation bilingue totalement intégré au système public anglais et non un système public français parallèle"⁴².

Lors de la conférence fédérale-provinciale qui s'ouvre à Ottawa, le 5 février 1968, Robarts cherche encore à rassurer la majorité: "Nos efforts pour faire accepter la langue française au Canada...ne tendent en aucune façon à imposer quoi que ce soit à qui que ce soit"⁴³. C'est dans ce contexte politique que le 30 mai 1968 Davis déclare à la Législature: "Le projet de loi...détermine les conditions légales pour établir l'école française.... aucune garantie statutaire n'avait régi jusqu'ici les écoles de langue française en Ontario"⁴⁴.

On passe du biculturalisme, au bilinguisme pour en finir par la seule garantie statutaire d'une éducation en français. Il s'agit d'un progrès incontestable. Pour la première fois profitant d'une conjoncture politique, sociale et économique favorable, la majorité anglophone modifie les structures de son système d'éducation pour permettre aux Franco-Ontariens de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle. Mais ce progrès a des limites bien précises. La culture se limite-t-elle à la protection des droits scolaires? Dans la défense de ces droits scolaires on passe sous silence la création d'un système d'éducation francophone homogène. Au lieu de regrouper les écoles secondaires franco-ontariennes au sein d'un système unique, elles restent isolées au sein de conseils publics différents, aux quatre coins de la province. On ne parle pas non plus de la forme et de la force que prendra la représentation des francophones au sein des conseils scolaires publics. Il est possible que, lorsqu'il faut légiférer un concept vague comme celui du biculturalisme, il soit nécessaire de le

préciser, donc de le limiter. Mais cette limitation nous paraît avoir un arrière-plan politique. En 1968, la révolution tranquille au Québec s'est essoufflée, le danger de sécession a diminué. La valeur symbolique des minorités francophones hors Québec a baissé de façon correspondante sur l'échiquier du rapport des forces entre francophones et anglophones. Les minorités demeurent le symbole de la bonne volonté anglophone vis-à-vis du Québec, mais il s'agit d'une bonne volonté relative.

Dans cette perspective on ne peut que féliciter l'ACFEO d'avoir su utiliser au maximum la période stratégique 1964-1967:

Le 20 mars 1967, le président de l'ACFEO, Roger Seguin et le secrétaire général Roger Charbonneau, présentent le mémoire de l'Association au ministre de l'Education, accompagné de son ministre adjoint et de Roland Bériault. Remarquons que Mgr Aurèle Plourde a été invité à se joindre à la délégation "mais les circonstances ne lui ont pas permis de le faire"⁴⁵. L'ACFEO à cette date est reconnue par le gouvernement comme le porte-parole officiel de la francophonie.

L'Association réclame la formation immédiate d'un comité ministériel consultatif. Le ministre de l'Education promet "d'y songer ... L'Association (a beau) répéter ses contacts à Toronto de 5 à 6 fois par mois"⁴⁶, le ministre temporise⁴⁷ l'ACFEO voulait que son mémoire soit rendu public le 22 mars, M. Davis demande d'attendre au moins deux semaines⁴⁸.

Le 27 août 1967, le Premier ministre Robarts ne reconnaît que politiquement "un régime d'écoles secondaires bilingues a même les deniers publics"⁴⁹. La réponse de l'Association ne se fait pas attendre, le 28 août l'ACFEO "accepte avec satisfaction la décision du Premier ministre de procéder aussitôt que possible à l'établissement d'un régime d'écoles secondaires françaises...car il répond aux désirs des Franco-Ontariens tels qu'exprimés par le mémoire de l'ACFEO...adopté à l'unanimité"⁵⁰.

Il est intéressant de comparer cette acceptation empressée des propos de Robarts avec le mandat octroyé à l'ACFEO le 17 février 1967, qui spécifiait bien clairement: "Si les garanties légales (incluant les garanties religieuses) ...ne sont pas agréées par le gouvernement, le conseil d'administration peut demander la convocation d'un autre congrès". Or le 24 août 1967, M. Robarts est tout à fait silencieux au sujet des garanties religieuses et administratives des futures écoles françaises. Ryan Paquette dans le Droit du 28 août 1967 sera le seul Franco-Ontarien à s'opposer publiquement à l'ACFEO. Selon lui "la proposition de Robarts n'offre aucune garantie à nos écoles secondaires privées...l'aspect religieux et administratif sont ignorés...(nous sommes favorables à des) concessions, mais pas à la capitulation de nos droits culturels et religieux"⁵¹. Comme ce geste pourrait être mal interprété du gouvernement, R. Paquette est obligé le 2 septembre 1967 de démissionner du conseil d'administration de l'Association.

L'ACFEO se doit d'aller vite dans ses négociations avec le gouvernement. Pour vaincre la résistance de l'élite francophone conservatrice, elle a basé sa stratégie sur la technique de l'étapisme. Or l'étapisme, par définition suppose la mise en branle d'un processus. Si le statu-quo se prolonge trop longtemps, le consensus obtenu le 18 février risque de disparaître. La difficulté provient du fait que l'étapisme du gouvernement n'est pas synchronisé avec celui de l'ACFEO. Cette situation met les pouvoirs publics en position de force. Le temps joue en leur faveur. L'ACFEO est désespérée, elle veut des écoles françaises publiques dès septembre 1968. Le 28 octobre 1967, le conseil d'administration de l'Association laisse percer son inquiétude: "Quelle sera notre attitude si le gouvernement refuse une ou plusieurs de nos demandes?"⁵². Lorsque le comité ministériel consultatif, chargé de mettre sur pied l'intégration des écoles privées dans le secteur public, est créé le 24 novembre 1967, quel cri de soulagement de la part

de l'ACFEO. Ce comité dans son rapport provisoire du 30 mars 1968, ne fait pas mention des garanties religieuses des futures écoles françaises publiques. Ceci n'empêche pas le président de l'ACFEO d'affirmer dans le Droit: "Robarts a répondu aux désirs des Franco-Ontariens...(l'ACFEO) accepte avec satisfaction sa décision. Elle répond aux désirs des Franco-Ontariens tels qu'exprimés par le mémoire de l'ACFEO et adoptés à l'unanimité le 18 février 1967"⁵³. M. Séguin, attendait-il peut être des garanties réglementaires pour la religion, après la promulgation de la loi du 14 juillet 1968? Six mois après cette date, toujours sans garanties le président de l'ACFEO réaffirme: "Nous avons exactement obtenu ce que nous désirions depuis 50 ans, nous sommes très satisfaits"⁵⁴.

Une élite laïque restreinte a donné aux Franco-Ontariens un régime d'écoles secondaires bilingues intégrées au secteur public. Les divisions régionales, les différences entre traditionalistes et réformateurs, entre partisans de l'école française à 100% et les tenants de l'école bilingue, l'urgence du problème interdisaient une consultation démocratique normale. L'ACFEO a pris conscience du fossé psychologique qui sépare la masse de l'élite, c'est pourquoi en 1969 elle a décidé de se restructurer afin de se rapprocher du peuple. Mais en 1967 elle ne peut se payer ce luxe. Le 17 février 1967 elle engage volontairement la minorité franco-ontarienne sur un projet d'école dont la nature n'est pas clairement définie. Cette politique volontairement équivoque est un succès à court terme en ce sens qu'elle assure aux jeunes franco-ontariens une éducation gratuite, universelle, dans les domaines techniques et commerciaux qui faisaient auparavant cruellement défaut. Mais à long terme, aucun consensus n'a été établi au sein de l'opinion publique franco-ontarienne au sujet de l'orientation des institutions d'enseignement. Les tenants de l'école traditionnelle n'ont pas désarmé. Ils attendent leur heure, repliés dans leur certitude. Il est à remarquer que lors du congrès de la FAPI en 1968, les

délégations de Timmins, Haleybury et Sudbury se font remarquer par leur absence. Le fossé entre la thèse d'Ottawa et celle de Timmins, malgré l'unanimité de surface, demeure:

NOTES DU CHAPITRE SIXIEME

1. ACFEQ, mémoire à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Ottawa, le Coin du Livre, 27 octobre 1964, B., p. 35.
2. ACRCCE, FACFO, 2, 31, p. 1, Discours du président général de l'ACFEQ à l'ouverture du 17e congrès général, 20 avril 1965.
3. T. Wills, "The French in Ontario", dans le Globe & Mail, 23 novembre 1967, p. 1 (notre traduction).
4. ACRCCE, FACFO, 19, 168, p. 2, Rapport des récentes réunions des sous-comités sur l'école secondaire pour Franco-Ontariens, décembre 1967.
5. R. Seguin, "Les Franco-Ontariens optent pour l'école secondaire française", dans Le Droit, 21-février 1967, p. 4.
6. Ministère de l'Education, Rapport du comité sur les écoles de langue française de l'Ontario, soumis à l'Honorable W. G. Davis, ministre de l'Education de la province de l'Ontario, 28 novembre 1968, p. 24.
7. ACRCCE, FRB, 9, 11, p. 1, Rapport confidentiel de R. Bériault au ministère de l'Education, l'éducation catholique au secondaire, s.d. (notre traduction).
8. Ibid., p. 1-2.
9. ACRCCE, FRB, 21, 3, p. 1, R. Bériault, Conseil de planification et de développement, Circulaire à l'Honorable W. G. Davis, ministre de l'Education, 14 juillet 1966 (notre traduction).
10. ACRCCE, FRB, 7, 7, p. 3, R. Bériault à l'Honorable W. G. Davis, ministre de l'Education, au sujet du mémoire présenté par l'ACFEQ, 20 mars 1967 (notre traduction).
11. ACRCCE, FACFO, 19, 167, CA-30, Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'ACFEQ, 22 octobre 1966.
12. "Procès-verbal du 19e congrès général de l'ACFEQ", dans La Vie Franco-Ontarienne, vol. 11, no. 4, mars 1967, p. 5.
13. Ibid., p. 4.
14. Ibid., p. 2.
15. Loc. cit.
16. Loc. cit.
17. Ibid., p. 7.
18. Loc. cit.

19. Ibid., p. 8.
20. M. Gingras, "La langue et la foi", dans Le Droit, 10 décembre 1965, p. 6.
21. M. Gingras, "L'enseignement secondaire", dans Le Droit, 8 février 1966, p. 6.
22. M. Gingras, "Ne pas boudier la justice", dans Le Droit, 12 septembre 1966, p. 6.
23. M. Gingras, "Aux congressistes du 18" dans Le Droit, 16 février 1967, p. 6.
24. Ministère de l'Education, Rapport du comité sur les écoles de langue française de l'Ontario, soumis à l'Honorable W. G. Davis, ministre de l'Education de la province de l'Ontario, 28 novembre 1968, introduction, p. 9.
25. M. Gingras, "Pas de scrupules inutiles", dans Le Droit, 18 mars 1968, p. 6.
26. M. Gingras, "Des taxes scolaires à Ottawa", dans Le Droit, 22 mars 1968, p. 6.
27. ACRCCF, FLI, 6, 3, p. 6-7, J. L. Bourdeau, aspect administratif, FAPI, assemblée annuelle, 20 mars 1968.
28. ACRCCF, FRB, 34, 6, p. 4, E. A. Côté, Développements depuis le 18 février 1967, s.d.
29. ACRCCF, FRB, 34, 6, p. 5, E. A. Côté, Développements depuis le 18 février 1967, s.d.
30. ACRCCF, FRB, 6, 3, p. 1, A. Lecuyer, l'école secondaire française publique, polyvalente ou semi-polyvalente?, 23 novembre 1967.
31. ACRCCF, FACFO, 19, 168, p. 1, J. Leduc, Rapport des récentes réunions des sous-comités sur l'école secondaire pour Franco-Ontariens, décembre 1967.
32. ACRCCF, FACFO, 19, 168, p. 2, J. Leduc, Rapport des récentes réunions des sous-comités sur l'école secondaire pour Franco-Ontariens, décembre 1967.
33. ACRCCF, FACFO, 19, 169, Projet de visite, agent de liaison ACFO, année 1967-1968, octobre 1967.
34. ACRCCF, FACFO, 8, 3057, Projet de visite en vue de sensibiliser la population au sujet de l'école secondaire, avril 1968.
35. ACRCCF, FRB, 34, 6, p. 1, Lettre-circulaire de l'ACFO, 22 mai 1968.
36. J. Labelle, "Pour les Franco-Ontariens dans le domaine scolaire: ce n'est que le début d'un avenir prometteur", dans Le Droit, 25 octobre 1968, p. 7.
37. M. Maltay, "Un exposé de l'historien Marion. La prédominance du groupe français est la peur chronique chez les anglophones", dans Le Droit, 28 novembre 1968, p. 10.
38. ACRCCF, FACFO, 19, 168, p. 1, Mémo aux membres du conseil d'administration de l'ACFO et aux sociétés affiliées, 13 avril 1967.

39. ACRCF, FPW, 21, 741 E, p. 13, Propos de John Robarts à un séminaire de journalistes à Toronto le 8 octobre 1965, 1^{er} novembre 1965 (notre traduction).
40. ACRCF, FRB, 7, 4, p. 1, le fait français en Ontario. Remarques de l'Honorable John Robarts, Premier ministre de l'Ontario au club des exécutifs de Montreal pour la vente et la publicité, 23 novembre 1966 (notre traduction).
41. ACRCF, FACFO, 30, 227, E-46, Allocution adressée par l'Honorable John Robarts, Premier ministre de l'Ontario à l'Association canadienne d'éducateurs de langue française, Ottawa, 24 août 1967.
42. H. Greer, "Robarts Quandary, B & B Difficult to Implement", dans le Peterborough Examiner, 9 décembre 1967.
43. J. Robarts, "La crise canadienne est un fait, comment la résoudre", extrait de la déclaration d'ouverture, faite à la conférence fédérale-provinciale par le Premier ministre de l'Ontario, dans Le Devoir, 7 février 1968, p. 4.
44. ACRCF, FAESPFO, 2, 15, p. 8, Déclaration de l'Honorable W. Davis, ministre de l'Education de l'Ontario à l'Assemblée législative de l'Ontario, 30 mai 1968.
45. ACRCF, FACFO, 19, 168, p. 1, Mémo aux membres du conseil d'administration de l'ACFEO et aux sociétés affiliées, 13 avril 1967.
46. ACRCF, FAESPFO, 4, 8, p. 3, Développements depuis le congrès spécial du 18 février 1967, mars 1968.
47. J. Ieduc, "Nos écoles secondaires françaises", dans La Vie Franco-Ontarienne, vol. 111, no. 2, novembre 1967, p. 1.
48. ACRCF, FAESPFO, 4, 8, p. 2, Développements depuis le congrès spécial du 18 février 1967, mars 1968.
49. Ibid., p. 4.
50. "L'ACFEO: Robarts a répondu aux désirs des Franco-Ontariens", dans Le Droit, 28 août 1967, p. 1.
51. R. Paquette, "Les écoles secondaires françaises publiques ont besoin de garanties", dans Le Droit, 28 août 1967, p. 3.
52. ACRCF, FAESPFO, 4, 8, p. 5, Développements depuis le congrès spécial du 18 février 1967, mars 1968.
53. R. Seguin dans Le Droit, 8 juin 1968, p. 7.
54. K. Spicer, "Ontario Halting Moves Towards Bilingualism", dans le Globe & Mail, 2 janvier 1969, p. 7.

CONCLUSION

Selon l'historien français Marc Vovelle, les modes de pensée d'une société donnée évoluent à des niveaux et à des rythmes différents suivant le groupe social dont ils reflètent les aspirations.

L'Ontario français, face au problème de l'avenir des écoles secondaires privées, à travers les réactions des élites religieuses et laïques, de la masse des parents, des curés de paroisse et de la jeunesse en âge scolaire, est un bon exemple d'évolution idéologique à des niveaux différents.

Les données du problème sont claires; à savoir que nous avons un système scolaire francophone au secondaire en pleine désintégration:

- Le plan Robarts, en vigueur depuis 1962 à travers la province, a changé le contexte dans lequel se meut l'école privée. Elle peut de moins en moins supporter la concurrence des riches écoles publiques, polyvalentes et gratuites. En 1966, 6 écoles sur 32 seulement sont en équilibre budgétaire, alors que 52 l'étaient en 1962;
- Certaines associations de parents à Noëlville, à Plantagenet, à North Bay, à Ottawa, sont en train de remettre en cause les structures scolaires traditionnelles. L'acquisition de compétences techniques l'emporte désormais dans leur ordre de valeur sur la sauvegarde de la culture et de la foi. Roger Bernard, dans son étude sur le comportement linguistique des Canadiens français de trois villes du nord-est de l'Ontario, a bien mis en valeur cette tendance;
- Les jeunes, eux, ont déjà choisi. Les deux tiers d'entre eux fréquentent déjà le système public anglophone. Le taux de réussite, dans le public, aux examens du ministère de l'3e étant 4 fois plus élevé que dans le système privé (13% contre 3%);
- Le contexte politique au provincial comme au fédéral est favorable au fait français et ceci aussi bien au niveau des élites qu'à celui de la masse.

Face à cette situation, la réaction des francophones a été loin d'être unanime, claire et rapide. Il règne la division, sinon la confusion

la plus grande.

Au niveau des élites, l'épiscopat francophone est pris entre des aspirations contradictoires. D'un côté, il doit maintenir le mythe du front uni avec les coreligionnaires anglophones, dont la stratégie est de ne pas presser le gouvernement au sujet de leur demande de subvention publique au système privé; d'un autre côté, les évêques français se considèrent le protecteur naturel des écoles privées, éléments stables indispensables à la survie de la race.

Les évêques francophones eux-mêmes sont divisés au sujet de l'avenir de la future école française. Ceux du nord comme Mgrs Landriault et Tessier ont une vue du monde beaucoup plus traditionnelle que celle de Mgr Plourde, personnalité difficile à cerner, favorable au compromis de l'intégration du secteur privé au secteur public.

De plus, même lorsque l'épiscopat se résigne au concept de l'école secondaire publique française, les curés de paroisse, surtout dans le nord, se font le porte-parole de l'opposition.

Au niveau des élites laïques, ce qui frappe de prime abord est la différence de points de vue selon les régions. Le nord est favorable au concept d'un système d'enseignement privé de 1 à 13 parallèle au système public et subventionné à même les deniers publics.

La région d'Ottawa, au contraire, est en faveur de l'intégration du secteur privé au secteur public, alors que la région du sud favorise le statu quo.

La deuxième caractéristique des laïcs est la dispersion de leurs efforts jusqu'au 18 février 1967. Au lieu de regrouper leurs énergies au sein d'une même organisation, durant deux années cruciales de 1965 à 1967,

ils vont les disperser à travers sept associations intéressées à l'éducation, à savoir l'ACFEO, la FSSJBO, l'ACEBO, l'AESPFO, la FFCF, l'AFOIEBPEN et la FAPI.

La troisième caractéristique est le peu de contact de ces associations avec la population. Le groupe de pression dominant, l'ACFEO, s'estime capable de parler au nom de la population ontarienne toute entière à travers un congrès annuel, réduit à environ 600 membres, non élus démocratiquement.

La masse des Franco-Ontariens, peu informée, n'osant pas s'exprimer en public, paraît assister en spectatrice à ce combat des chefs. La décision de créer l'école secondaire publique française s'est opérée exclusivement au niveau des élites laïques et religieuses, aussi bien anglophones que francophones. Les élites veulent profiter au maximum du moment stratégique favorable au fait français. Le temps joue contre la reconnaissance du principe de l'égalité linguistique.

Du côté anglais, l'opinion publique est en train de se durcir. La majorité anglo-saxonne considère la minorité francophone comme devenant trop rapidement majoritaire. Favorables en 1965, au niveau des principes, à la reconnaissance de la culture de la minorité; en 1968, au niveau des réalisations concrètes, devant les recommandations de la commission B & B, voulant faire de l'Ontario une province bilingue, les anglophones, surtout au niveau local, ont un mouvement de recul.

Face à ces difficultés, une association, l'ACFEO, a réussi le 17 février 1967 à s'imposer comme le porte-parole de tous les Franco-Ontariens, et à se faire accepter le 20 mars 1967 comme le seul interlocuteur valable auprès du gouvernement.

L'ACFEO a réussi à s'imposer car sa politique depuis 1962 est claire, précise et bien planifiée.

L'analyse des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, du comité exécutif, et surtout à partir du 8 juin 1965, de ceux du comité d'orientation pédagogique, souligne que pour l'Association, la valeur fondamentale est la poursuite de l'acquisition de compétence en français, le maintien du système privé n'est pas une fin en soi, mais un moyen au service d'une cause plus grande.

Si l'école privée n'est plus capable d'assurer cette tâche, l'école publique française prendra la relève.

Pour surmonter les hésitations de la masse anglophone et l'immobilisme des traditionalistes francophones, la division des sociétés d'éducation et le manque d'information des parents, l'ACFEO va utiliser la tactique de l'équivoque:

- Au gouvernement, l'ACFEO demande l'école française, en faisant savoir par l'intermédiaire de Roland Bériault que l'essentiel est la reconnaissance de la langue française, instrument d'acquisition de compétence;
- A la population francophone l'ACFEO présente l'obtention de l'école publique française comme le meilleur moyen de conserver le dépôt; la langue devient un instrument de sauvegarde de la race.

Le même vocable d'école française publique prend des sens différents suivant le contexte idéologique dans lequel il se situe. Le génie de l'ACFEO consiste à avoir évité de définir trop précisément certains concepts-clés afin de pouvoir obtenir un consensus.

A court terme, l'ACFEO a fait preuve de leadership et a maintenu l'existence d'un système d'éducation en français en obtenant du gouvernement le maximum de garanties possible dans le contexte politique du moment.

A long terme, l'ACFEO a su profiter avec habileté de l'esprit du bilinguisme et a réussi, surtout dans les centres urbains à faire accepter par la majorité anglophone la minorité francophone, non comme un fardeau ou un danger mais comme une source d'enrichissement.

L'éducation en Ontario-français est le symbole d'un problème plus large, celui du minoritaire. Ce qui nous frappe le plus au cours de notre étude des années 1962-1968 est la profonde révolution idéologique qui s'est opérée au sein de l'ACFEO, parmi l'élite laïque, urbaine, à forte composition d'enseignants, qui a su intégrer les éléments réformateurs du clergé.

En effet les dirigeants de l'Association n'ont pas un comportement de minoritaire. Leur attitude reflète des tendances novatrices qui vont faire éclater un certain nombre de mythes solidement établis.

Tout d'abord, la référence constante à des traumatismes collectifs, comme la circulaire d'instruction numéro 17, n'a plus lieu. L'ACFEO au lieu de baser son action sur un passé idéalisé se tourne résolument vers l'avenir. L'essentiel est de préparer la jeunesse franco-ontarienne au défi de l'an 2000. Dans cette perspective le mythe de l'alliance indissoluble de la langue et de la foi disparaît.

Dans son effort de rédefinition de la culture, l'ACFEO attaque le mythe du bloc homogène que doivent constituer tous les Franco-Ontariens. Au lieu de former un tout abstrait, coupé de tout contexte économique ou régional, les Franco-Ontariens du nord, de l'est et du sud nous apparaissent comme ayant des vues très différentes sur la nature et le caractère du système d'éducation qui sera le protecteur de leur identité et le garant de la relève.

L'ACFEO sort la minorité de sa mentalité d'assiégé. Elle prend le risque de l'ouvrir au monde extérieur. Elle rompt ainsi avec l'antiétatisme, l'agriculturisme et le nationalisme providentiel des politiques passées. Elle met

au contraire l'accent sur l'acquisition de compétences techniques et commerciales, par la masse des jeunes.

L'ACFEO est très consciente du fait qu'en critiquant l'école traditionnelle, elle a aussi ébranlé les valeurs qui sous-tendent cette institution. Elle est donc à la recherche de valeurs nouvelles. Son objectif est de donner aux Franco-Ontariens et surtout aux jeunes une nouvelle image d'eux-mêmes. La définition stéréotypée du Franco-Ontarien, porteur d'eau et scieur de bois est abandonnée. L'ACFEO insiste au contraire, comme nous l'avons vu, sur l'importance de la scolarisation prolongée, sur la valeur de l'excellence académique, sur la réalisation que l'éducation est un instrument de promotion économique et sociale. Dans cette rédefinition du Franco-Ontarien, la spécificité, religieuse joue toujours un grand rôle. L'objectif de l'ACFEO n'a jamais été d'enlever le facteur religieux de la dimension communautaire, mais seulement de limiter le pouvoir de contrôle des institutions religieuses sur l'éducation.

Dans son effort de renouvellement l'ACFEO s'inspire de modèles étrangers. Elle emprunte au Québec, l'esprit du rapport Parent et sépare clairement la religion de la langue dans le système éducatif.

L'ACFEO s'inspire également des philosophies de l'éducation des anglophones, qui avec leur sens du réalisme ne considèrent pas une institution d'enseignement comme une fin en soi, mais comme un moyen permettant de préparer l'élève aux besoins de la conjoncture.

Durant la période des années soixante les laïcs de l'ACFEO et les clercs imbûs de l'esprit de "Pacem in Terris" ont eu la finesse politique de profiter au maximum d'un moment stratégique au cours duquel la majorité anglophone a modifié le système d'éducation public pour satisfaire aux besoins de la minorité francophone. En ce sens l'ACFEO et l'AESPFO se sont conduits en chefs responsables. Ils ont été à la hauteur du défi de cette décennie. En changeant le

caractère d'une institution scolaire qui est la pierre d'achoppement de l'identité du groupe, ils ont opéré une véritable révolution culturelle. Il s'agit d'une révolution tranquille. Par son absence de polémique et par son caractère de compromis entre gens raisonnables, la révolution scolaire de 1968, tranche fortement avec toute l'agitation et la rancœur qui ont entouré la crise du Règlement 17.

La faiblesse de cette initiative réside dans le fait qu'elle n'est restée qu'une simple révolution de palais. Vu l'urgence de la situation, les oppositions régionales, les conflits de personnalité, les querelles de clocher, l'ACFEO n'a pu se payer le luxe d'une consultation démocratique normale. Dans les situations minoritaires fortement hiérarchisées un petit nombre de personnes peut encore faire l'histoire. Ce caractère restreint de la consultation publique et l'équivoque volontaire qui l'a entourée, vont être des armes entre les mains des traditionalistes. Retranchés dans leur certitudes, ces derniers attendent leur heure, c'est-à-dire la subvention du système d'enseignement catholique de la 1ère à la 13e année, à même les fonds publics.

BIBLIOGRAPHIE

I - SOURCES MANUSCRITES

Fonds: Association canadienne-française de l'Ontario

Déposé au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa. La continuité des procès-verbaux du conseil d'administration, du comité exécutif et plus particulièrement du comité d'orientation pédagogique du 8 juin 1965 au 15 novembre 1967 nous a permis de bien situer la politique scolaire de l'ACFEO. L'enquête sur les écoles privées en 1964 nous donne un tableau synoptique de leurs revenus et de leur nombre d'inscriptions qui est le plus complet à date.

Fonds: Association des écoles secondaires privées franco-ontariennes

Déposé au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa. Le mémoire publié en décembre 1966 donne une vue d'ensemble de la situation des écoles secondaires privées. Beaucoup plus révélatrices sont les réponses au questionnaire envoyé par la commission d'étude de l'AESPFO en juin 1966. Ces réponses détaillées mettent en valeur la situation financière précaire des écoles privées. La correspondance entre les différents enquêteurs de l'AESPFO souligne leur méfiance à l'égard des politiques scolaires de l'ACFEO.

Fonds: Association de la jeunesse franco-ontarienne

Déposé au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa. Ce fonds donne des renseignements intéressants sur le manque de profondeur, le régionalisme des mouvements de jeunes avant la réunion de North Bay du 20-22 mai 1967, qui a joué le rôle d'un catalyseur.

Fonds: Bériault, Roland

Déposé au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa. Ce fonds nous permet d'analyser la différence entre les vues du gouvernement qui considère la langue comme un instrument de compétence et la vision du monde des Franco-Ontariens qui la considère

comme un moyen de culture où les facteurs linguistiques et religieux sont profondément imbriqués. Ce fonds met aussi en valeur le double jeu de l'ACFEO qui cherche un consensus entre les aspirations de la masse et la politique du gouvernement. Plus que les rapports, les mémoires, l'importance d'un homme-clé, agissant dans les coulisses, est bien soulignée.

Fonds: Chartrand, Adélar

Déposé au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa. L'étude de ce fonds a mis en valeur l'idéologie conservatrice des tenants de l'école privée. Il nous a aussi fourni des renseignements intéressants sur la politique de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Fonds: Fédération de l'Association Parents-Instituteurs

Déposé au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa. L'étude du congrès annuel de la FAPI de 1965 à 1968 a bien mis à jour la faiblesse de ce mouvement. Le procès-verbal de 1967, année capitale, manque. L'étude du sondage effectué en 1966 donne un bon exemple de manipulation des masses. Les commentaires des participants à ce sondage montrent bien la confusion des parents.

Fonds: Isabelle, Laurent

Déposé au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa. La correspondance de ce fonds révèle la division qui règne parmi les sociétés francophones au sujet de l'avenir de l'école privée.

Fonds: Wyczynski, Paul

Déposé au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa. Il comprend les impressions manuscrites des commissaires lors des rencontres régionales organisées par la commission B & B de 1964 à 1966. On y retrouve aussi l'évolution de la pensée politique de L.B. Pearson, de P.E. Trudeau et de J. Robarts. Le fonds comprend aussi une revue de presse qui de 1965 à 1968, met bien en valeur l'évolution des aspirations des Canadiens français et des Canadiens anglais.

Archives: Rosaire Cloutier

Déposé chez Rosaire Cloutier, ex-membre de la commission d'étude de l'AESPFO, résidant à Don Mills, Ontario. La richesse de ce fonds provient du fait qu'il comble les lacunes de la FAPI, en nous fournissant le procès-verbal du congrès annuel de la Fédération en 1967.

II - SOURCES IMPRIMEES

a) Documents gouvernementaux

CANADA - Gouvernement du - Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965, 217 p.

CANADA - Gouvernement du - Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, introduction générale, Livre I, Les langues officielles, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, 231 p.

CANADA - Gouvernement du - Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre II, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1968, 347 p.

ONTARIO - Gouvernement de - La conférence sur la confédération de demain, Toronto, 27-30 novembre 1967, Gouvernement de l'Ontario, Toronto, 1968, 230 p.

ONTARIO - Ministère de l'Education de l'Ontario. Rapport du comité sur les écoles de langue française de l'Ontario, soumis à l'Honorable W.G. Davis, ministre de l'Education de la province de l'Ontario, le 28 novembre 1968, Toronto, Atwell Fleming, 1968, 87 p. (Rapport Bériault)

ONTARIO - Ministère de l'Education de l'Ontario. Committee on religious education in the Public Schools of Ontario, Religious formation and moral development report, Toronto, Queen's Printer 1969, XIV, 119 p. (Rapport Mac Kay)

ONTARIO - Ministère de l'Education de l'Ontario. Report of the minister 1962-1963, Session Paper no. 7, Toronto, Queen's Printer, 1963, 169 p.

ONTARIO - Ministère de l'Education de l'Ontario. Report of the minister 1963-1964, Session Paper no. 7, Toronto, Queen's Printer, 1964, 181 p.

ONTARIO - Ministère de l'Education de l'Ontario. Report of the minister 1964-1965, Session Paper no. 7, Toronto, Queen's Printer, 1965, 180 p.

ONTARIO, Ministère de l'Education de l'Ontario. Report of the minister 1965-1966, Session Paper no. 7, Toronto, Queen's Printer, 1966, 260 p.

b) Rapport non gouvernemental

Association des écoles secondaires privées franco-ontariennes
(Commission d'étude de) Les écoles secondaires privées franco-ontariennes décembre 1966, 151 p.

c) Autres imprimés

Journaux:Le Droit (année 1963 à 1968)

Soit sur microfilms provenant des archives de l'Université d'Ottawa; soit déposé aux archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française sous forme de coupures de journaux. D'un intérêt particulier sont les éditoriaux de Marcel Gingras de 1965 à 1968 en faveur de l'école secondaire publique française. Les interventions publiques des Franco-Ontariens au sujet de l'avenir de leur système d'éducation, entre 1965 et 1968, ont fait l'objet d'une revue de presse aussi complète que possible. Coupures de presse conservées dans le fonds Paul Wyczynski du CRCCF.

Le Globe & Mail (février-mars 1968)

Série d'articles sur la situation scolaire des francophones dans la province. Le journal a été consulté sur microfilm conservé à la bibliothèque de l'Université d'Ottawa.

III - ARTICLES D'EPOQUE

ANGERS, R.A., "Les langues officielles devant la commission Laurendeau-Dunton" dans l'Action nationale, vol. 57, no. 8, avril 1968, p. 678-696.

CLOUTIER, R., "Une commission d'étude sur les écoles secondaires privées" dans Vie franco-ontarienne, vol. 2, no. 1, octobre 1966, p. 3-5.

DESJARLAIS, L., "L'école franco-ontarienne de demain" dans Ecole ontarienne, vol. 22, no. 4, mars-avril 1966, p. 127-134.

DUGUAY, M., "Réfléchissons. L'avenir de l'école franco-ontarienne" dans Vie franco-ontarienne, vol. 1, no. 1, juin 1965, p. 1-2.

LEDUC, J., "Nos écoles secondaires françaises", dans Vie franco-ontarienne, vol. 3, no. 2, novembre 1967, p. 1-2.

MATTE, G.W., "Ecole secondaire bilingue en Ontario, utopie ou réalité", dans Vie franco-ontarienne, vol. 1, no. 2, septembre 1965, p. 7.

RONDEAU, J., "L'école secondaire publique ou l'école secondaire confessionnelle" dans Ecole Ontarienne, vol. 22, no. 4, mars-avril 1966, p. 159-162.

ROBARTS, J., Propos de John P. Robarts à un séminaire de journalistes à Toronto le 8 octobre 1965, Toronto, gouvernement de l'Ontario, 16 p.

Id., Remarques de l'Honorable John P. Robarts, Premier ministre de l'Ontario au Club des exécutifs de Montréal pour la vente et la vente et la publicité à Montréal le 23 novembre 1966, Toronto, gouvernement de l'Ontario, 1966, 16 p.

Id., Allocution adressé par l'Honorable John P. Robarts, Premier ministre de l'Ontario, à l'Association canadienne des éducateurs de langue française à Ottawa, le 24 août 1967, Toronto, gouvernement de l'Ontario, 1968, 14 p.

VALIQUETTE, S., "Message de l'association des écoles secondaires privées franco-ontariennes" dans Vie Franco-Ontarienne, vol. 2, no. 4, mars 1967, p. 6-7.

"Quelques statistiques scolaires franco-ontariennes", La Vie Franco-Ontarienne, vol. 11, no. 1, octobre 1966, p. 3.

"Procès-verbal du 19e congrès général (spécial) de l'ACFEO", dans Vie franco-ontarienne, vol. 11, no. 4, mars 1967, p. 1-10.

"Le congrès spécial de l'ACFEO et Mgr Plourde", dans Ecole ontarienne, vol. 23, no. 4, mars-avril 1967, p. 145-149.

"Statistiques scolaires franco-ontariennes", dans Vie Franco-Ontarienne, vol. 3, no. 3, février 1968, p. 5.

IV - ETUDES

a) Thèses manuscrites

BERNARD, R., Le comportement linguistique des Canadiens français de trois villes du nord-est de l'Ontario, Ottawa, Université d'Ottawa, thèse de maîtrise en sociologie, 1978, 178 p.

BLAIS, G., Le Collège du Sacré-Cœur, Sudbury, Ontario, Ottawa, Université d'Ottawa, thèse de maîtrise, 1968, 89 p.

CARLTON, R., Differential Educational Achievement in a Bilingual Community, Toronto, University of Toronto, thèse de doctorat, 1967, 341 p.

b) Livres

BOM, P.C., Trudeau's Canada, Truth and Consequences, Guardian Publishing Company, Ste Catherine's, 1977, 173 p.

BOTHWELL, R., DRUMMOND, I., ENGLISH, J., Canada since 1945, Power Politics and Provincialism, Toronto, University of Toronto Press, 1981, 489 p.

CHAPERON-LOR, D., Une minorité s'explique: Les attitudes de la population du nord-est de l'Ontario envers l'éducation de langue française, Occasional Papers, 14, Toronto, OISE, 1974, 94 p.

FLEMING, W.G., Schools, pupils and teachers, Toronto, University of Toronto Press, 1971, 622 p.

GODBOUT, A., Nos écoles franco-ontariennes, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1980, 144 p.

GRANATSTEIN, J.L., ABELLA, I.M., BERCUSON, D.J., BROWN, R.C., NEATBY, H.B., Twentieth Century Canada, Toronto, Mc Graw-Hill Ryerson Ltd, 1983, 440 p.

HAUTECOEUR, J.P., L'Acadie du discours, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1975, 351 p.

SCHULL, J., Ontario since 1867, Toronto, Mc Clelland & Stewart, 1978, 400 p.

STAMP, R.M., The Schools of Ontario (1876-1976), Toronto, University of Toronto Press, 1982, 293 p.

SYMONS, T.H.B., Ontario Quiet Revolution. A Study of Change in the Position of the Franco-Ontarian Community Dans R.M. Burns, ed., One country or two? Montreal, McGill University Press, 1971, p. 169-204.